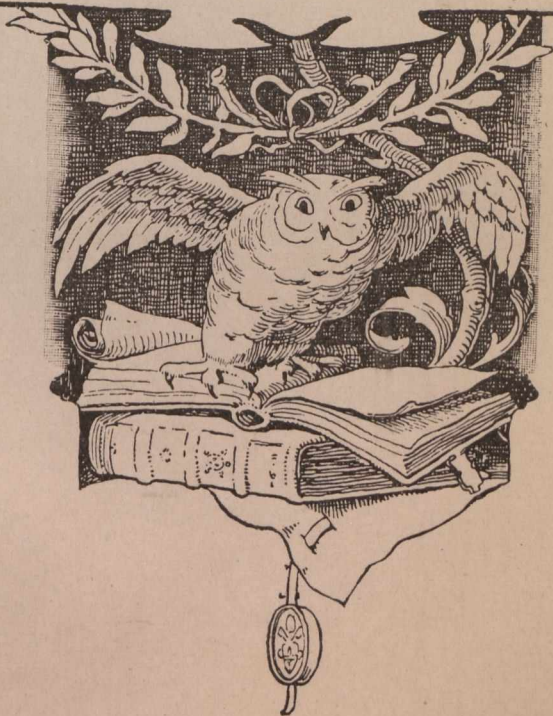


LA REVUE CANADIENNE

1905

PREMIER VOLUME

Tome XLVIIIe de la collection.





Madame Lebrun et sa fille, par MADAME LEBRUN.

L. A.

REVUE CANADIENNE

RELIGIONI, PATRIÆ, ARTIBUS

SOUS LA DIRECTION DE

M. ALPHONSE LECLAIRE

41^e ANNÉE

1905

PREMIER VOLUME

Tome XLVIII de la collection.



LA CIE DE PUBLICATION DE LA REVUE CANADIENNE
Montréal, Canada.



Enregistré conformément à l'acte du Parlement
du Canada, en l'année mil neuf cent cinq par LA
CIE DE PUBLICATION DE LA REVUE CANADIENNE,
au ministère de l'Agriculture.

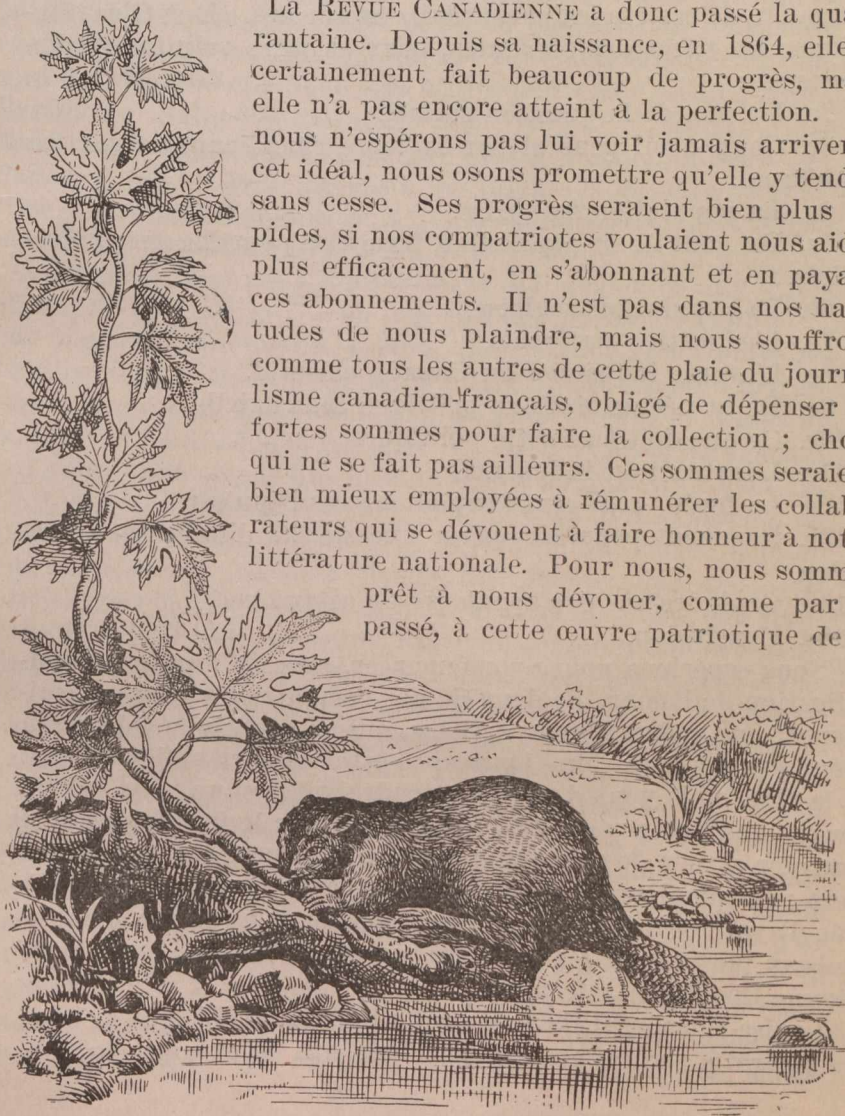
3/11/1905



10/10/1905

A Nos Lecteurs

La REVUE CANADIENNE a donc passé la quarantaine. Depuis sa naissance, en 1864, elle a certainement fait beaucoup de progrès, mais elle n'a pas encore atteint à la perfection. Si nous n'espérons pas lui voir jamais arriver à cet idéal, nous osons promettre qu'elle y tendra sans cesse. Ses progrès seraient bien plus rapides, si nos compatriotes voulaient nous aider plus efficacement, en s'abonnant et en payant ces abonnements. Il n'est pas dans nos habitudes de nous plaindre, mais nous souffrons comme tous les autres de cette plaie du journalisme canadien-français, obligé de dépenser de fortes sommes pour faire la collection ; chose qui ne se fait pas ailleurs. Ces sommes seraient bien mieux employées à rémunérer les collaborateurs qui se dévouent à faire honneur à notre littérature nationale. Pour nous, nous sommes prêt à nous dévouer, comme par le passé, à cette œuvre patriotique de la



REVUE CANADIENNE, qui nous fait connaître avantageusement à l'étranger, où l'on cite souvent les écrits qui y paraissent.

Nous avons la bonne fortune de pouvoir annoncer à nos lecteurs, une série d'*études sociales et économiques sur le Canada*, par notre distingué collaborateur, M. Errol Bouchette. La première de ces études paraît dans ce numéro. Il suffira d'indiquer les titres des suivantes, pour en faire voir toute l'importance :

- 2e. Un mot de la question sociale.
- 3e. Coup d'œil général sur la terre canadienne et sur ses habitants.
- 4e. La population française.
- 5e. Du goût de la population française pour les arts industriels.
- 6e. La population anglaise.
- 7e. L'éducation nationale.
- 8e. L'avenir industriel du Canada oriental.
- 9e. De la nécessité d'une politique industrielle.
- 10e. Ce que doit être cette politique.
- 11e. L'instruction industrielle.
- 12e. La forêt—comment l'exploiter sans l'épuiser.
- 13e. Comment pourrait opérer une société d'industrie forestière.
- 14e. Quelques-uns des avantages de ce système.
- 15e. Conclusion.

Nous espérons pouvoir commencer, avec ce numéro, la publication de l'œuvre de deux de nos compatriotes les plus éminents; l'un poète, l'autre artistes, qui se sont donnés la main pour nous procurer une jouissance esthétique et nationale tout à la fois, mais nous devons attendre encore un peu. Cette œuvre, souverainement patriotique, formera le frontispice et le premier article de chaque numéro de la REVUE, tant qu'elle ne sera pas complète. Pour aujourd'hui, nous serons encore obligés d'avoir recours à un artiste français et nous avons choisi le beau portrait de Madame Lebrun et de sa fille, par cette femme distinguée elle-même.

Louise-Elisabeth Lebrun naquit à Paris, en 1755, d'un peintre de portraits peu connu, nommé Vigée, qui lui enseigna les pre-

miers éléments de son art. Privée, jeune encore, de son appui, elle entra dans l'atelier de Joseph Vernet, et sa réputation, quoiqu'elle fut à peine âgée de seize ans, commença bientôt à s'établir. Son mariage avec Lebrun, célèbre appréciateur de tableaux et peintre lui-même, vint ensuite la mettre à même de perfectionner son goût. Elle passa le temps de la tourmente révolutionnaire en Italie. Naples et Florence, Rome et Parme, sont des villes où elle fit le plus long séjour. Elle visita Vienne, Berlin et Saint-Pétersbourg, puis revint à Paris, vivre dans une modeste retraite qu'elle s'était choisie, jouissant de l'aisance que lui avait procurée ses talents et entourée de l'estime et de l'amitié de tous ceux qui la connaissaient. Cette femme célèbre a cessé de vivre le 30 mars 1842.

Le portrait que nous reproduisons doit remonter aux belles années de l'artiste, si l'on en juge par la jeunesse de l'enfant et par la grâce épanouie de la mère. Le costume grec prouve les prédilections enthousiastes de Madame Lebrun pour l'art antique, et rappelle une anecdote de sa jeunesse qui fit beaucoup de bruit. C'était sous le règne de Louis XVI; Madame Lebrun, qui s'était déjà acquis une grande réputation, recevait chez elle l'élite de la société parisienne. Le *Voyage d'Anacharsis*, de Barthélemy, venait de paraître; le vent de la mode poussait, aux *restitutions* grecques, comme il a poussé plus tard aux *restitutions* moyen âge. Madame Lebrun et M. Vigée, son frère, eurent un jour l'idée de transformer un souper qui devait avoir lieu le soir même chez la première en un *festin grec chez Aspasia*. Le cuisinier fut appelé, et reçut toutes les instructions nécessaires pour composer des sauces plus ou moins athéniennes (madame Lebrun n'osait aller, comme madame Dacier, jusqu'au brouet noir de Lacédémone). Un paravent servit à transformer la salle à manger; les chaises, drapées à la manière des lits antiques, furent disposées autour d'une table sur laquelle on rangea les plus beaux vases étrusques du cabinet de M. le comte de Pezay. M. de Cubières envoya chercher sa lyre d'or dont il jouait comme Amphion. Sur ces entrefaites, le poète Lebrun arrive; la nouvelle Aspasia le drape aussitôt d'un manteau de pourpre et le couronne de fleurs. Plusieurs femmes célèbres par leur beauté, madame Bonneil, madame Vigée, mada-

me Chalgrin, fille de Vernet, viennent l'une après l'autre et subissent la même métamorphose; Chandet, Ginguène, Vigée, M. de Rivière, prennent également le costume athénien, et l'on se met à table en chantant en chœur le fameux air de Gluck: *Le Dieu de Paphos et de Gnide*, que M. de Cubières accompagnait sur sa lyre d'or. Deux jeunes esclaves vêtues de longues tuniques, mesdemoiselles de Bonneil et Lebrun, versaient le vin dans des cratères d'Herculanum.

On ne parlait le lendemain à Paris que de cette fête, qui avait, disait-on, coûté *vingt mille francs!* Le roi reprocha une pareille prodigalité à M. de Cubières, qui eut grand'peine à se justifier. Plus tard, lorsqu'elle parcourut l'Europe, madame Lebrun en entendit dire des merveilles: à Rome, on lui assura que cette fantaisie avait coûté trente mille francs; à Vienne, cinquante mille; à Saint-Pétersbourg, soixante mille; à Londres, quatre-vingt mille!

Or, la dépense véritable du souper, composé de figes, d'olives, de raisins, d'une volaille, de deux anguilles à *la sauce grecque* et d'un gâteau de miel, avait été de *vingt francs!* l'imagination féconde de madame Lebrun en avait fait réellement tous les autres frais.

La Direction.



Le Canada parmi les Peuples Américains



A confédération canadienne forme partie du plus vaste empire de la terre. Elle n'est cependant ni une colonie ni une dépendance, mais une associée, jouissant tant en droit qu'en fait d'une autonomie parfaite. Cette autonomie a pour base l'idée fondamentale de l'empire britannique moderne — groupement de nations distinctes, chacune travaillant séparément, mais sous un même monarque et dans un accord parfait au grand œuvre de la civilisation.

Impossible de concevoir rien de plus grand qu'une telle idée ainsi heureusement et pleinement réalisée. Jamais auparavant le monde n'a été témoin d'un pareil spectacle. Est-il surprenant que de jeunes nations s'épanouissant sous un système qui marque un progrès si grand dans l'histoire sociale de l'humanité, en conçoivent un légitime orgueil ! Le Canada surtout, qui en a scellé de son sang le principe, ne reculera devant aucun sacrifice pour en assurer la permanence. Aussi les Canadiens vénèrent-ils la mémoire de la grande souveraine qui a rendu cette œuvre possible, et dans leur ville capitale, au pied de son monument jubilaire, ils ont gravé ces mots qui, comme ceux qu'on lit sur le socle du monument de Wolfe et de Montcalm à Québec,

marquent une étape dans notre histoire : *Hoc monumentum eræcerunt liberi et grati Canadenses*. A l'auguste successeur de cette grande reine, les Canadiens ont voué un attachement personnel d'autant plus sincère et plus profond qu'il maintient de toutes ses forces les institutions politiques qu'ils se sont choisies et par lesquelles ils se gouvernent.

Lorsqu'on examine de près nos institutions impériales, il est impossible de ne pas être frappé de la puissance qui résulte de leur adaptabilité à toutes les conditions des sociétés qu'elles régissent. Il est évident qu'au sein de l'empire tout comme en dehors l'évolution des peuples se poursuit et se poursuivra inexorablement. Les nations autonomes qui le composent grandiront et leurs besoins avec elles. Les nécessités économiques travailleront toujours dans le sens d'un champ d'action plus étendu pour chacune des unités; et grâce au principe de l'autonomie cela se passera presque insensiblement.

Il en a été ainsi depuis l'institution du gouvernement responsable; il en sera ainsi toujours, d'après des lois sociales très clairement établies. Mais jusqu'à présent les événements ont prouvé que cette évolution, loin d'affaiblir le lien, le fortifie au contraire. Que se passe-t-il, en effet, dans les empires anciens dont nous connaissons l'histoire? Il vient un temps où le lien colonial se rompt, s'il n'est pas suffisamment élastique, et alors la colonie affirme sa virilité; elle quitte, pour ainsi dire, la maison paternelle, comme le ferait un fils adulte que les parents refuseraient de libérer des entraves de l'enfance. Si jusqu'ici l'histoire nous offre le spectacle invariable de colonies se détachant de la métropole dès qu'elles ont atteint un certain degré de développement, ce n'est donc pas à cause de l'antipathie naturelle que celle-ci lui inspire, mais par suite des nécessités sociales et économiques de la colonie que la métropole n'a pas su comprendre. Les antipathies et les haines ne viennent que plus tard. Elles sont la conséquence des résistances qu'on oppose à des aspirations naturelles et à des nécessités incontrôlables. (1). Grâce à l'élasticité du système impérial moderne,

(1) L'histoire de la Révolution Américaine prouve ce fait abondamment. Voir surtout le fameux discours de Patrick Henry prononcé au premier Congrès.

les nations qui composent l'empire peuvent espérer d'évoluer sans heurt. Chaque nouveau problème politique, économique ou social se discute librement. La solution peut quelquefois se faire chercher, mais on finit toujours par la trouver, car de part et d'autre on la cherche de bonne foi.

Aussi constatons-nous que toutes les nations formant l'empire tiennent de plus en plus à cette association d'idées, de principes et d'intérêts, et qu'elles se soumettent de bon gré aux devoirs qu'elle entraîne.

Ce lien moral serait à lui seul assez fort pour se maintenir sans le secours de considérations extérieures, car, nous le répétons, il marque un pas réel dans le progrès social de l'humanité. Mais il est vrai aussi que ces considérations existent pour chacune des nations autonomes de l'empire. Pour notre part, nous vivons sous le coup d'une alternative qui ne nous plaît guère. L'annexion du Canada par les Etats-Unis, ce peuple qui se dit Américain par excellence et qui prétend bientôt prendre officiellement ce titre, n'est pas précisément probable, mais elle est possible. Personne, en Canada, ne la croit désirable. Au contraire, on la redoute. Les annexionnistes nous disent bien que les deux peuples réunis formeraient l'organisation politique la plus puissante de la terre. Mais cet argument, d'ailleurs contestable, est le seul dont ils puissent étayer leur projet. Encore faudrait-il, pour que la chose se réalise, compter sur l'aveuglement de l'Europe toute entière. Cette possibilité constitue en effet pour les grandes puissances un péril bien autrement réel et présent que le péril jaune, qui, pourtant, n'est pas un simple épouvantail. Comment supposer que ces puissances dont la prépondérance mondiale tient en une si grande mesure à leur expansion commerciale et industrielle, qui, sans cela, ne pourraient même pas, pour la plupart, fournir du pain à leurs citoyens, consentiraient à se réduire à l'impuissance et à la famine ? Comment supposer que l'Angleterre, la France, l'Allemagne et l'Italie seraient assez imbéciles politiquement, le mot n'est pas outré, pour permettre l'union de toute l'Amérique sous un même gouvernement ? Un pareil Etat serait le maître du monde ; il dominerait sur les deux océans ; il ruinerait bientôt la vie industrielle des autres peuples, tarirait la source de leur

richesse et de leur puissance. " Les Etats-Unis sont déjà aujourd'hui, au point de vue agricole, la contrée qui produit la plus grande somme de denrées alimentaires et de matières premières; au point de vue minier, la plus riche en combustible et en métaux précieux et usuels; au point de vue industriel, la manufacture la plus vaste et la mieux outillée; au point de vue commercial, le foyer d'activité incessant et mobile d'une des nations les plus entreprenantes ". C'est ainsi que s'exprime M. E. Levasseur. Et M. Carnegie nous parle dans ses discours d'une époque assez rapprochée où sa population dépassera 200,000,000 d'âmes. Que serait-ce donc si on lui permettait de doubler son territoire et ses ressources en annexant le Canada ?

L'intérêt et le devoir manifeste de l'Europe est de favoriser le développement en Amérique d'une puissance qui deviendra le contrepoids des Etats-Unis. Le moment arrive et rapidement où il faudra s'occuper de fonder l'équilibre américain. Ce fut là un des arguments les plus remarquables que firent valoir à l'appui de leur œuvre les pères de la confédération canadienne; la justesse de leur raisonnement est plus apparent aujourd'hui qu'en 1867, il le deviendra chaque jour davantage.

Ce contrepoids dont le monde a besoin en Amérique, ne saurait être le Mexique, trop faible, ni l'Amérique méridionale trop divisée. L'Amérique espagnole et portugaise est sans doute appelée à jouer plus tard un rôle important dans l'équilibre américain, mais si l'on en excepte l'Argentine et le Chili, qui sont bien loin du foyer de notre vie continentale, la condition politique et économique de ces pays, ne nous permet guère d'espérer qu'ils entreront en lice avant longtemps. Le Canada seul, si rien ne vient arrêter son essor, semble devoir fournir les éléments d'une grande puissance continentale. Ayant devant nos yeux la perspective d'une pareille destinée, il n'est pas étonnant que la seule idée de la voir s'évanouir inspire aux Canadiens une véritable crainte.

Ce sentiment n'exclut pas l'admiration que nous éprouvons pour la grande république limitrophe ou bouillonne un peuple cosmopolite. Sa qualité saillante est l'énergie, et on l'accuse de trop d'âpreté dans la poursuite de la richesse matérielle. Mais il est aussi faux de dire que l'Américain adore unique-

ment le dollar que de prétendre que les Anglais sont une nation de boutiquiers. Le peuple qui a donné naissance à l'auteur d'Evangeline, qui possède déjà une littérature plus brillante et plus variée que la nôtre, de grands hommes d'Etat, des savants, des penseurs, une population universitaire de plus de 50,000 étudiants, ne manque pas de vie intellectuelle. Un peuple ou des foules immenses entourent les grands orateurs et ou la presse a pris un développement jusqu'ici inconnu n'est pas dépourvu d'esprit public. C'est un grand et noble peuple que celui des Etats-Unis, un peuple éminemment civilisateur et ou la question sociale a déjà sur plusieurs points trouvé des solutions. Nous devons admirer ses vertus et rechercher son amitié. Mais jamais nous ne pourrions nous fondre en lui parce que nous sommes différents, que notre âme n'est pas son âme, et que la Providence nous réserve évidemment une mission autre et non moins noble que la sienne.

Sans parler des mœurs publiques et privées qui ne sont pas les mêmes; ni du système de gouvernement qui semble bien supérieur dans notre pays; sans invoquer les différences d'origine, très réelles, ni évoquer les luttes d'autrefois ou les Canadiens eurent maintes fois à combattre ce formidable ennemi, nous trouvons dans la formation *américaine* des deux peuples, et dans les conditions géographiques et économiques où ils se trouvent respectivement placés, des raisons suffisantes pour étayer cette opinion. Peut-on concevoir une différence plus absolue que celle qui existe entre la croissance des Etats-Unis et la nôtre? Nés d'hier, les Etats-Unis sont déjà une des organisations politiques les plus puissantes du monde. A peine le drapeau étoilé fut-il arboré sur son sol, qu'on vit y accourir, comme autrefois à Rome, les déshérités du monde entier. Ils se jetèrent d'abord sur cette riche terre comme sur une proie, et c'est ce qui a donné cours au dicton que ce drapeau, arboré au début grâce à l'assistance du peuple le plus intellectuel de l'Europe, abrite sous ses plis le peuple le plus matérialiste de l'Amérique. L'antithèse n'est pas vraie. Les descendants des émigrants d'Europe se sont ennoblis par l'amour de la patrie. Ce sentiment est peut-être encore plus vif là-bas qu'ici.

Nous sommes aujourd'hui, en Canada, quant au chiffre de la

population, ce que seraient les Etats-Unis s'ils n'avaient pas reçu cet immense appoint étranger. Nous avons crû lentement par la multiplication normale de nos éléments primitifs. Nous devons tout d'abord bien connaître ces éléments et nous rendre bien compte de l'évolution des races sur la terre canadienne, si nous désirons nous faire une idée juste de l'état de notre pays et déterminer la direction qu'il convient d'imprimer à notre effort social et national.

La nature applique ses immuables lois de façon à créer sur la terre une incessante variété. Nos sociétés humaines n'échappent pas à la règle commune. Les peuples se succèdent issus les uns des autres, mais chaque essaim qui se détache de la ruche mère devient un peuple nouveau. Tout être vivant finit par s'adapter au milieu ou le créateur l'a placé. Les peuples se diversifient suivant les conditions matérielles et morales dans lesquelles ils vivent. L'Espagnol et l'Anglais, entourés de toutes parts par l'océan en deviennent tour à tour les dominateurs. Le Français posé en vedette aux extrémités du continent d'Europe, ayant à résister aux envahissements de plusieurs peuples, l'esprit constamment en éveil, devient le plus vif et le plus civilisé des Européens. L'Allemand, moins inquiet, est plus calme, moins positif, sa civilisation moins intense est plus concentrée. Le Polonais est triste et tourmenté comme son pays, le slave, sauvage au fond comme ses grandes steppes, se réveille et rêve de vastes conquêtes. Ces nations, comme les plantes, ont jeté au loin leur semence, mais suivant l'endroit où elle est tombée, le fruit s'est modifié. Ainsi, il n'est pas exact de dire qu'on retrouve l'Espagne au Mexique, une Angleterre rajeunie aux Etats-Unis, une France nouvelle sur les bords du Saint-Laurent. Que ces peuples parlent l'espagnol, l'anglais, le français, qu'ils conservent beaucoup de choses de la mère patrie, cela ne les empêche pas d'être des peuples différents. Le Mexicain se modifie, à son détriment, par un certain mélange de sang indien, l'Américain, issu de toutes les races de la terre et des individus les plus aventureux de ces races, est remuant et insatiable comme ses ancêtres directs.

Si, comme le croyait si fermement Beaconsfield, la pureté d'une race est le facteur le plus important de sa puissance d'ex-

pansion et de sa force intellectuelle, le Canada nous semblera, sous ce rapport, en meilleure posture que ses voisins. Notre pays nous offre jusqu'à présent le spectacle de deux races grandissant lentement côte à côte, et sans infusion très notable de sang étranger; et cela est particulièrement vrai pour les Canadiens d'origine française. Ces deux races représentent les deux grandes civilisations mères du monde moderne, dont l'une incarne la pensée et l'autre l'action. Non pas que l'une reste inactive ni que l'autre ne pense guère; nous ne parlons, bien entendu, que du caractère dominant de chacune. Assurément, le contraste entre le mode de notre développement et de celui des Etats-Unis est bien frappant. Est-il possible que dans des conditions si dissemblables, le caractère des deux peuples ne soit pas très différent? N'est-il pas évident pour quiconque a suivi dans l'histoire le développement des nationalités et des races, que le peuple de croissance lente, dont les traditions sont nécessairement plus stables et plus profondes, dont le caractère se forme graduellement, dans un climat où se retrempe constamment par l'effort les énergies humaines; n'est-il pas évident disons-nous, qu'un tel peuple, pourvu qu'il lui soit permis de suivre son évolution naturelle, deviendra avec le temps, et plus tôt, qu'on pourrait le croire, un instrument de civilisation destiné à faire faire à l'humanité un pas en avant. Telle est du moins notre pensée, que si les Etats-Unis sont Rome, le Canada est la Gaule que Rome peut conquérir, mais qu'elle ne pourra jamais complètement romaniser et qui se relèvera, toujours elle-même, quand la tempête aura passé. La conquête pourrait seulement retarder un temps notre évolution, et c'est pour cela que notre instinct national nous porte à la craindre. C'est de la liberté nationale dont nous sommes réellement en peine, car la liberté individuelle est partout aujourd'hui assurée sur le continent d'Amérique. Pour éviter ce malheur, nous ne devons pas sans doute négliger les appoints extérieurs. Mais nous ne les obtiendrons que si nous savons nous aider nous-mêmes en développant au plus haut point possible les facultés intellectuelles des Canadiens et les ressources matérielles du Canada. En un mot, il nous faut avant tout être patriotes.

Nous verrons plus tard comment nous croyons qu'il faut en-

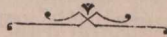
tendre ces mots : patrie, patriotisme. Constatons seulement ici que l'esprit patriotique, dans son sens large, n'est pas encore suffisamment répandu parmi nous. Cela tient sans doute en partie, à ce que notre population se compose de deux races parlant des langues différentes. Cette circonstance peut devenir une source de force ou une occasion de faiblesse, suivant que ces deux races vivront ensemble en bonne ou en mauvaise intelligence. L'harmonie qui doit régner entre elles n'est pas, comme on le croit souvent, entièrement une affaire de sentiment. On ne l'obtiendra jamais en méconnaissant les aspirations légitimes et en étouffant la vitalité d'une partie de la population. Cette harmonie ne dépend pas non plus uniquement ni principalement du bon sens des individus qui composent ces races. La bonne volonté de part et d'autre peut contribuer puissamment au résultat désiré, mais le principal, le vrai facteur, c'est la condition économique de chacune. La gêne engendre la discorde, la jalousie et les querelles dans les sociétés politiques comme dans les ménages, et nous n'entendrions pas si souvent parler de guerres et de désordres dans l'Amérique méridionale si les peuples de ces contrées vivaient dans de bonnes conditions économiques.

Un jour viendra, dans la suite des temps, où les deux races qui composent la population canadienne, et qui, ainsi que nous le constaterons, ont déjà tant en commun malgré la différence d'origine, finiront par se fusionner. Toutes les deux laisseront sur leur pays une empreinte indélébile. Chacune imposera à l'autre quelque chose de son caractère, de ses institutions, de ses mœurs, de sa langue. Mais si l'une l'emporte sur l'autre, ce ne sera pas nécessairement la plus nombreuse. Non, ce sera celle dont les racines sont les plus profondes, dont l'idéal est le plus pur et le plus noble, la moralité la plus élevée, la langue la plus parfaite, la littérature la plus riche et la plus forte. C'est à la race dont la fortune publique sera la plus solidement assise sur de bonnes bases économiques; à celle où l'on trouvera chez les gouvernants l'intégrité, chez les classes dirigeantes une science éclairée, chez les masses populaires une éducation saine et chez tous les individus une inébranlable énergie qu'est réservée cette consécration suprême, la gloire de collaborer nommé-

ment aux grandes conceptions humanitaires de l'avenir. Car, dit de Lanessan, "le résultat de toutes ces luttes est, en principe, la résistance des plus forts et des plus intelligents, en un mot, des mieux armés et des mieux dotés." Il en sera ainsi. Nous ne pourrons jamais faire qu'il en soit autrement et nous ne devons même pas le souhaiter. En effet, l'histoire nous enseigne que l'émulation de deux races amies réunies sur un même territoire est une des plus puissantes conditions du progrès qui puissent exister.

Ce qui contribuera considérablement à rapprocher les deux races qui habitent le Canada, c'est le sentiment de leur solidarité en face de notre grande voisine. Nous commençons à comprendre combien il est nécessaire de nous entendre pour développer nos ressources, toutes nos ressources naturelles et nationales. Au vingtième siècle en effet, nous ne verrons plus sur la terre de champs sans maître. Celui qui n'exploitera pas son patrimoine s'en trouvera bientôt dépossédé. Celui qui cheminera lentement par les sentiers battus sera bientôt dépassé. L'esprit envahisseur moderne, cette manifestation sociale qu'on voudrait confondre avec le patriotisme, est né de l'industrialisme débordant qui s'est emparé des vieilles civilisations. Or, comme il faut combattre avec les armes de son siècle, c'est aussi par l'expansion industrielle, tant manufacturière qu'agricole, que les peuples situés comme nous le sommes, qui possèdent de vastes territoires qu'ils sont incapable de défendre par les armes, échapperont peut-être à la conquête. Il reste donc acquis que si nous voulons accomplir nos destinées, il nous faut chercher, pour les appliquer à notre pays, les meilleures solutions industrielles et sociales. Pour cela il est tout d'abord essentiel de savoir ou en est aujourd'hui la question sociale. C'est ce que nous examinerons brièvement dans notre prochaine étude.

Errol Bouchette.



L'École du Respect

I.

On a dit que l'Eglise catholique est la grande école du respect.

Parmi ceux qui sont prêts à admettre la vérité de cette assertion, n'y en a-t-il point un trop grand nombre, peut-être, qui n'en saisissent qu'imparfaitement la portée? N'y en a-t-il point même qui ne se sont jamais sérieusement demandé quel pouvait être le véritable sens de ces paroles?

Ces quelques paroles cependant, constituent un des plus beaux éloges que l'on puisse faire de cette Eglise, dont nous avons le bonheur et l'incalculable honneur d'être les enfants; et une méditation de quelques instants sur ce sujet, ne peut manquer d'accroître notre estime et notre amour pour elle.

* * *

Et d'abord, et par-dessus tout, l'Eglise sait respecter et faire respecter Dieu. Quand il s'agit de Dieu, rien dans le culte dont elle veut l'honorer, ne lui paraît trop beau, trop riche ou trop grand.

Les maisons — maisons de prière et de sacrifice — qu'elle élève à la gloire de Dieu, elle les veut toujours aussi dignes de Lui que le peuvent permettre les circonstances de temps, de lieux et de moyens. Aussi, depuis Saint-Pierre de Rome et les grandes basiliques jusqu'à la plus humble église de campagne, ces maisons du Seigneur présentent aux yeux des fidèles, un aspect de dignité et de vénérabilité que ne saurait offrir aucun autre édifice.

Seule aussi, l'Eglise catholique possède l'art de donner à l'intérieur de ses temples cet air de pieuse et chaste beauté qui saisit l'esprit et émeut doucement le cœur du fidèle. Et souvent, quelle splendeur et quelle magnificence elle y déploie ! Quelle révérence elle y sait inspirer ! quel religieux silence elle y fait observer ! Aussi, il est bien naturel qu'en entrant dans ces temples de l'Eglise catholique, on soit instinctivement porté à se dire : " Saint est ce lieu. C'est bien ici la maison de Dieu et la porte du ciel—*domus Dei et porta coeli*. Qu'ils sont beaux, Seigneur, vos tabernacles—*quàm pulchra tabernacula tua!* A la vue de toutes ces choses un célèbre monarque disait que seuls les catholiques savent traiter Dieu en Dieu, c'est-à-dire, lui offrir un culte digne de sa divine majesté.

Mais c'est pour le Dieu caché du tabernacle, pour cet Emmanuel qui, dans le sacrement de son amour particulièrement, réalise la consolante promesse de demeurer avec elle ici-bas jusqu'à la consommation des siècles, c'est pour lui surtout que l'Eglise réserve l'expression de ses plus respectueux hommages et de sa plus tendre affection.

Pour lui, le Dieu de l'Eucharistie, pour lui le lin immaculé, les soieries précieuses, l'or et l'argent des calices et des ciboires, le parfum de l'encens, la symbolique lumière de la lampe du sanctuaire et des cierges de l'autel, cet autel lui-même fixant tous les regards et attirant tous les cœurs, et par la place qu'il occupe, et par les décors qui l'embellissent, et par la présence des ministres qui l'entourent, et par les rites qu'on y observe, et par les mystères qu'on y célèbre.

" Si tout cela ", nous disait un jour une pieuse chrétienne à la sortie de l'église, où elle venait d'assister à une messe solennelle, " si tout cela n'était point le produit de la foi et de l'amour divin, il faut avouer que ce serait tout de même une admirable invention ".

* * *

Après Dieu, les Saints.—Que ne fait point l'Eglise pour manifester le respect qu'elle leur porte ?

Désirant témoigner ce respect à l'égard de tous les Saints

sans exception, et ne pouvant, à cause de leur trop grand nombre, assigner à chacun un jour particulier de l'année, elle a voulu les honorer au moins par une fête commune qu'on appelle la Toussaint, et on sait avec quelle solennité elle célèbre cette fête.

Au nombre de ces Saints, cependant, il en est dont les œuvres et les vertus furent plus éclatantes, la vie plus connue, la sainteté plus héroïque. Ceux-là l'Eglise les canonise, c'est-à-dire que les élevant sur ses autels, elle les propose solennellement aux fidèles pour modèles et protecteurs. Et les cérémonies de cette canonisation sont si belles, si grandioses, que nulle célébration sur la terre n'en saurait égaler la splendeur et les attraits.

C'est une fête unique, bien supérieure aux apothéoses des anciens; c'est le triomphe d'un véritable héros, mais un triomphe tel que l'antiquité n'en a jamais connu de semblable. Voyez. C'est le Chef suprême de l'Eglise présidant en personne ces cérémonies; c'est l'image du Saint suspendue bien haut dans le temple immense au-dessus de la Confession de Saint-Pierre, que l'on découvre et que l'on expose à la vénération de milliers de spectateurs pieusement émus; ce sont les chœurs nombreux, les orgues et les fanfares qui font entendre leurs chants et leur musique; c'est le divin sacrifice célébré avec une pompe extraordinaire par les plus hauts personnages de la hiérarchie catholique. Puis, au dehors, ce sont les joyeuses acclamations, les illuminations, les feux d'artifice.

Et, chose plus précieuse encore, tous ces témoignages de respect et de vénération, ils viennent du cœur, oui, du cœur de la mère la plus intelligente et la plus aimante, du cœur des frères ici-bas de celui qu'on honore ainsi. Désormais, la moindre parcelle des ossements de ce Saint canonisé, le moindre lambeau de ses vêtements, sera regardé comme un trésor de plus de valeur que les perles les plus rares et les plus riches diamants. Ses parents et le lieu de sa naissance ou de sa mort partageront sa gloire; les Labre, les Cousin et les Régis seront mieux connus que les familles des grands de ce monde, et Amettes, et P'brac, et la Louvecs, d'obscurs hameaux qu'ils étaient, deviendront des lieux renommés par toute la terre.

Ce respect extraordinaire, l'Eglise le témoigne encore à l'égard des fidèles qui vont quitter ce monde. Elle leur envoie son ministre, afin qu'il reçoive l'aveu de leurs misères et de leurs péchés, et leur en accorde une dernière fois le pardon ; qu'il les nourrisse du pain mystique des voyageurs, et marque leurs sens et leurs membres de l'onction sainte et salutaire.

Admirez avec quel respect aussi l'Eglise traite la dépouille mortelle de celui qui vient de partir. Elle la fait transporter dans son temple, où elle offre pour le défunt le divin sacrifice, et exhorte les fidèles à prier pour lui. Cette dépouille mortelle, elle l'asperge d'eau bénite, la parfume d'encens, et l'escorte ensuite jusqu'à cette demeure des morts, où elle lui dit un touchant et suprême adieu, l'invitant à reposer en paix à l'ombre de la croix, symbole d'espérance et de résurrection.

* * *

Et le mariage aussi, cette institution qui a, dès le commencement, reçu de Dieu une bénédiction que, selon le langage liturgique, "ni le péché originel n'a pu détruire, ni les eaux du déluge engloutir", de quel respect l'Eglise l'honore, et avec quel zèle et quelle constance elle s'efforce d'inculquer ce respect à tous ! Sans cesse elle en a enseigné la nature et le caractère, proclamé les devoirs et les obligations, défendu les privilèges et les prérogatives.

A notre époque, surtout où un trop grand nombre traitent avec légèreté, souvent avec mépris, cette divine institution ; où romanciers et dramaturges se liguent pour l'assaillir, pour la déprécier et la bafouer, l'Eglise s'en fait l'intrépide champion, déclarant avec l'Apôtre que le mariage "est un grand sacrement dans le Christ et dans l'Eglise" ; elle en prêche la sainteté et l'inviolable indissolubilité. Aussi, que voit-on présentement ? Une foule d'hommes intelligents et voulant le bien, effrayés à juste titre des dangers qui menacent la société, par suite de cette légèreté et de ce mépris avec lesquels on traite la divine institution du mariage, se tourner instinctivement vers l'Eglise catholique, admirer sa sagesse, recourir à sa puissante influence, et lui être sincèrement reconnaissants de ce qu'elle

a ainsi protégé et sauvegardé cette vénérable institution, et par cela même sauvé la famille, fondement de la société.

C'est à l'Eglise que l'épouse et la mère doit l'estime et le respect dont elle jouit au foyer. Si son époux lui prodigue jusqu'à la fin son affection et ses égards; s'il lui reste fidèle jusqu'au terme du voyage, c'est à l'Eglise surtout qu'elle le doit. Oui, si "son époux s'est levé et l'a comblée de louanges", et si "ses fils", à leur tour, "se sont levés et l'ont proclamée bienheureuse", elle le doit à l'Eglise catholique. Et la femme, grâce à cette vivacité d'intuition qui caractérise son sexe, saisit facilement cette vérité. Aussi, mue par la reconnaissance, la femme chrétienne sait, en maintes circonstances, donner à Dieu et à l'Eglise les témoignages du plus ardent amour et de la plus héroïque générosité.

* * *

Et toi, petit enfant, que ne lui dois-tu point à cette Eglise qui est ta mère? Ne vas-tu point commencer à lui témoigner ta reconnaissance par un beau sourire? *Incipe, parve puer risu cognoscere matrem.*

"Il faut avoir le plus grand respect pour l'enfant—*maxima debetur puero reverentia*", disait un ancien poète.

Eh! qui donc plus que l'Eglise catholique a toujours fait preuve à l'égard de l'enfant de ce profond et sincère respect? A peine est-il arrivé en ce monde qu'elle le purifie et le sanctifie dans les eaux du baptême. Puis, après l'avoir fait son propre enfant en le faisant enfant de Dieu, elle le remet à ses parents, à qui elle a déjà recommandé de prendre de lui le soin le plus affectueux, et de lui donner une éducation toute sainte. Et ses parents, recevant des mains de l'Eglise le cher petit, le baissent révérencieusement, et l'introduisent dans cette demeure où il sera désormais considéré comme l'ange du foyer.

* * *

Les travailleurs, enfin, les artisans, les ouvriers, ceux qui mangent leur pain à la sueur de leur front, sont, eux aussi, de

la part de l'Eglise catholique, l'objet constant d'un respect vrai et sincère.

Parmi ses fidèles l'Eglise n'admet point de distinction ; elle ne reconnaît point de classes privilégiées. Malgré les inévitables inégalités de la vie sociale en ce monde, tous sont également chers à l'Eglise, tous ont le même droit à son respect, à son amour et à son dévouement. Elle les a tous régénérés par le même baptême, les juge tous au même tribunal, les fait tous prendre place à la même table et participer au même banquet, donne à leur mariage la même bénédiction, leur prodigue les mêmes soins affectueux à l'heure du trépas et dépose leurs restes mortels dans la même terre consacrée. Oui, à tous l'Eglise prodigue les mêmes témoignages d'estime et d'affection. Et après cela nous dirons : Parcourez les pages de l'histoire ; voyez ce qui se passe autour de vous, et vous comprendrez qu'à ce point de vue l'Eglise offre le plus consolant et le plus admirable contraste avec toute autre communauté ou toute autre forme de croyance, et qu'elle est bien ici-bas, comme l'a dit quelqu'un, l'institution la plus essentiellement démocratique.

* * *

Oui, l'Eglise catholique a toujours été, elle sera toujours la grande école du respect. Nous disons plus : elle sera toujours, et nécessairement, l'unique école du véritable respect. Pourquoi ? Parce qu'elle seule a reçu la mission d'enseigner, par sa doctrine et par ses exemples, la pratique des vertus qui sont le principe et la source de ce respect, nous voulons dire la foi, l'humilité, l'esprit de sacrifice et l'amour du prochain.

Faites disparaître les enseignements, la direction et l'influence de l'Eglise, et vous ne trouverez plus dans l'homme qu'orgueil, égoïsme, mépris de ses semblables, ou du moins indifférence à leur égard.

Faites disparaître cette grande et unique école du respect véritable, et la société fatalement retournera à la barbarie ; et cette admirable civilisation chrétienne implantée et sauvegardée par le christianisme et toute pétrie de charité et de dévoue-

ment, fera place à la tyrannie et à l'esclavage, et l'on verra se renouveler les débauches, les cruautés et toutes les horreurs de l'ancien paganisme.

* * *

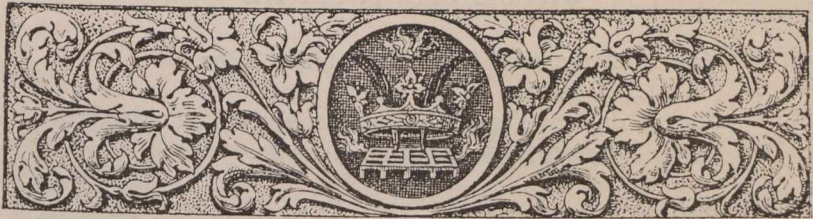
Mais, Dieu merci, elle est destinée, cette divine Eglise, à durer et à exercer jusqu'à la fin des temps sa sublime et salutaire mission. C'est-à-dire que jusqu'à la fin des temps elle enseignera aux hommes à respecter Dieu, auteur de tout bien et maître absolu de toutes choses, puis à se respecter les uns les autres et à trouver dans ce respect les motifs qui doivent les porter à s'aimer mutuellement et à s'entraider.

Cette mission d'amour et de salut l'Eglise l'accomplira toujours sans s'inquiéter de l'ingratitude de ceux qu'elle en voudrait faire bénéficier, sans se soucier des ineptes railleries de l'impiété, sans tenir compte de la prétentieuse ignorance, de la grossièreté même de ceux qui sont incapables d'apprécier ses nobles efforts.

Elle sait, d'ailleurs, que, dans toutes les parties du monde, elle a des enfants en grand nombre qui sont heureux de lui payer un juste tribut d'admiration, de reconnaissance et d'amour. Elle sait encore qu'une foule d'esprits judicieux et de cœurs droits, qui ne font cependant point profession de lui appartenir, partagent ces sentiments à son égard.

Aussi, malgré toutes ses tribulations, elle ne se laisse point abattre, et, jusqu'à la consommation des siècles, demeurant la grande école du respect en ce monde, elle passera en faisant du bien à tous, et principalement à ceux que l'Apôtre appelle "*domesticos fidei*", c'est-à-dire, à ceux qui croient en elle, mettant en elle leur espérance et lui sont attachés par les liens d'une sincère et fidèle affection.

Louis-Alphonse Nolm, C. M. I.



Déception

Quel beau ciel ce matin enchante mes regards !
Marbre uni dont nul pli ne cache
La limpide blancheur ; où l'œil de toutes parts
En vain chercherait une tache.

Monte, astre roi, voici ton palais radieux !
A cette voûte immaculée
Viens suspendre ton globe, inonde de tes feux
Tout sommet et toute vallée.

La nature t'attend pour ouvrir le festin.
Mais, comme au sein de ta lumière
Tout être va jouir ! Dans le commun butin
N'es-tu pas la part la première ?

N'est-tu pas la vie ?—Ah ! ton front vient de jaillir.
Vois ! Sous sa figure éclatante
De quel frémissement s'est mise à tressaillir
Toute âme émue et palpitante !

Entends ! Déjà l'oiseau te lance son refrain
Noyée en cette transparence,
L'aîle du papillon brille comme un écrin ;
L'abeille est toute à l'espérance.

La vie ! Elle étincelle au pétale tremblant
Sous ton chaud rayon qui l'enivre,
Elle sort du Calice en parfum, s'exhalant,
Et bat au cœur joyeux et libre.

Mais l'horizon s'est teint d'une triste lueur.
Ah! je sens se serrer mon âme.
Bientôt du ciel s'enfuit la sereine blancheur
Sous un large sillon de flamme.

Quelque nuage est près.—Le voici lourd et noir !
Sur ses pas, sombre phénomène !
Plus trace de soleil. Mon œil lutte pour voir
Un rayon encor : lutte vaine !

Il est sans maille aucune, hélas! l'épais réseau
Qui m'enveloppe dans l'orage.
— Homme! C'est toujours ton lot! Pauvre roseau,
Jamais de bonheur qu'en présage!

Ah! pour combien tu dis, ô fugitif azur,
L'histoire de leur existence!
Mon Dieu! Que leur matin était riant et pur,
Le malheur à quelle distance !

Et quand il arriva, qui donc pensait à lui ?
Quelle visite prompte et soudaine!
Prompte et combien durable! Oh! du bonheur enfin
La reminiscence lointaine !

M. Tamisier, S. J.



La Guerre

I.

Minerve Pallas, prends ta robe noire
Et couvre de deuil ton front languissant :
Encore une fois, l'éternelle Histoire
Sur tes seins demande à verser du sang.

II.

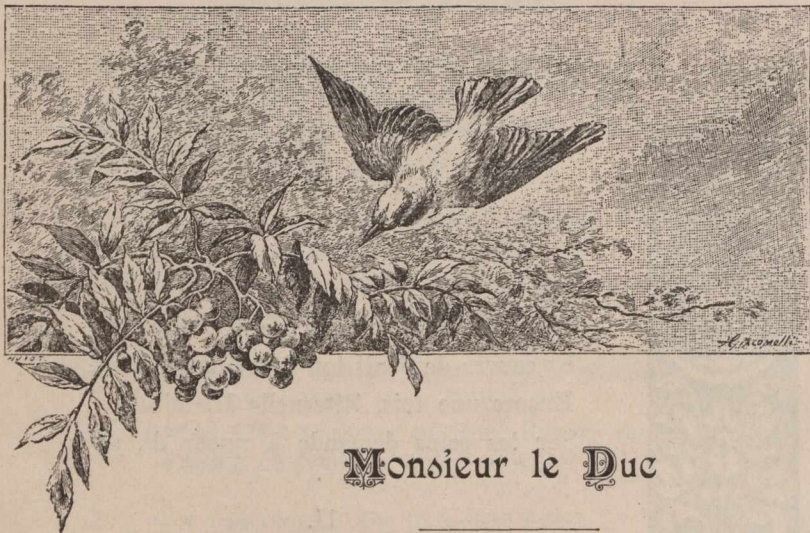
Céleste déesse, écarte cette ombre,
Ombre du tableau de nos lendemains
Ou l'on voit dépeint, fou d'angoisse sombre,
L'être humain tuant les êtres humains.

III.

La guerre sévit, déesse immortelle,
La guerre au-delà, la guerre en deça.
Pallas-Athéné, quand donc naîtra-t-elle,
La Paix, cette Paix que Christ annonça ?

Berthe Lelen

24 NOVEMBRE 1904.



Monsieur le Duc

Illustrations de M. J. B. Lagacé



Mlle Louise Durozel?

Catherine, la sévère gardienne de la pension Loreillard, enveloppa d'un regard soupçonneux celui qui venait de parler : un grand vieillard, correctement vêtu.

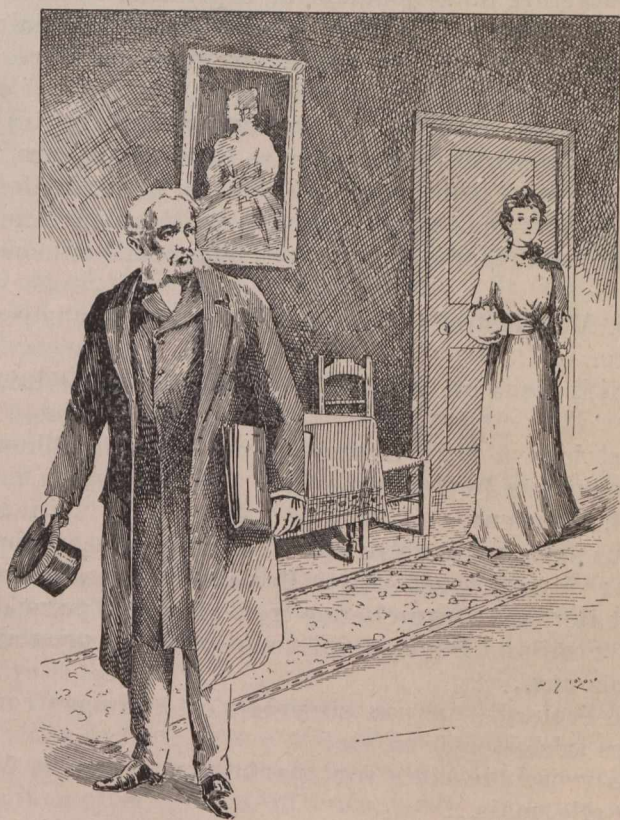
L'inconnu avait le verbe impératif et il descendait d'un coupé, fort bien attelé ; un monsieur de *la haute*, sans nul doute !... Impossible de l'éconduire ! Et devant cette évidence, le ton de

la concierge se fit moins rogue.

— Mlle Louise surveille les élèves dans la cour de récréation, répondit-elle ; je vais voir si quelqu'un peut la remplacer.

Et, à tout hasard, elle guida le visiteur vers le parloir, une salle délabrée, où des sièges de paille, rangés le long du mur, contemplaient d'un air morose une table ovale, recouverte d'un tapis aux bariolures géométriques.

Resté seul, le vieillard regarda autour de lui. Un portrait en pied occupait la place d'honneur, vis-à-vis du romantique trumeau de la cheminée : il représentait une jeune personne, habillée à la mode de 1855, crinoline et manches à gigot, Mlle Loreillard l'aînée, selon toute probabilité ; les autres panneaux étaient ornés de gravures enfumées, aux sujets bibliques, de



Un grincement de serrure interrompt l'examen.

paysages bitumineux où les arbres s'enlevaient en taches boueuses sur un ciel verdi, et de tableaux d'honneur, enjolivés d'arabesques, qui livraient à l'admiration de tous le nom des gloires de la pension, vanités éphémères pour lesquelles la Muse Clio,

nonchalamment étendue sur la pendule, semblait avoir un sourire indifférent et sceptique.

Un formidable grincement de serrure interrompit l'examen de l'inconnu : la porte vitrée venait de se rouvrir et une jeune fille se tenait sur le seuil.

Grande, mince, des traits délicats encore affinés par une épaisse chevelure où se jouaient de capricieux reflets d'or, elle était fort simplement habillée d'une modeste robe de laine noire, toute unie, et d'une courte pèlerine en tissu des Pyrénées.

Cependant, la première impression du visiteur fut celle-ci :

— Allons ! elle est jolie... Tant mieux ! Cela lui ira bien !...

La nouvelle venue possédait cette calme assurance des femmes qui, de bonne heure, n'ont dû compter que sur elles-mêmes.

— On m'a dit que vous me demandiez, Monsieur ? commença-t-elle sans embarras, mais avec une nuance d'étonnement dans la voix.

— Oui, Mademoiselle, j'ai une communication importante à vous faire.

Elle lui indiqua un fauteuil et s'assit, en face de lui, sur une chaise.

— C'est bien à Mlle Louise Durozel que j'ai l'honneur de parler ? continua le vieillard.

— Oui, Monsieur.

— Vous avez perdu votre mère à Alger, il y a une dizaine d'années ; votre père est mort à Paris, huit ans plus tard : il se nommait Bernard Durozel et se trouvait sur le point de passer chef de bataillon. Pour ce qui vous concerne, vous avez juste vingt-trois ans...

Louise écoutait, un peu surprise : cet étranger connaissait toutes les tristesses de sa vie !

— Vos renseignements sont parfaitement exacts, Monsieur, répondit-elle, mais...

— Mais vous désirez savoir où je veux en venir ? Rien de plus naturel !... J'arrive au fait... Voici ma carte.

La jeune fille lut le nom d'un grand notaire parisien.

— Il y a six jours, continua son interlocuteur, je recevais une lettre du consul de France à Moscou ; il m'avisait de la mort d'un de ses nationaux : Louis Durozel, ingénieur des Arts et Manufactures...

— Le frère de papa!

— Et votre parrain, je crois?

— Oui, Monsieur... Nous ignorions ce qu'il était devenu!... Un jour, j'étais toute petite alors, nous habitions Saint-Malo, il écrivit à mon père qu'il avait trouvé une superbe position en Russie... Depuis, nous n'avons plus reçu de ses nouvelles... C'était même pour papa un gros chagrin... il m'en parlait souvent: "Je sais bien que mon frère est original, me disait-il, mais je ne le croyais pas capable d'oublier aussi complètement les siens!"

— M. Louis Durozel est mort à l'hôpital de Moscou, des suites d'une opération, et comme il était célibataire...

— On s'adresse peut-être à moi pour payer le chirurgien et les remèdes? Ma bourse est bien légère... Cependant, depuis que je suis sous-maîtresse à la pension des demoiselles Loreillard, j'ai réussi à mettre quatre cents francs de côté!... Si cette somme est suffisante, je la tiens à l'entière disposition du consul de Moscou.

Il l'écoutait, une expression attendrie dans ses yeux gris et froids d'homme d'affaires; quand elle s'arrêta, il reprit, en caressant doucement ses longs favoris blancs:

— Vous ne m'avez pas compris, Mademoiselle; M. Louis Durozel s'était fait transporter à l'hôpital, non point parce qu'il se trouvait sans ressources, mais parce qu'il pensait y être mieux soigné que dans son logis de vieux garçon.. Par un testament en bonne forme, écrit trois jours avant sa mort, et déposé entre les mains du consul de France, il vous institue sa légataire universelle.

Louise Durozel resta un instant silencieuse. La pensée que l'un des siens, le frère de son père, son parrain, était mort seul, loin de la patrie, sans une main amie pour lui fermer les yeux, lui causait une véritable souffrance.. Ah! pourquoi ne l'avait-il pas appelée? Elle eût donné beaucoup pour adoucir ses derniers moments, pour le reconforter en lui parlant du Dieu bon qui pardonne.

— Monsieur votre oncle avait eu, jadis, quelques relations d'affaires avec moi, continua le notaire. Il s'est rappelé mon nom et a prié le consul de m'écrire aussitôt qu'il ne serait plus...

J'ai eu de la peine à vous retrouver, Mademoiselle!... La concierge de la maison que vous habitiez du vivant de votre père m'avait donné pour tout renseignement votre qualité de sous-maîtresse dans un pensionnat de Neuilly... Avant d'arriver ici, je suis allé sonner à la porte de sept institutions...

— Oh! Monsieur, je suis confuse... vous vous êtes dérangé pour moi...

— C'était mon devoir... Mais vous ne m'avez pas encore demandé le chiffre de l'héritage?...

— Mon oncle n'avait aucune fortune... comme mon pauvre père...

— Au moment de sa mort, sa situation s'était améliorée; il vous laisse deux millions, placés en actions de mines de cuivre, des valeurs de premier ordre!

Louise resta, un moment, interdite devant le chiffre énorme.

— On croirait que cela vous attriste? fit remarquer le notaire, en souriant...

— Oui, Monsieur. Je regrette que mes chers parents ne soient plus là pour profiter de ce changement de fortune... On ne peut guère se réjouir lorsqu'on est seule au monde...

— Ne vous reste-t-il donc aucune famille?

— Je n'ai qu'une cousine, Mme Crochepierre, dont le mari était fabricant d'eau de seltz. Elle habite un vieil hôtel du Marais. Je déjeune chez elle le premier jeudi de chaque mois.

— Je vous engage à l'avertir de ce qui vous arrive. A votre âge, ma chère enfant, on ne peut guère vivre seule!... Il vous faut un chaperon jusqu'au jour de votre mariage...

Les joues pâles de Louise se teintèrent de rose... Le mariage? Certes, elle y avait quelquefois songé comme toutes les jeunes filles, mais à la dérobée, presque en tremblant... Pour elle, c'était le bonheur interdit, le rêve irréalisable, où il vaut mieux ne pas se complaire... tandis qu'à présent...

Le notaire s'était levé. Un nez pointu et des yeux perçants qui, depuis un moment, furetaient derrière la porte vitrée, dans l'ombre du corridor, battirent aussitôt en retraite... Au même moment, une cloche sonna.

— C'est la fin de la récréation, expliqua Louise. Je suis obligée d'aller chercher mes élèves dans la cour.

Le devoir la reprenait; jusqu'à nouvel ordre, elle restait sous-maîtresse et tenait à bien remplir ses fonctions.

Le visiteur inscrivit sur son carnet la rue et le numéro de Mme Crochepierre pour y envoyer ses prochaines communications, puis, après un salut profond qui s'adressait plus à la dignité simple de la jeune fille qu'à sa nouvelle qualité d'héritière, il s'éloigna rapidement.

Mlle Durozel gagna la porte double qui ouvrait sur la cour. Au moment où elle posait la main sur le bouton, une voix aigre, une de ces voix où il semble qu'on a exprimé du verjus, interrogea :

— Quelle affaire si pressée amenait ce monsieur?

Avant de se retourner, Louise avait reconnu Mlle Malvina, la plus jeune des demoiselles Loreillard, petite personne maigre à nez de fouine, qui n'avait rien de la majesté momifiée de sa sœur aînée, puissance invisible qui, pour cause de rhumatismes, ne sortait plus de sa chambre, ni de la bonne grâce, un tantinet prétentieuse, mais bien réelle, de Mlle Alphonsine, le bas-bleu du trio.

— Il venait m'annoncer la mort du frère de mon père, répondit simplement la jeune fille.

Mlle Malvina grillaît d'envie de savoir si l'oncle défunt laissait un héritage; mais Catherine écoutait; elle n'osa pas questionner, et redressant d'un air superbe sa taille exigue, elle commanda :

— Faites rentrer les élèves!... Vous êtes en retard de trois minutes, Mademoiselle.

Louise passa dans la cour plantée de tilleuls, que l'hiver transformait en grands squelettes noirs. Tout un essaim de fillettes en tabliers d'écolières s'abattit sur elle.

— Ah! Mademoiselle, vous voilà enfin... Vous nous avez bien manqué! Sans vous, on ne sait pas s'amuser.

Il y avait là de petites Anglaises aux cheveux trop blonds, des Espagnoles au teint ambré, des Italiennes au profil classique!... et aussi des Françaises au nez gentiment retroussé, et toutes avaient pour la jeune sous-maîtresse le même sourire affectueux, le même regard confiant.

Elle était si gaie, si bonne enfant, elle savait si bien se prêter

aux jeux de ses élèves, et cependant, celles-ci la respectaient, ne la traitaient jamais en camarade; on eût entendu voler une mouche dans sa classe.

Pour obtenir ce beau résultat, point n'était besoin pour Louise de s'égosiller comme Mlle Marceline, ni de punir sans cesse comme Mlle Charlotte, encore moins d'imiter la philosophique indifférence de Mlle Henriette. Il émanait d'elle une force tranquille qui matait les plus rebelles.

Et les trois autres sous-maîtresses s'inclinaient, sans aigreur ni envie, devant l'évidente supériorité de leur jeune collègue.

Louise Durozel était une de ces charmantes natures, à la vertu aimable, dont personne ne songe à dire qu'elles sont parfaites, et qui trouvent cependant le moyen de rester fidèles à leurs moindres devoirs, tout en gagnant l'affection de chacun.

Les mains bleuies par le froid, Mlle Marceline, une pauvre vieille fille, qui se saignait aux quatre veines pour payer la pension d'un petit-neveu au séminaire, déclara sans farder que, lorsque Mlle Louise s'absentait, les élèves devenaient aussitôt insupportables; Mlle Charlotte, une brune mélancolique, que sa situation précaire empêchait d'épouser un ami d'enfance, assura que l'hiver paraissait plus lugubre, et Mlle Henriette, une blondinette dont le père était mort et la mère, dans un asile d'aliénés, ajouta avec un soupir qu'elle voudrait bien aussi recevoir des visites au parloir, mais que cette bonne fortune ne lui était jamais arrivée!...

Puis, le petit bataillon fut rangé en bel ordre et défila devant ses chefs, Louise Durozel frappait dans ses mains pour commander la manœuvre.

A la voir si calme, si maîtresse d'elle-même, jamais on ne se serait douté de la nouvelle inattendue et fantastique qu'elle venait d'apprendre!

II.

Accoudée au balcon de fer forgé qui dominait la cour majestueuse d'où la mort avait chassé les ateliers bourdonnants et les camions tapageurs, chargés de siphons aux capuchons métalliques, Louise Durozel jouissait de la brise du soir.

Sous la clarté bleue de la lune, qui exagérait le relief des corniches et l'ombre des cheminées, l'antique hôtel d'Hérincourt, si longtemps livré aux hommes de négoce, reprenait ses allures seigneuriales.

Les murs brodés de sculptures, les fenêtres à chapiteau orné, les lucarnes rondes, encadrées de guirlandes comme des miroirs,



Accoudée au balcon de fer forgé.

tout, jusqu'au perron de pierre rongé par l'humidité, semblait touché par la baguette des fées!

On aurait juré que le portail allait s'ouvrir à deux battants pour livrer passage à des carrosses tout en glaces, où souriraient des marquises sémillantes et poudrées...

Derrière la jeune fille, dans l'immense salon boisé, où Mme Crochepierre lisait auprès de la lampe, les meubles eux-mêmes semblaient tout prêts à recevoir les hôtes d'autrefois : pour s'asseoir, les grands seigneurs et les belles dames trouveraient des fauteuils au petit point et pour se mirer, des glaces, un tantinet verdies, qui dataient du roi Louis XV. Leurs pieds glisseraient sur le parquet qui les avait vus danser le menuet sur un air de Rameau.

Mme Crochepierre détonait dans ce cadre, parfumé de vieille élégance française : elle était courte, forte, un peu trop rouge ; rien chez elle ne rappelait la taille pincée et les grâces mignardes des jolies marquises, mais c'était, en somme, une excellente femme, qui ne faisait pas mentir son doux prénom de Bonne, porté jadis par des princesses de Savoie et de Luxembourg.

Depuis six mois, Louise Durozel habitait le Marais : elle n'avait eu qu'à se louer de sa vieille parente ; cependant, leurs idées ne concordaient pas absolument.

Mme Crochepierre aurait voulu que sa nièce portât un deuil élégant, sorti des ateliers de Paquin ou de Laferrière, et la jeune fille se contentait d'une petite couturière du quartier, qui avait grand besoin de gagner sa vie.

Elle avait refusé également de louer à l'année un coupé de remise pour se montrer au Bois, à l'heure du bel air, mais en revanche, elle avait pris à sa charge, la pension du petit-neveu de Mlle Marceline, offert à Mlle Charlotte la modeste dot qui lui manquait pour épouser le fiancé de son choix, et installé Mlle Henriette dans une maisonnette de Neuilly, où la pauvre fille avait amené sa mère, dont la folie douce demandait à être entourée d'affection.

Bref, depuis son subit changement de fortune, Mlle Durozel s'était beaucoup occupée des autres, et fort peu d'elle-même ; sa tante ne se faisait pas faute de le lui reprocher.

— Plus tard, répondait Louise, plus tard, lorsque je quitterai le deuil.

Ce moment n'était pas éloigné, et toute seule, sur le balcon Renaissance, dont la lune dessinait, sur le sol l'ombre capricieusement découpée, elle songeait à son avenir.

Mme Crochepierre possédait peu de relations : les quelques jeunes gens qu'elle recevait pouvaient être de braves garçons, mais ils étaient trop lourds, trop communs pour plaire à une nature délicate comme celle de Louise : ce ne serait pas dans leurs rangs qu'elle choisirait son mari.

Où alors?... Devant elle, sous la magique lumière bleue qui ruisselait sur le vieux logis, une image passa, l'image chassée naguère de son âme par un effort suprême de volonté, et qui maintenant s'imposait à elle comme une reine victorieuse.

Blond ou brun... grand ou petit... elle ne savait trop, mais ce qu'elle voyait très bien de l'inconnu, c'étaient les yeux, des yeux sérieux et doux qui révélaient un grand cœur et une haute intelligence... Pour la situation, peu lui importait !... Jamais ses rêves les plus ambitieux ne s'étaient élevés au-dessus d'un chalet enguirlandé de roses, aperçu à travers une grille, au cours d'une promenade avec le pensionnat.

Le bonheur de ses parents avait été si complet, bien qu'ils fussent pauvres et de naissance médiocre !

Certes, dans leur vie errante, il y avait eu des heures difficiles : l'appartement de Saint-Malo, niché tout en haut d'une ancienne maison de corsaire, était bien exigü ; on y vivait grâce à des prodiges d'économie, mais lorsque la petite Zézette aplattissait le nez contre les vitres des doubles fenêtres, elle apercevait, par-dessus les remparts, la mer bleue ou grise, riante ou en colère, et pour l'enfant, cette merveilleuse échappée sur l'infini avait été sa première leçon d'idéal.

À présent, la jeune fille se rendait compte que son père et sa mère avaient dû couler d'heureux jours dans ce réduit, où ils se serraient l'un contre l'autre, en face de l'immensité.

Et plus tard, à Alger, dans l'étroite villa de Mustapha, on manquait peut-être du confortable le plus élémentaire, mais le ciel était pur, la mer lointaine étincelait comme une étoffe d'azur, parsemée de pierreries ; on ne songeait pas à désirer la fortune, et les larmes n'avaient coulé que le jour où la mort était venue heurter à la porte.

Pauvre chère maman ! Elle s'était éteinte, une prière aux lèvres, dans le jardinet, hérissé de cactus, où on la transportait chaque jour pour qu'elle put jouir du bon soleil et respirer l'odeur des roses.

Et Louise était restée seule avec son père.

Bernard Durozel appartenait à cette race vigoureuse des hommes d'autrefois, qui puisaient, dans leurs principes religieux, la force de souffrir et le courage de bien vivre. Il avait été un remarquable éducateur.

Sans rien perdre des vertus et des grâces féminines, Louise avait pris de lui beaucoup des qualités particulières à l'homme : l'énergie, le sang-froid, une droiture qui ne connaissait pas les compromis.

Son père mort, elle était prête pour la lutte... Tout de suite, elle avait cherché une situation.

Mme Crochepierre connaissait Mlle Alphonsine Loreillard, qui avait été jadis sa compagne de pension : par son entremise, les trois sœurs consentirent à prendre la jeune fille en qualité de sous-maîtresse à raison de quarante francs par mois, ce que l'on n'oserait pas donner à une élégante femme de chambre.

Mlle Durozel ne s'était pas plainte : elle trouvait un refuge honorable ; pourquoi demander autre chose ? Et elle s'était appliquée à remplir sa tâche le mieux possible.

Maintenant, ces deux années un peu rudes s'estompaient déjà dans le passé comme un rêve lointain, et elle avait presque honte de cette fortune inespérée, qui lui donnait l'indépendance ; tant d'autres sont obligés de lutter, de peiner jusqu'à la mort !...

La voix de sa tante interrompit ici ses méditations :

— La duchesse d'Ussel a offert hier un grand dîner à S. A. R. le prince de Slavonie, disait-elle.

Louise garda le silence. Il lui semblait que cet entrefilet, lu dans le *cahier mondain* d'un journal, ne méritait pas de commentaire : Mme Crochepierre en jugea autrement.

— M'entends-tu ? demanda-t-elle, en regardant par-dessus ses lunettes, dans la direction du balcon.

— Oui, ma tante...

— Alors, pourquoi ne réponds-tu pas ?

— Ma tante, je ne connais pas la duchesse d'Ussel, et je vous avoue que ses faits et gestes ne m'intéressent guère.

— Tu ne la connais pas ?... Quelle plaisanterie !... On ne parle que d'elle à Paris... Les journaux sont pleins de ses ré-

ceptions, de ses chasses, de ses bonnes œuvres... Je l'ai vue une fois... le jour du mariage de son fils avec Mlle de Montargis-Beaugency; j'étais allée me mêler aux curieux, à la porte de Sainte-Clotilde, et justement, auprès de moi, se trouvait l'une des femmes de chambre de la maison; elle m'a montré sa maîtresse... Une vraie grande dame, à l'air imposant!... Ah! c'est beau d'être duchesse!...

Louise ne répondit pas: elle regardait le ciel pâle au-dessus de sa tête.

— Voyons, continua Mme Crochepierre. Tu n'aimerais pas à porter un titre, à lire ton nom dans les journaux?

— Non, ma tante, je n'envie nullement l'existence de ces mondaines, qui semblent n'avoir pour but que d'accumuler dans la même journée la plus grande somme de distractions... Elles n'ont même pas le temps de réfléchir... Comment sauraient-elles ce qui se passe dans leur âme, puisqu'elles n'y entrent jamais... Tenez, pour moi, ce sont des galériennes du plaisir!

— Tu es bien dédaigneuse!... Cependant, avec ta figure et ta belle dot, tu peux prétendre à tout maintenant!

— Serais-je bien avancée, ma tante, lorsque j'aurai épousé un fils de famille ruiné qui admirera les beaux yeux de ma casquette. Echanger sa fortune contre une étiquette enjolivée ne sera jamais le mariage chrétien que Dieu bénit; c'est un vulgaire marché qui serait grotesque s'il n'était odieux!...

Mme Crochepierre ne releva pas cette sortie: elle jugeait maladroit d'insister davantage.

Louise quitta le balcon et vint s'asseoir au piano, ainsi qu'elle le faisait chaque soir.

Elle était excellente musicienne; sous ses doigts, de vieux airs prirent leur vol: leurs sons grêles, leurs triolets menus évoquaient des visions de soie pompadour, de souliers à boucles et de légers nuages de poudre.

Mme Crochepierre battait la mesure avec la tête, mais peu à peu les mélodies vicillotes la bercèrent si bien qu'elle ferma les yeux, et, dans le vague du rêve, des figures d'autrefois, habits brodés d'or et paniers gentiment bouffants, glissèrent autour d'elle. Les ducs d'Hérincourt, dont les armoiries se voyaient

encore au-dessus de la cheminée, sortaient des coins sombres pour la saluer, puis tous, avant de s'évaporer en brouillard, chuchotaient en montrant Louise du doigt : "Mme la duchesse !"

La vieille dame se réveilla en entendant un bruit sec : c'était le piano qui se fermait.

— Il est tard ! remarqua Mlle Durozel. Tante Bonne, si nous allions nous coucher.



Les ducs d'Hérincourt... sortaient des coins sombres pour la saluer,

— Volontiers, madame... non... ma nièce...

Toute somnolente encore, la veuve du fabricant d'eau de seltz

s'arrêta au moment où, à l'imitation des gentils fantômes poudrés, elle allait dire aussi : " Mme la duchesse ! "

Quand elle fut seule dans sa chambre, Mme Crochepierre réfléchit longuement.

Toute sa vie, elle avait souffert de son nom bourgeois, qui sonnait si ridiculement sous les lambris de l'hôtel d'Hérincourt, et elle avait rêvé de noblesse et de grandeurs.

Une occasion superbe s'offrait à elle de pénétrer dans un monde, toujours contemplé de loin ; elle ne la laisserait pas échapper !

Qu'elle le veuille ou non, Louise ferait ce qu'il est convenu d'appeler un beau mariage !... Mais comment atteindre ce résultat ? Les journaux ?... les agences ?... Non, il ne fallait pas y songer ! On courrait le risque de tomber sur de mauvais sujets ou des particules douteuses...

Mieux valait essayer de se faufiler dans la société parisienne... La porte n'en était pas aussi strictement fermée que jadis... et elle s'ouvrait même assez volontier devant les grosses bourses... Cependant, un introducteur était nécessaire, et Mme Crochepierre, on le sait, ne connaissait que des négociants du Marais, qui n'avaient aucune accointance avec le Tout-Paris.

Elle chercha longtemps ; tout à coup, elle se frappa le front ! Elle venait de ressentir un élancement dans le petit doigt du pied gauche et cette douleur insignifiante lui avait remis en mémoire un mot de son docteur, à qui elle se plaignait, peu de jours auparavant, d'une menace de rhumatisme.

— Si cela vous reprend, avait-il dit, partez pour Luchon. Les eaux vous seront salutaires et vous y verrez beaucoup de monde !

Luchon, le rendez-vous de toutes les élégances, la reine des Pyrénées, comment n'y avait-elle pas songé plus tôt ! Justement, l'approche des vacances dispersait la société, qui s'éparpillait dans les villes d'eaux à la mode.

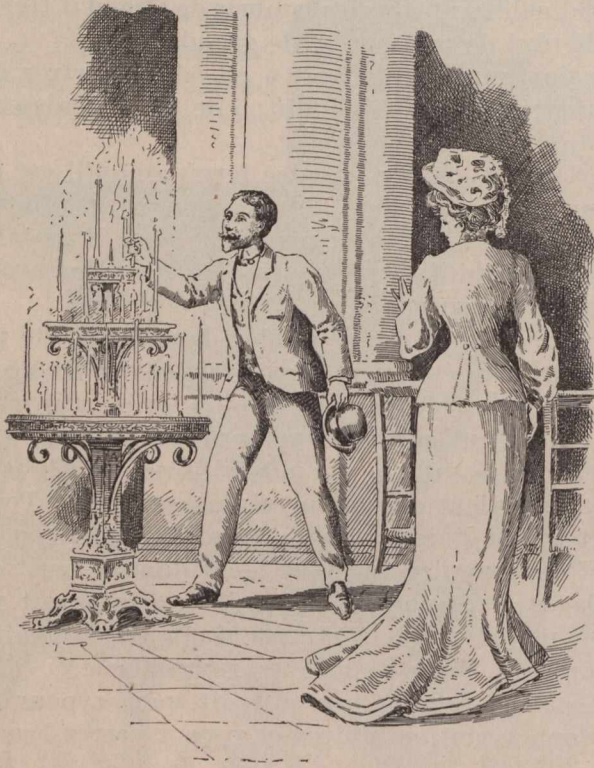
Louise était charmante : on découvrirait bien vite sa qualité d'héritière, des relations se noueraient tout naturellement avec les commensaux de l'hôtel... Qui sait ce qu'il en résulterait ?

Mme Crochepierre se coucha l'âme en fête, fit des rêves bleus, où elle voyait papillonner autour d'elle tout un essaim

de jeunes seigneurs, et le lendemain, à déjeuner, elle dit à Louise :

— Je suis décidée à partir pour Luchon. J'ai beaucoup souffert de mes rhumatismes, hier au soir.

Et naturellement, la jeune fille ne présenta aucune objection.



Une main s'empara du cierge.

III.

Louise alluma le cierge qu'elle tenait à la main à l'un de ceux qui brûlaient déjà devant la Vierge miraculeuse ; puis, elle essaya de l'introduire dans le grand chandelier de fer, hérissé de bras multiples, mais la cire avait coulé, obstruant les ouvertures encore libres : elle tâtonnait sans réussir, quand une voix d'homme murmura respectueusement derrière elle :

— Mademoiselle, voulez-vous me permettre d'essayer?

En même temps, une main adroite et résolue s'empara du cierge et le planta tout en haut de l'if de lumière.

Mlle Durozel entrevit à peine l'inconnu dans la demi-obscurité de la chapelle : un grand jeune homme, d'aspect distingué. Elle salua en guise de remerciement et regagna aussitôt le prie-Dieu, qu'elle occupait auprès de sa tante.

Depuis la veille, les voyageuses se trouvaient à Roc-Amadour, le sanctuaire vénéré du Quercy. Elles s'y étaient arrêtées en se rendant à Luchon et, si leurs prières avaient été ferventes, elles n'avaient pas eu le même objet. Louise demandait, avant tout, un bon mari, qui partagerait ses croyances et ressemblerait moralement à son père : pour le reste, elle s'en remettait à Dieu et à la Reine du ciel... Mme Crochepierre se montrait plus explicite : il lui fallait pour neveu, un marquis ou tout au moins un vicomte, et telle était l'aberration de son esprit qu'elle n'hésitait pas à placer ses vaniteuses espérances sous la protection divine.

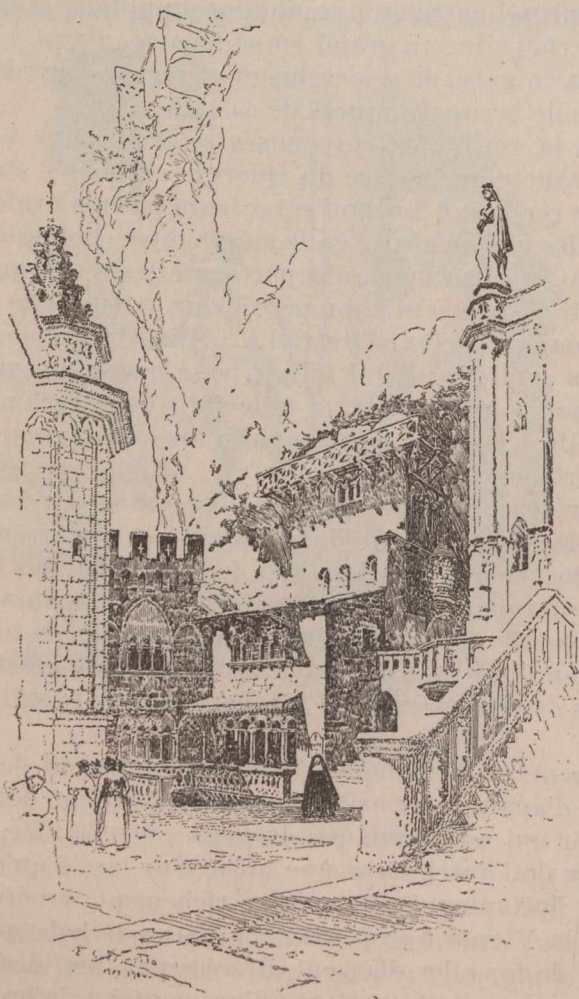
Et à présent, les deux dames se disposaient à repartir, après une dernière halte pieuse dans l'étroite et sombre nef, creusée dans le rocher où, sous la clarté tremblotante des cierges, les lampes, suspendues à la voûte, étincellent comme de grands parachutes d'or... Autour d'elles, des ex-votos de toutes sortes émergeaient des trous d'ombres : colliers, vases précieux, cœurs incrustés de pierreries où le jeu des lumières faisait passer des éclairs.

Sur les murs, des plaques de marbre parlaient de reconnaissance et d'amour, des oriflammes frissonnaient doucement au vent léger qui se glissait par la porte entre-baillée, et là-haut, au-dessus de l'autel, dans une niche d'or ciselé qu'entouraient les soies flottantes des bannières richement brodées, l'image vénérée, la Vierge Noire—dont la statue de bois grossier, recouverte de lamelles d'argent altérées par les siècles, s'enveloppe dans les plis hiératiques d'un manteau de brocart—semblait dire :

— Toutes les vanités de ce monde passent comme l'herbe des champs ; la parole de mon Fils seule est éternelle...

Louise s'attardait avec joie dans l'antique chapelle, qui a vu

défiler tant de générations croyantes; sa cousine dut lui toucher le bras pour attirer son attention: l'heure du départ approchait.



Chapelle de Rocamadour.

Elles sortirent sur le parvis, où tombe un jour d'église, tant est haut le rocher qui surplombe. Mme Crochepierre regarda autour d'elle: une effigie de saint Amadour dormait rigide sur

une pierre tombale; les hauts murs gris, percés d'ouvertures en plein cintre et de fenêtres ogivales, étaient couronnés de créneaux... On se serait cru dans une forteresse du moyen âge.

— Je ne pourrais pas vivre ici, murmura la vieille dame, j'y étoufferais...

Louise sourit.

— Eh bien! ma tante, répondit-elle, je vais bien vous étonner! Il me semble que je préférerais ce grand calme à la vie brûlée de Paris, dont nous parlions l'autre jour!

Elle s'arrêta net... L'inconnu de la chapelle venait de passer auprès d'elle.

Mme Crochepierre ne le remarqua pas.

— Partons, dit-elle. On a dû s'occuper de nos valises, et l'omnibus de la gare nous attend dans la rue du village.

Elles s'engagèrent dans le premier escalier, qui passe sous la voûte d'entrée du sanctuaire, descendirent la seconde volée qui va de l'hôtel Sainte-Marie à l'hôtel des Templiers et atteignirent enfin le célèbre escalier de deux cent seize marches, que les fidèles montent à genoux.

Les degrés coupaient, d'une ligne rigide, l'entassement de roches qui les supportent: au bas, on apercevait la rue unique du village, resserrée entre les murs de la forteresse sacrée et le torrent de l'Alzou.

Mme Crochepierre recula: la tête lui tournait... Cependant, il fallait bien se décider... l'heure marchait, et en bas, on entendait les grelots de l'attelage qui devait emmener les voyageurs.

— Appuyez-vous à mon bras, ma tante, conseilla Louise.

La veuve du fabricant d'eau de seltz essaya d'obéir, mais vers le milieu de l'escalier, le vertige la reprit: elle s'accrocha à la rampe de pierre.

— Je ne peux pas! murmura-t-elle, d'une voix angoissée.

— Ma tante, fermez les yeux... Je vous guiderai...

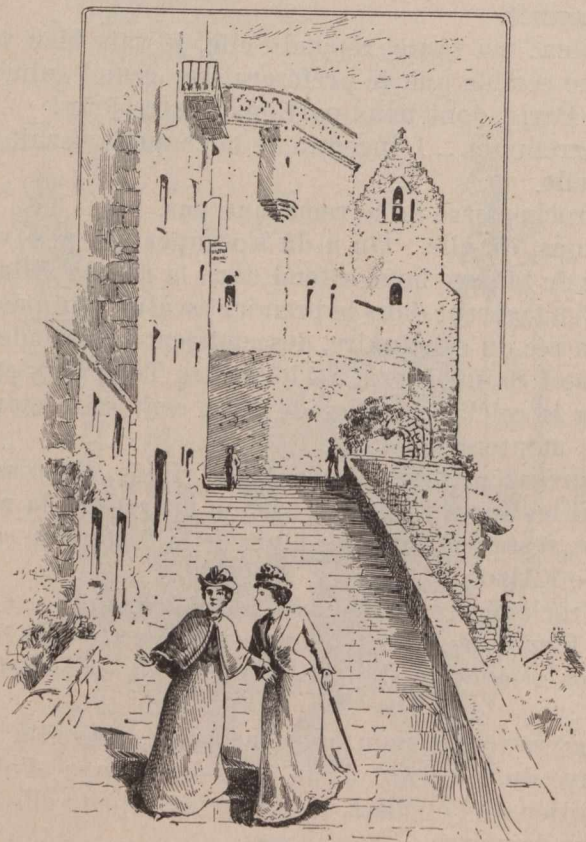
— Non, si je trébuchais... je t'entraînerais et nous roulerions de compagnie... Merci!...

— Je puis aller demander au cocher de l'omnibus de venir vous chercher?...

— Il faudrait que tu me quittes... Je ne veux pas...

Louise Durozel se demandait comment elle sortirait de cette périlleuse situation, quand la voix grave et ferme, déjà entendue quelques instants auparavant, dit derrière elle :

— Madame, permettez-moi de vous offrir le bras. Avec moi, vous n'aurez rien à craindre !



Mme Crochepierre recula.

Mme Crochepierre rouvrit les yeux pour examiner celui qui parlait : il était grand, large d'épaules, un excellent contre-poids !... Et avec cela, très bien, une fine moustache brune... des manières, un sourire... enfin un homme du monde, quoi !... Et sans plus de façons, car le temps pressait, la vieille dame

glissa la main sous le bras de son sauveur : ils furent bientôt en bas ; le cocher, un gros homme, à barbe de bon fleuve, tenait la portière ouverte.

— Dépêchons-nous ! cria-t-il joyeusement. Nous sommes en retard.

Les dames montèrent à l'intérieur ; le jeune homme se disposait à escalader le siège, sans doute par discrétion, lorsque Mme Crochepierre le rappela :

— Je vous en prie, Monsieur !... L'air est très frais, ce matin... Vous serez mieux en notre compagnie.

Il obéit avec un sourire et s'assit en face de Mlle Durozel ; les rosses secouèrent leurs grelots, les ressorts grincèrent et la patache, s'ébranla en cahotant ses voyageurs.

Ceux-ci échangèrent quelques mots sur l'admirable site : cette étroite et profonde vallée de l'Alzou, au flanc de laquelle des clochers, des tours crénelées, des toits rongés de mousse, se suspendent, s'incrastent plutôt, d'une façon si intime que l'on ne sait plus si les formes architecturales sont des fantaisies de la pierre ou si les rochers aux formes tourmentées sont taillés de main d'homme.

L'inconnu n'avait aucun accent : il parlait bien, il avait beaucoup voyagé et su profiter de ses voyages ; l'appareil de photographie qu'il portait en bandoulière prouvait qu'il ne dédaignait pas d'illustrer ses souvenirs.

Arrivé à la petite gare, empestée par l'odeur des fromages de chèvre, il salua ses compagnes de route et s'éloigna discrètement, en homme qui craint de se montrer importun.

— J'ai eu de la chance de le rencontrer, déclara Mme Crochepierre, quand elle fut installée dans un compartiment de première classe. Sans lui, j'aurais certainement manqué le train !

— J'avoue, dit Louise, que je ne savais trop quelle décision prendre.

— Je soupçonne notre aimable étranger d'appartenir à une excellente famille. Il a un type très aristocratique : le nez busqué, la moustache en croc, des mains fuselées... Ces indices ne trompent guère !...

Et déjà l'imagination de la bonne dame battait la campagne :

les aventures de voyage commençaient... Que serait-ce à Luchon?

Louise abandonna sa tante à ses rêves: elle contemplait le triste plateau du Causse où broutaient des moutons, habillés d'ocre rouge comme la terre qui les nourrit... De loin en loin, des chênes tordus et rabougris, un maigre noyer, une touffe de genévriers, et, au milieu de cette solitude, des bergers, drapés dans le *camiaou* antique, comme les bergers de Bethléem, regardaient passer le tain, appuyés sur leur bâton.

La jeune fille pensait aussi à l'inconnu qui, à deux reprises, dans cette même journée, lui avait rendu service.

Où avait-elle déjà rencontré ces yeux noirs sérieux et profonds? Il lui semblait qu'elle retrouvait en eux d'anciennes connaissances.

Tout à coup, elle se souvint et une rougeur fugitive passa sur son visage.

Le voyageur avait les yeux du mari idéal, entrevu quelquefois à la pension Loreillard, et si courageusement mis à la porte des rêves de la pauvre sous-maîtresse.

Jeanne de Coulomb



Les Oubliés

Richard Tarlton



OUT le monde sait, dit Alphonse Esquiros, dans *l'Angleterre et la vie anglaise*, que les premières salles de spectacle, dans la Grande-Bretagne, ont été des cours d'auberge. Passant un jour dans Ludgate-Hill, je remarquai une inscription française : *la Belle Sauvage*. C'était autrefois la devise d'une auberge fameuse qui avait pour enseigne une sauvage debout à côté d'une

sonnette. Le sens de cette vieille peinture a beaucoup préoccupé les antiquaires du dernier siècle. S'il faut en croire Addison, l'auberge devait son nom à un ancien roman français qui avait été traduit en Angleterre. L'héroïne de ce roman était une belle femme qui avait vécu dans un désert, et que les Anglais appelaient par corruption la *Bell Savage*. Ainsi s'expliquerait le rébus peint sur l'enseigne, car *bell*, en anglais, veut dire cloche ou sonnette. Quoiqu'il en soit, la cour de *la Bell Savage* servit autrefois de théâtre à des représentations dramatiques. Là, joua Tarlton, le plus célèbre acteur de son temps.

Ce Tarlton était né vers le milieu du seizième siècle, à Condober, dans le Shropshire.

“ Un jour, dit le vieil auteur Fuller, dans ses *Worthies*, comme il gardait dans un champ les pourceaux de son père, un serviteur de Robert, comte de Leicester, passant par là, trouva ses réparties si divertissantes qu’il l’amena à la cour, où il devint le “plaisant” le plus célèbre de la reine Elisabeth.”

Cette anecdote paraît controuvée. La fortune ne prit point par la main Tarlton pour le porter ainsi tout d’un coup au pied du trône de la grande reine Bess. D’abord apprenti dans la Cité, puis porteur d’eau, domestique d’auberge, il se serait élevé plus tard à la profession de tavernier qu’il aurait exercée dans Gracechurch Street. On croit aussi qu’il ouvrit avec sa femme une sorte de restaurant ou d’hôtellerie dans Pater-noster row.

Quoiqu’il en soit, Tarlton était, en 1583, un des comédiens ordinaires de la reine, et de plus un de ses valets de chambre, office qu’il conserva jusqu’à sa mort, survenue le 3 septembre 1588, année célèbre dans les fastes de l’Angleterre par la grande défaite de l’Armada. On lit dans les Annales de Stow qu’il fut enterré dans Shoreditch Church. On présume qu’il mourut de la peste, car son testament, conservé dans les archives de la “prérogative cour” de Cantorbéry, et la mention de son enterrement sur les registres de sa paroisse, portent la date du même jour. Il habitait alors Haliwell street. Sa résidence avait été antérieurement High street, Shoreditch, où demeurait aussi l’illustre tragédien Burbage. On voit dans ce testament que sa femme s’appelait Kate et qu’il avait un fils nommé Philippe.

Tarlton avait un gros nez et une disposition à loucher : il n’en était apparemment que plus comique. Mais, quoiqu’il fut plutôt laid que beau, la vieille gravure que nous reproduisons, comme initiale à cet article, et que nous avons copié dans un manuscrit du temps, le représente sans doute à tort comme une espèce de nain, car il était très habile en l’escrime. En 1587, il avait été admis “maître” dans cet art, titre fort estimé au seizième siècle, et qu’on trouve ordinairement développé en termes assez pompeux : “Maître en la noble science de défense”, etc. Un vieux manuscrit fait mention d’un assaut donné à “la Belle Sauvage” et auquel Tarlton prit part. On y lutta avec différentes sortes d’épées, longues et courtes, avec la rapière, le poignard, etc.

Tarlton jouait sur le "Curtain Theatre", situé dans la paroisse de Saint-Léonard, avec Burbage, et il excellait dans les rôles de "Clown" qu'on trouve souvent, en ces premiers temps, parmi les personnages des drames les plus sérieux. Shakspeare ne dédaigna point d'écrire des rôles de clown, mais, ainsi qu'il le fait dire par Hamlet, il ne voulait pas que les acteurs qui en étaient chargés prissent la liberté d'improviser à leur gré, sur la scène, de mauvaises plaisanteries pour faire rire mal à propos les spectateurs. "Que vos clowns ne disent rien de plus que ce que l'on a écrit pour eux."

Tarlton est auteur d'un drame, "les Sept Péchés capitaux", dont la seconde partie paraît n'avoir été qu'une pantomime mêlée d'improvisations. Il a aussi écrit des pièces de vers, notamment des épigrammes et des *jigs*, espèces de petits poèmes communs qu'il chantait en dansant et en s'accompagnant d'un fifre et du tambourin, comme on le voit sur notre gravure.

Les plaisanteries de Tarlton avaient fait école, et "tarltoniser" était l'ambition de beaucoup de gens qui voulaient se faire une réputation d'esprit. Une des épitaphes écrites à sa louange dit qu'il avait le pouvoir de changer un Héraclite en Démacrite. Quand la reine était triste, on allait le chercher, et il était rare qu'il ne parvînt pas à l'égayer. Elle souffrit qu'il lui adressât quelquefois, tout en riant, des vérités sévères : on prétend qu'une fois il osa dire devant elle, pendant un festin, en montrant du doigt le comte de Leicester, qu'il était honteux de voir un serviteur plus puissant et plus arrogant que sa souveraine. Sous ce rapport, il a droit à être inscrit sur la liste des anciens "fous de cour."

Sa popularité était extraordinaire. On voyait son portrait partout, dans les tavernes, sur les enseignes. Aucun nom de comédien, sans en excepter celui de Burbage, ne s'est conservé plus longtemps dans la mémoire publique jusqu'à Garrick.

M. Haliwell a publié, en 1844, sous le patronage de la "Société de Shakspeare", deux opuscules facétieux intitulés : *Tarlton's Jest* et *News out of Purgatory*. Le mérite de ces recueils, qui n'ont pas été écrits par Tarlton lui-même, n'est guère que dans leur ancienneté. La plupart des bons mots ou des mystifications que l'on prête quelquefois gratuitement à l'au-

teur n'auraient plus guère aujourd'hui le pouvoir de faire rire personne. Nous en citons toutefois deux comme exemple.

— Tarlton dormait, une nuit, dans une auberge de village. Un fou entre tout à coup dans sa chambre, une chandelle d'une main, un sabre de l'autre, et lui dit: "Drôle, tu vas voir un beau tour d'adresse: je vais trancher d'un seul coup ta vilaine tête?—Monsieur, répond Tarlton avec un grand calme, le tour serait bien plus beau si d'un seul coup vous tranchiez deux têtes. Permettez que j'aie éveillé mon voisin pour qu'il vienne se coucher près de moi." Et tandis que le fou s'étonne et réfléchit, Tarlton prend la fuite.

— On parlait devant un riche marchand d'un seigneur qui donnait une grande partie de son revenu aux pauvres, fondait des écoles, des hôpitaux. "Il fait bien, dit avec componction le riche marchand. Les richesses sont périssables. Quand il mourra, il n'emportera pas sa fortune avec lui.—Mais vous, Monsieur, répartit Tarlton, où donc comptez-vous emporter la vôtre?"

X X X



M. Renan et sa Vie de Jésus

Monsieur le Directeur,—

L'un de vos collaborateurs parlait, dans le numéro d'octobre de la "Revue Canadienne", de la *Vie de Jésus*, par Renan et des efforts faits par cet écrivain pour jeter du doute sur la divinité du Christ. Je venais de lire d'autres écrits de même nature sur le même sujet. Un fait m'a frappé. Tous ces écrivains sont obligés de faire des admissions qui détruisent leurs tristes thèses.

Ainsi, d'après leur propre témoignage, Jésus était au physique comme au moral, un rêve supérieur, dont la vertu, la bonté, la charité et la sainteté sont incontestables. Sa doctrine comme sa morale et sa vie sont admirables, irréprochables, son désintéressement et son dévouement pour les hommes sublimes. Il recherchait les pauvres, les malheureux, les affligés, il les consolait, leur enseignait d'être résignés, de supporter patiemment leur misère, leurs souffrances, il leur disait: "bienheureux ceux qui pleurent!" Il s'apitoyait sur toutes les douleurs, sur toutes les maladies de l'âme et du corps. Aux pécheurs repentants il offrait le pardon, il leur pardonnait toutes leurs faiblesses, tous leurs péchés, il les traitait avec une mansuétude qui scandalisait les pharisiens. Les mauvais riches, les puissants le redoutaient, car il condamnait leur orgueil, leur dureté; il leur disait d'être charitables, miséricordieux. Les Pharisiens et la Synagogue, tous ceux qui couvraient du manteau de la religion leurs iniquités le haïssaient, car il dénonçait leur hypocrisie.

Et les populations de la Judée et de la Galilée se pressaient autour de lui pour l'entendre exprimer des idées et des sentiments que le monde n'avait pas encore entendus.

Voilà en résumé ce que les incrédules eux-mêmes disent du Christ; ils reconnaissent qu'il a été un grand réformateur, un

bienfaiteur de l'humanité, un honnête et saint homme, fondateur d'une religion qui a changé la face du monde.

On rapporte qu'un libre-penseur, après avoir lu la *Vie de Jésus* par Renan, s'écria : " Eh bien ! Si un homme comme Renan n'a pu nier la divinité de Jésus, sans apporter à l'appui de sa thèse un fatras de raisonnements et d'arguments si absurdes, si ridicules même, c'est que la thèse est mauvaise.

Il est un autre argument invincible qu'on peut tirer des admissions faites par Renan et ses compères.

'Si le Christ était si honnête, si saint, si parfait, a-t-il pu mentir et jouer le rôle d'imposteur ?

Est-il sur la terre un honnête, un saint homme qui oserait prétendre qu'il est Dieu et affirmer pour prouver sa mission divine qu'il a fait des miracles ?

Or Jésus a affirmé plusieurs fois qu'il était le Christ, le Messie promis, fils de Dieu, *que son père et lui ne faisaient qu'un*, et qu'il avait fait des miracles.

Puisqu'il était si honnête, si saint, si parfait, il n'a pu mentir, et conséquemment il faut croire qu'il est Dieu et qu'il a fait des miracles.

Sa parole et ses miracles devraient suffire à établir sa divinité, mais sans vouloir approfondir une question que les plus grands génies ont éclairée, on ne peut lire ce qui a été écrit sur le Christ sans faire certains raisonnements qui devraient frapper tout homme droit et sincère.

Il est entre tous un fait qui domine cette immense question et en fait jaillir la vérité : c'est le fait de la résurrection.

Les apôtres et leurs disciples avaient raison de dire : " Si le Christ n'est pas ressuscité, notre foi est vaine."

Les apôtres de Jésus qui l'avaient tous trahi ou abandonné au moment du danger, en dépit de toutes les preuves qu'il leur avait données de son amour pour eux et de sa divinité, seraient-ils tous devenus des héros, des saints, des martyrs s'ils n'avaient pas vu de leurs yeux le Christ ressuscité ?

La résurrection seule du Christ a pu opérer chez ces hommes faibles et inconstants une transformation qui serait inexplicable autrement.

Jésus-Christ qui les connaissait leur avait dit qu'après sa

mort ils recevraient l'Esprit-Saint qui leur enseignerait toutes choses et les rendrait capables de remplir leur mission sur la terre.

S'ils n'avaient pas reçu l'Esprit-Saint qui leur avait été promis, ces pauvres garçons ignorants et poltrons auraient-ils eu la force et l'éloquence nécessaires pour prêcher la religion du Christ et la faire accepter?

Non, le bon sens et la moindre connaissance du cœur humain proclament hautement que si les apôtres n'avaient pas vu le Christ ressuscité et s'ils n'avaient pas reçu l'Esprit-Saint, on n'aurait plus entendu parler d'eux après la mort de Jésus.

Le Christ mort n'aurait pas fait d'eux ce que le Christ vivant n'avait pu faire.

Un autre argument découle de ce qui précède.

Le Christ n'a pu mentir, or, il a dit que l'Esprit-Saint enseignerait à ses apôtres toutes les vérités qu'ils devraient prêcher aux nations.

Quelle est la vérité qu'ils ont prêchée avec le plus d'ardeur?
—Le Christ ressuscité.

Donc, la résurrection du Christ est un fait incontestable, donc il était Dieu.

Autre conséquence.

Cet Esprit-Saint promis à ses apôtres et qu'ils ont reçu où est-il maintenant?

Personne ne nie, pas même les protestants, qu'il est passé des apôtres à leurs disciples, aux prêtres, aux évêques et aux papes qui ont continué d'enseigner les mêmes vérités, qu'il est resté dans l'Eglise chrétienne et catholique jusqu'au seizième siècle. Est-il raisonnable de croire qu'il les a abandonnés, à cette époque, pour donner une chance à Henri VIII et à Luther de satisfaire leurs passions, pour inspirer différemment vingt sectes qui se contredisent et se combattent.

N'est-il pas plus raisonnable de croire qu'il est resté dans l'Eglise pour continuer d'inspirer de la même manière ceux qui la dirigent et l'honorent par des vertus, un dévouement et des sacrifices qu'on ne trouve nulle part ailleurs au même degré.

Est-il étonnant que des hommes comme Newman acculés au pied du mur par leurs propres raisons et la force d'une logi-

que impitoyable, aient été obligés d'abandonner le protestantisme et de déclarer que pour un homme qui croit au Christ et à ses enseignements, la seule religion logique est le catholicisme.

Mais je m'arrête, j'ai voulu simplement, Monsieur le Directeur, faire part à vos lecteurs de l'effet produit sur moi par des écrivains qui ne peuvent nier la divinité de Jésus sans se contredire, sans fournir contre eux des arguments basés sur le sens commun et à la portée de tous les esprits.

L. C. David



Le Péril Maçonique



OILA un péril à côté duquel le "péril jaune" perd beaucoup de son intérêt. Au moins celui-ci se présente avec une certaine idée de grandeur qui honore plutôt l'humanité, tandis que le premier blesse la dignité humaine, déconsidère l'individu, conduit un peuple à la déchéance morale et politique.

Tel semble être le sort de la France en ce moment. Après avoir longtemps travaillé dans l'ombre à la destruction de ces principes d'ordre et de vertu qui font vivre une nation, la franc-maçonnerie en est venue, dans ce pays, vu l'impunité qui marque chacun de ses actes, à rejeter le masque dont elle s'était couverte jusqu'ici, suivant le précepte que M. Jean Macé, fondateur de la Ligne de l'Enseignement, donnait à ses adeptes : qu'il ne fallait pas hésiter à mentir jusqu'à ce qu'ils fussent assez forts pour lever la tête.

La séance de la Chambre française du 28 octobre 1904, a donné au monde stupéfait, le spectacle du gouvernement d'un peuple soi-disant libre, livré à la merci d'une puissance occulte, et dont le but unique est de détruire toute influence chrétienne quelconque.

Dès l'ouverture du convent annuel tenu en septembre de la même année, le Grand-Orient de France s'est empressé de témoigner au chef de ce gouvernement la profonde satisfaction qu'il éprouvait pour la docilité avec laquelle il avait exécuté les ordres des loges.

“ L’assemblée générale du Grand-Orient de France adresse à M. Combes, président du Conseil, le témoignage de ses chaleureuses sympathies et de son entière confiance. Elle l’engage à mener jusqu’au bout la lutte qu’il a courageusement entreprise pour défendre la République contre le cléricalisme, et pour faire aboutir les réformes publiques, militaires, fiscales et sociales. Elle lui demande de faire discuter simultanément, à la session de janvier, la séparation des Eglises et de l’Etat et la caisse des retraites ouvrières.”

Et M. Combes, serviteur des loges, et, de plus, esclave, puisqu’il est lui-même franc-maçon, s’est empressé de répondre à cette adresse par le télégramme suivant :

“ En me renouvelant l’expression de sa sympathie et de sa confiance, l’assemblée générale du Grand-Orient de France avive et fortifie plus solidement que jamais les sentiments d’affection qui m’attachent à elle. Dites-lui bien, je vous prie, que je ne tromperai pas son attente, que je m’appliquerai de toutes mes forces à réaliser aussi rapidement que faire se pourra les réformes démocratiques indiquées dans l’adresse qu’elle a chargé son président, ainsi que le président du Conseil de l’Ordre, de me faire parvenir.”

Aurait-on, dans les siècles passés, jamais cru possible une pareille humiliation dans ce noble et grand pays de France !

Il est indéniable qu’au moment actuel, la République et la franc-maçonnerie se confondent, et cette confusion est dans le programme de ceux qui se proclament les seuls vrais républicains.

Depuis quatre ou cinq ans, la REVUE CANADIENNE a tenu ses lecteurs au courant des agissements des loges maçonniques en France et de l’abîme où elles la conduisaient. On a pu y suivre la filière de la législation persécutrice de ces dix dernières années surtout, dans les délibérations et les résolutions successives des convents. Les mots d’ordre venus des loges expliquent les actes du gouvernement.

“ Le Grand-Orient, déclarait dans son discours le président du convent de 1893, le Grand-Orient, avant les pouvoirs publics, décidait que l’enseignement devait être gratuit, laïque et obligatoire ; le Grand-Orient a eu le bonheur de voir la législation

profane adopter les idées qu'il avait proclamées (1)." (REVUE CANADIENNE, année 1900, 2e vol., p. 176.)

"C'est la franc-maçonnerie qui a fait passer dans la législation de la troisième République les lois militaires et scolaires. (2)." (*Revue Canadienne*, même année, page suivante.)

"Nos candidats l'ont emporté presque partout..... Nous sommes profondément heureux de leur réussite, bien certains que, au Palais-Bourbon comme ailleurs, ils s'inspirent toujours de la solidarité maçonnique, et qu'ils poursuivent infatigablement l'application de nos principes." (Bulletin du Grand-Orient, 1893, p. 561.) (*Revue Canadienne*, 1901, 2e vol., p. 431.)

"La loi (du 1er juillet 1901), n'est que la première étape de la lutte contre les congrégations : demain, on se trouvera en présence des congrégations autorisées, et il faudra en finir avec celles-ci ; la loi sera inefficace, si elle n'est pas appliquée et complétée ; nous en attendons une nouvelle de la Chambre à élire.

"Nous voulons, nous devons reprendre l'œuvre de la Constituante, supprimer les Congrégations autorisées, leur arracher l'enseignement de la jeunesse française... Il faut abroger la loi Falloux, retirer à toutes les congrégations religieuses le droit d'enseigner, le confier à l'Etat.... C'est là le point essentiel de notre programme, et nous ne pouvons accorder nos voix, on ne peut se dire radical, ou radical-socialiste, si on ne l'accepte pas." (Déclaration de M. Louis Burnet, secrétaire administratif du Grand-Orient, au convent maçonnique de septembre 1901, au sujet de la loi Waldeck-Rousseau.) *Revue Canadienne*, 1902, 2e vol., p. 336.)

Enfin, n'avait-on pas osé dire quelques années auparavant : "Dans dix ans d'ici, la maçonnerie aura emporté le morceau, et personne ne bougera plus en France en dehors de nous. (3)." (*Revue Canadienne*, année 1900, 2e vol., p. 177.) C'est aujourd'hui un fait accompli. L'Etat, maintenant, c'est la franc-maçonnerie ; mais les Français de nos jours, comme ceux du temps de Louis XIV, sont encore à apprendre en quoi consistent les mœurs de la liberté. Le Grand-Orient se considère même indé-

1. Bulletin du Grand-Orient, 1893.

2. Discours de clôture du convent de 1897.

3. Bulletin du Grand-Orient, 1890.

pendant de l'Etat, au-dessus de la justice de son pays; ou, plutôt, à ses yeux, la loi première est celle que dicte la franc-maçonnerie; le serment qui oblige est d'abord celui que l'adepte a prêté à la loge. Après cela, il n'a plus qu'à obéir; il ne s'appartient plus. Ce qui vient de se passer dans la 9ème chambre, à Paris, pendant un procès au cours duquel un maçon a été appelé à témoigner contre un nommé Delpech, sénateur et franc-maçon, prouve absolument l'exactitude de cette affirmation. Appelé à prêter serment de dire la vérité, ce témoin fit, à la barre, la déclaration suivante:

“ Monsieur le président.—Je suis prêt à jurer de dire la vérité, mais je ne puis prêter serment de dire *toute* la vérité. L'affaire que vous jugez ici l'a déjà été, en effet, devant une autre juridiction: la juridiction du Grand-Orient. L'un des principaux personnages en cause a par elle été déclaré innocent; ordre a été par suite donné à tout franc-maçon de le proclamer tel. Quoi que je puisse donc penser ou savoir, à moins que ce personnage—qui est ici—ne me relève de mon serment maçonnique, je suis tenu d'obéir à cet ordre et ne puis donc jurer de dire *toute* la vérité.”

L'avocat, Mtre Labori, s'écria alors en s'adressant au tribunal:

“ Ainsi, au-dessus de votre juridiction, il est une juridiction occulte! Au-dessus de votre justice, de la justice, il est une justice occulte plus puissante que la justice légale! Et nous en sommes là que, quand les témoins viennent prêter serment à votre barre, cette juridiction pèse sur leur conscience et les empêche de dire la vérité! Je l'avoue, mon émotion est profonde, car c'est tout l'avenir de la France qui finira par être en jeu, comme tout l'honneur de la justice qui finira par sombrer!”

—Oh, ajoute le témoin, je veux bien pour ma part, prêter ce serment; ce ne serait pas la peine d'avoir aboli le serment sur le Christ pour être esclave de celui prêté sur un triangle; sachez pourtant que ceux-là qui auront prêté le serment maçonnique, ne sont pas libres de dire la vérité.”

Inutile d'insister sur les conséquences qu'un semblable incident amène naturellement.

“ Ces nigauds-là, qui ne veulent pas de l'Eglise catholique, disait Guy de Maupassant des francs-maçons de son temps, ne font qu'imiter les curés. Ils ont pour symbole un triangle au lieu d'une croix. Ils ont des églises qu'ils appellent des Loges avec un tas de cultes divers : le rite écossais, le rite français, le Grand-Orient, une série de balivernes à crever de rire. . . .

“ Ah ! oui, vous êtes des malins ! Si vous me dites que la Franc-Maçonnerie est une usine à élections, je vous l'accorde ; qu'elle sert de machine à faire voter, je ne le nierai jamais ; qu'elle n'a d'autre fonction que de berner le bon peuple, de l'enrégimenter pour le faire aller à l'urne comme on envoie au feu des soldats, je serai de votre avis ; qu'elle est utile, indispensable même à toutes les ambitions politiques, parce qu'elle transforme chacun de ses membres en agent électoral, je vous crierai : “ C'est clair comme le soleil.”

M. Léon Daudet a publié récemment dans *Le Gaulois*, sous le titre de “ La Délation révolutionnaire”, un terrible réquisitoire contre la franc-maçonnerie actuelle, dont, faute d'espace, nous ne pouvons reproduire ici que quelques lignes préliminaires.

“ Les infâmes agissements des frères trois points et des faux frères militaires, qui révoltent en ce moment tout le pays, ne devraient cependant point donner de surprise à ceux qui suivent notre campagne et qui connaissent un peu l'histoire. Entrés dans une période révolutionnaire, nous éprouvons les logiques bienfaits du jacobinisme. Qu'est-ce que le jacobinisme ! Un brigandage d'Etat, une expropriation organisée, au nom de principes humanitaires—il y a cent onze ans, c'était au nom de principes patriotiques—par ce qu'il y a de plus bas, de plus vil, de plus avide dans la nation. Sur quoi s'appuie la jacobinisme pour réaliser cette expropriation ? Sur les sociétés secrètes, sur la franc-maçonnerie, laquelle, par tout le territoire, organise l'inquisition et la délation. Le principe, la méthode, les procédés n'ont point varié.

“ Ce n'est que depuis les beaux travaux de notre cher et éminent ami, Maurice Talmeyr, que l'on commence à y voir clair dans le jeu de la franc-maçonnerie pendant la Révolution française. Jusqu'à ces dernières années, beaucoup de naïfs, nourris des bavardages enflammés de Michelet, s'imaginaient que les

horreurs du jacobinisme pouvaient être excusées par les abus de l'ancien régime. On avait coupé tant de têtes pour venger les paysans qui battaient les marais des seigneurs. Plaidoyer stupide, mais qui valut pendant un siècle. Or que voyons-nous aujourd'hui; après trente-quatre ans de république? Une reprise exacte, une fidèle copie—moins la guillotine... mais, patience!—des manœuvres insensées et scélérates qui désolèrent la France jadis.”

Mais, laissons la France se débattre avec la pieuvre maçonnique qui est toujours allée grandissant et qui l'étreint à l'heure actuelle, et reportons nos regards sur ce qui se passe dans notre pays.

La Patrie, du 25 novembre dernier, contenait, sur l'existence au milieu de nous de la franc-maçonnerie, un très grave article intitulé: “QUE VEULENT-ILS?”, et dont voici quelques extraits:

“L'Association maçonnique qui couvre la France de ses ramifications, s'appelle le Grand-Orient. Elle n'a aucune affiliation, aucun rapport avec la Franc-Maçonnerie Britannique.

“Montréal a vu se fonder, il y a quelques années, une loge maçonnique qui s'est immédiatement affiliée au Grand-Orient.

“Les progrès qu'elle a faits sont considérables déjà. Elle compte quelques centaines de membres, recrutés surtout dans notre ville, mais aussi, en moindre proportion, dans d'autres villes et même dans les campagnes.

“Le Grand-Orient de France joue à l'heure actuelle un rôle prépondérant dans la politique et l'orientation de la République Française.

“Elle a encerclé dans ses filets le gouvernement, les chambres, tous les rouages de l'administration civile et militaire.

“C'est sa puissance souveraine et funeste qui a brisé les crucifix dans les prétoires, qui a chassé Dieu des écoles, qui a fait expulser de la terre des Gaules des milliers de prêtres et de religieux.

“C'est le Grand-Orient qui a séparé la France de la Papauté, et qui a amené la dénonciation du Concordat.

“Le système de délation que le gouvernement l'avait chargée d'exercer dans l'armée et la marine françaises, a été récemment mis au jour.

“ Il y a eu durant l'année écoulée près de sept cents grèves en France. Elles ont été presque toutes organisées, ou au moins encouragées, par les adeptes de la Franc-Maçonnerie française.

“ C'est au Grand-Orient de France que la Loge canadienne-française de Montréal est affiliée. Elle en est la fille aînée en ce pays.”

L'énoncé de pareils faits, si ces faits sont exacts, étonne extrêmement et éveille un sentiment de profonde tristesse dans l'esprit de tout Canadien-Français qui tient à sa dignité personnelle, à la grandeur future de sa nationalité, pour qui, enfin, les mots de foi, d'honneur, de probité et de patriotisme ne sont pas de vaines expressions. De prime abord, nous ne pouvons guère nous figurer un compatriote faisant partie d'une loge maçonnique. De quelles douces émotions ne se prive-t-il pas, chez lui, au milieu de ses enfants, à certaines époques de l'année, par exemple celles de Noël, du Jour de l'An, des Rois, de Pâques, de la Saint-Jean-Baptiste, où la religion a une si grande part dans les réjouissances familiales ou nationales. Comment, en ces circonstances, son âme peut-elle vibrer à l'unisson de celles des ancêtres? Ne se sentira-t-il, au contraire, comme étranger au milieu des siens?

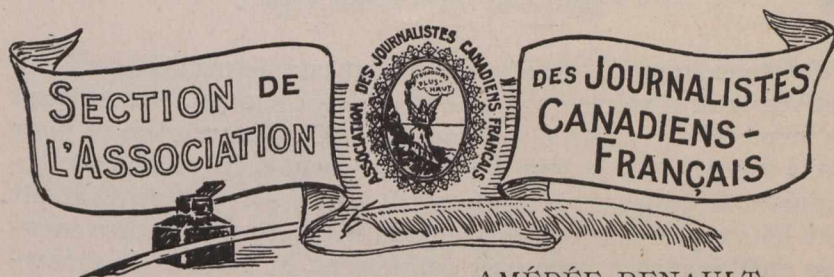
Dans un pays comme le nôtre, où la liberté individuelle et celle d'association sont pour ainsi dire illimitées, qu'un Canadien-Français, accoutumé de père en fils à agir à la face du ciel, constamment maître de sa personne comme de sa volonté, jouissant des avantages d'une foule de sociétés de bienfaisance et de secours mutuels, n'ayant point encore contracté l'habitude de mentir, aille se cacher dans l'ancre ténébreux d'une loge comme celle de l'“ Emancipation ” pour y tramer des complots contre les institutions de son pays, contre les intérêts de ses compatriotes, contre l'Eglise et ses ministres, à qui il est en partie redevable des libertés politiques et religieuses dont il jouit, non, cela ne se conçoit point, hormis d'être la victime d'un aveuglement inconscient ou d'avoir subi la pression d'une influence étrangère, de même origine probablement que celle qui a été l'inspiratrice de ce programme extraordinaire que l'on a mis entre les mains de nos candidats ouvriers aux dernières élections locales.

Pour ce qui est de ce programme, je ne puis croire qu'il soit l'œuvre d'aucun candidat ouvrier Canadien-Français. Nos ouvriers seraient les premiers à regretter, au point de vue de leur indépendance et de leur bien-être, l'application de quelques-uns des articles de ce manifeste. Ils n'auraient pas été lents non plus à s'apercevoir que la prétendue instruction gratuite qu'ils réclament sous un ministère public coûterait bien plus cher à leur bourse que l'état actuel des choses, et ne donnerait point le résultat qu'ils s'imaginent. Nos gouvernants politiques, notre Conseil de l'Instruction publique, sont pour le moins aussi zélés pour la cause de l'instruction et du progrès bien entendu du peuple que certains déclamateurs de pays d'outremer dont nous n'avons que faire ici. Quand les ressources de notre province le permettront, on aura toutes les écoles nécessaires pour répondre aux besoins du temps, écoles bien pourvues sous le rapport de l'outillage scientifique et du choix des professeurs. On peut encore se féliciter, malgré notre insuffisance de moyens, des progrès que nous avons accomplis, au cours du siècle dernier, dans les différentes branches du commerce, de l'industrie, des arts et de la littérature, et nous pouvons, sans crainte d'être rejetés dans l'ombre, nous comparer aux peuples de formation même plus ancienne que la nôtre.

Mais, prenons garde ! Que ce qui se passe actuellement en France nous serve de leçon ! Nous possédons aujourd'hui le respect et l'estime de nos concitoyens anglais. Nous comptons pour un facteur important dans l'Amérique du Nord ; nous y exercerons une influence incontestée si nous le voulons ; il suffit pour cela de conserver notre caractère ethnique, et de fuir, comme le plus grand de nos ennemis, la franc-maçonnerie, qui en aurait bientôt fait de nos traditions nationales et religieuses et ruiné dans leur germe nos espérances d'avenir. Si l'on n'y fait pas attention, si nous nous laissons entamer par cette infirmité mentale qui s'appelle le scepticisme, notre jeune nation, pourrie avant d'être mûre, selon l'expression d'un contemporain, reflétera moins la gloire passée de la France que sa présente misère.

Alph. Gagnon

QUEBEC, Décembre 1904.



AMÉDÉE DENAULT,
Directeur-délégué.

La Fin du Pillage des Auteurs

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES LETTRES ET DU
JOURNALISME AU CANADA.

La campagne entreprise en juillet dernier par l'Association des Journalistes, en vue d'obtenir la réglementation des droits d'auteur au Canada, promet de se terminer très prochainement par une victoire éclatante; et cette victoire sera d'autant plus belle qu'elle mettra fin à un abus sous l'énormité duquel la littérature canadienne-française se sent écrasée.

Notre Association pourra à bon droit se féliciter, pour ses débuts, d'avoir réussi à amener les auteurs de France à faire reconnaître au Canada les droits de la propriété intellectuelle, de la nôtre comme de la leur; notre Association pourra se féliciter de cette action patriotique dans le plus beau sens du mot et la moins vide expression du sentiment.

Si des semaines et même des mois ont passé sans que nous entretenions nos lecteurs des progrès de notre campagne, on ne doit pas en conclure que se soient lassés nos camarades chargés

de cette entreprise. Il s'agissait pour eux de prudemment éviter les faux sentiers qui ont égaré tous ceux qui, poursuivant le même rêve, croyaient suffisant de défendre une cause juste pour triompher. Il leur a fallu sagement et patiemment convaincre la plupart des intéressés du devoir et de l'intérêt que leur représente la défense de la littérature française sacrifiée au Canada, et organiser solidement, en France, le mouvement auquel doit céder l'état actuel des choses.

Disons tout de suite que la commission spéciale que l'Association a instituée pour s'occuper de cette importante question a fièrement accompli sa tâche. Elle a été particulièrement heureuse dans le choix de collaborateurs dont l'influence et le dévouement devaient nous conduire au succès.

Au Canada, des journaux comme *La Presse*, *Le Nationaliste*, *La Revue Canadienne* et *La Vérité* se sont carrément lancés à la défense de notre programme et ont travaillé de toutes leurs forces à faire comprendre à notre public, comme à celui de France, que ne peut subsister plus longtemps l'odieuse du pillage auquel nous nous livrons depuis toujours; des institutions comme l'Alliance Française et comme la Chambre de Commerce française ont aussi généreusement secondé nos efforts; enfin—doit-on le dire?—M. Kleczkowski, consul général de France, qui ne reste jamais indifférent à tout ce qui touche aux lettres et aux arts, a, dans cette circonstance, honoré l'Association des Journalistes d'une sympathie à laquelle nous devons sans doute d'avoir vu s'aplanir comme par enchantement les plus grosses difficultés, et des hommes comme l'honorable sénateur David, l'honorable Rodolphe Lemieux, Me Aimé Geoffrion, Me P.-B. Mignault, M. A.-D. DeCelles et M. J.-B. Jackson nous ont rassurés et encouragés de leur savoir et leur obligeance.

Le Bureau International de Berne, par son *Droit d'Auteur*, est venu à notre secours, réunissant de ci, de là, les moindres renseignements susceptibles de faire avancer de quelques pas notre entreprise, disséquant d'une main délicate autant que sûre les opinions exprimées de part et d'autre, écartant les éléments d'erreur et dégageant les jalons les plus propres à nous conduire au succès définitif par la voie qu'il nous a lui-même

tracée, appuyant enfin de sa haute autorité nos réclamations et les faisant pénétrer dans les " Offices " les plus inaccessibles en même temps que les plus puissants.

Au nombre des journaux et des revues de France qui nous ont le plus efficacement prêté main-forte, il nous fait particulièrement plaisir de signaler *L'Informateur des Gens de Lettres*, organe professionnel dirigé par Mme Camille Pert qui joint à une stratégie et à une patience toutes féminines une expérience littéraire éprouvée et un sens peu ordinaire des affaires, la *Revue Bleue*, la *Revue des Revues* et *Le Courrier Européen* où deux nouveaux amis, MM. Gilbert Giluncy et Th. Beauchesne ont mis au service des choses canadiennes et principalement de la revendication des droits de notre littérature leurs plumes aiguës comme des épées et qu'ils manient en maîtres.

Nous savons tous quels excellents articles a publiés M. Jean Lionnet, que nous comptons maintenant parmi nos membres les plus actifs, articles destinés à fouetter l'insouciance des auteurs français, insouciance qui nous a été trop préjudiciable jusqu'ici.

L'Association des Journalistes devra d'une façon toute spéciale sa reconnaissance à M. Auguste Dorchain, questeur de la Société des Gens de Lettres, et à Me Edouard Sauvel, secrétaire général du Syndicat des sociétés littéraires et artistiques pour la protection de la propriété intellectuelle. C'est entre les mains de ces messieurs que se trouvent en ce moment, pour ainsi dire, les destinées de la littérature canadienne-française.

M. Auguste Dorchain, le parfait poète que nous ne connaissons malheureusement pas assez ici malgré sa célébrité universelle, s'est juré de ne pas laisser périr la littérature canadienne-française sans au moins faire un sincère effort pour la secourir; il s'est si chaleureusement institué le défenseur de notre cause et la Société des Gens de Lettres s'est si parfaitement rendue à ses représentations qu'elle l'a lui-même délégué au Syndicat où s'est organisée la lutte que les auteurs français livreront aux contrebandiers canadiens.

Me Sauvel s'est, de son côté, astreint à un travail de la correction duquel dépendait en grande partie le succès de toute

notre entreprise. Il a compulsé les manuscrits et les imprimés, le texte des lois et des conventions; il a classifié les documents, articles de journaux, témoignages et pièces à conviction qu'il a obtenus de toutes parts; et il a méthodiquement présenté cette volumineuse documentation au Syndicat afin de lui faire rapidement comprendre l'importance de la question et de le décider à agir sans retard.

La Bibliographie de la France, organe de la librairie et de l'imprimerie, nous a apporté les procès-verbaux des délibérations qui se sont engagées à notre sujet parmi les sociétés de défense littéraire de Paris, ainsi que le texte des résolutions adoptées.

Ces documents ne devant point manquer à l'histoire de nos lettres et de notre journalisme, nous en extrayons, pour nos annales professionnelles, les passages qui nous intéressent (1). Afin que l'historique soit ici complet, ces extraits seront précédés des pièces provenant de l'Association des Journalistes, résolutions et attestations qui ont motivé l'heureux mouvement qui s'est produit en France:

(1) La discussion de la presse, sur la question de la reconnaissance des droits des auteurs français au Canada, peut se retracer par les journaux et revues ci-indiqués: *Le Canada* (Paris), 29 novembre 1903; *La Presse* (Montréal), 9 et 13 janvier, 4 mai, 6 juin, 30 juillet, 3 septembre, 24 octobre, 4 et 15 novembre; *Le Nationaliste* (Montréal), 6 mars, 3 avril, 31 juillet, 7 août, 11, 18 et 25 septembre, 16 et 23 octobre, 13 novembre et 11 décembre; *Le Soleil* (Paris), 7 mai; *le Droit d'Auteur* (Berne), juin, septembre et novembre; *Le Journal des Débats* (Paris), 28 juin; *Le Bulletin de "La Canadienne"* (Paris), mars, avril, juin et septembre; *La France de Demain* (Paris), 20 juillet, 20 septembre et 20 octobre; *La Revue Canadienne* (Montréal), octobre; *La Patrie* (Montréal), 20 novembre 1903, 21 et 30 juillet; *Le Canada* (Montréal), 5 janvier, 30 juillet et 11 novembre; *L'Informateur des Gens de Lettres* (Paris), 30 octobre; *L'Album Universel* (Montréal), 13 août; *Le Passe-Temps* (Montréal), 5 novembre; *Le Bulletin de la Chambre de Commerce française* (Montréal), janvier, mars, août et octobre; *Le Journal* (Montréal), 1 et 8 août; *La Vérité* (Québec), 15 novembre; *Le Courrier Européen* (Paris), 2 décembre.

RAPPORT DE LA COMMISSION INSTITUEE PAR L'ASSOCIATION DES
JOURNALISTES CANADIENS-FRANCAIS POUR ETUDIER
LA QUESTION DES DROITS D'AUTEUR.

A l'Association des Journalistes Canadiens-Français.

La Commission des Droits d'Auteur a l'honneur de faire rapport:

Qu'elle a minutieusement étudié la situation, faite par les lois de la Puissance, aux auteurs canadiens-français et aux auteurs de France;

Qu'elle s'est rendu compte que plusieurs journaux, librairies et théâtres reconnaissent l'illégitimité de la reproduction non-autorisée, de la contrefaçon et du démarquage des œuvres françaises au Canada et ont témoigné de leurs excellentes et sincères dispositions à se rendre à une mesure de protection efficace, mais que ces journaux, librairies et théâtres sont empêchés de réagir, par la concurrence trop puissante qui se prévaut du "Copyright Act" du Canada, actuellement en vigueur, pour s'approprier ou contrefaire les productions littéraires françaises importées ou reproduites au Canada.

Que cet usage et cette contrefaçon des œuvres littéraires françaises se pratiquent au Canada sans que soient de nulle façon respectés les droits des auteurs français;

Que cette licence d'user des productions littéraires françaises rend absolument impossible le développement de la littérature canadiens-française et empêche également les lettres françaises d'être appréciées dans toute leur intégrité au Canada;

Que cette contrefaçon des productions littéraires françaises se pratique en violation flagrante des prévisions de la Convention de Berne;

Que l'adhésion du Canada à la Convention de Berne a été clairement établie par l'avocat-conseil de l'Association des Journalistes Canadiens-français, dans une consultation annexée au présent rapport; que le bien-fondé de cette opinion légale a été reconnu par le greffier de la Section des Droits d'Auteur du Ministère de l'Agriculture, à Ottawa, M. J.-B. Jackson, en une lettre ci-annexée; et que cette consultation de l'avocat-conseil de l'Association des Journalistes Canadiens-français est en tous points conforme à l'exposé juridique publié à Berne par *Le Droit d'Auteur*, organe du Bureau International de l'union pour la protection des œuvres littéraires et artistiques (Numéro du 15 juin 1904, ci-annexé);

Que cette convention de Berne stipule (art. 2) que la protection des auteurs unionistes dépend uniquement de l'observation des conditions et formalités prescrites par la législation du pays d'origine de leurs œuvres, et soustrait ainsi les auteurs français, ayant satisfait audit article 2 de cette Convention, aux formalités imposées par le "Copyright Act" du Canada;

Que, la France adhérant comme le Canada à la Convention de Berne, les auteurs français peuvent, nonobstant toutes les formalités prescrites par le "Copyright Act" du Canada, obtenir la protection et le respect de leurs œuvres au Canada, en se réclamant des Statuts impériaux anglais qui ont force de loi au Canada et qui reconnaissent que la Convention de Berne est exécutoire au Canada;

Et que l'Association des Journalistes Canadiens-français doit à ses adeptes, comme à tous ses confrères en lettres, de s'efforcer d'obtenir la réglementation de l'état actuel des choses, et, par ce moyen, d'assurer à l'étranger le crédit du journalisme canadien-français.

EN CONSEQUENCE,

Votre Commission recommande respectueusement:

Que l'Association des Journalistes Canadiens-français s'adresse aux sociétés de protection littéraire de France, et notamment à la Société des Gens de Lettres, à la Société des Auteurs et Compositeurs dramatiques, au Syndicat des Sociétés littéraires et artistiques, au Cercle de la Librairie, à La Canadienne, ainsi qu'au Bureau International de Berne, et invite ces institutions à se concerter ensemble pour porter la question des droits d'auteur devant les tribunaux canadiens et pour en obtenir la reconnaissance juridique d'un principe devant, une fois pour toutes, soustraire les auteurs français à l'obligation d'accomplir au Canada les formalités prescrites par le "Copyright Act," principe en vertu duquel les auteurs français pourront à l'avenir réclamer la protection de leurs œuvres reproduites au Canada;

Et que l'Association des Journalistes Canadiens-français s'engage à appuyer de toutes ses forces la réclamation des sociétés françaises devant les tribunaux canadiens, et s'engage aussi à fournir aux sociétés françaises toutes les indications susceptibles d'aider à la revendication des droits de leurs membres sur la propriété de leurs œuvres au Canada.

Le tout respectueusement soumis:

LOUVIGNY DE MONTIGNY, Président.
OMER CHAPUT, Secrétaire.
J.-E. MARTIN,
A.-M. GLEASON,
JULES HELBRONNER,
PAUL-EMILE RANGER.

Montréal, 20 juillet 1904.

PIECES JUSTIFICATIVES

CONSULTATION DE Me AIME GEOFFRION.

ÉTUDE.

Geoffrion, Geoffrion & Cusson,
97, rue Saint-Jacques.

Montréal, 9 juillet 1904.

Re "*Droits d'Auteur*"

La Commission des Droits d'Auteur de l'Association des Journalistes Canadiens-français m'a posé les deux questions suivantes:

"1° Quelle est la position actuelle des auteurs français en Canada d'après la Convention de Berne?"

"2° A quelles conditions ces auteurs peuvent-ils obtenir la jouissance de leurs droits en ce pays?"

La convention de Berne a été déclarée obligatoire dans tous les domaines de Sa Majesté (*throughout Her Majesty's Dominions*) par un arrêté en conseil du Gouvernement Impérial en date du 2 décembre 1887.

Le Gouvernement Impérial était autorisé à passer un tel arrêté en conseil par les Statuts Impériaux intitulés "Tre International Copyright Acts, 1844-86" et, d'après ces Statuts, tout arrêté en conseil qu'ils autorisent devra avoir le même effet que s'il était incorporé dans leur texte et en faisait partie.

D'après une disposition expresse de ces mêmes Statuts, ils s'appliquent à toutes les colonies, sauf que le Gouvernement Impérial peut, par un arrêté en conseil, soustraire une colonie à leur application. Aucun arrêté en conseil à cet effet n'a été passé, du moins pour le Canada, d'après les informations que j'ai, et l'arrêté en conseil du 2 décembre 1887, mentionné plus haut, est à l'effet contraire, puisque, d'après ses propres termes, il s'applique à "tous les domaines" de Sa Majesté, sans exception, ce qui comprend les colonies.

Il suit de là que la Convention de Berne est en vigueur en Canada et les auteurs français y ont les mêmes droits et y sont soumis aux mêmes conditions qu'en Angleterre.

Aucune condition ou formalité spéciale n'a besoin d'être remplie au Canada.

L'on peut invoquer, à l'encontre de cette manière de voir, l'Acte concernant les droits d'auteur passé par le Parlement canadien et qui exige, pour que les auteurs soient protégés en Canada, trois conditions, savoir: 1° Que l'ouvrage ait été imprimé et publié en Canada; 2° Qu'il ait été enregistré au département de l'Agriculture, à Ottawa, et qu'un certain nombre d'exemplaires y aient été déposés; 3° Que sur chaque exemplaire il apparaisse que les droits d'auteur ont été ainsi réservés en Canada.

La première réponse à l'argument basé sur ce statut est que s'il a pour effet de refuser toute protection en Canada aux auteurs français qui, d'après la loi impériale, y sont protégés, ou s'il a pour effet de requérir, pour que cette protection existe, l'accomplissement de certaines conditions que la loi impériale ne requiert pas, il contredit la loi impériale; et, des deux lois, c'est évidemment la loi impériale qui doit prévaloir.

Mais je ne crois pas qu'il y ait conflit entre les deux lois. La loi canadienne ne dit pas, d'après moi, que les auteurs n'auront droit à aucune protection quelconque "en vertu de quelque loi que ce soit," à moins que les conditions qu'elle prescrit ne soient remplies; elle dit seulement que les auteurs qui ne rempliront pas ces conditions n'auront pas droit à la protection qu'elle accorde.

Rien ne s'oppose à ce que ceux qui ne peuvent invoquer le bénéfice de cette loi, parce qu'ils n'en ont pas rempli les conditions, puissent invoquer le bénéfice d'une autre loi, s'il en existe une autre dont ils ont rempli les conditions. Or, c'est le cas. Les Statuts Impériaux plus haut mentionnés sont en vigueur ici tout autant que la loi canadienne. Les auteurs français ne peuvent se prévaloir des dispositions de la loi canadienne sans remplir les trois conditions qu'elle prescrit, mais ils peuvent se prévaloir des dispositions de la loi impériale s'ils ont rempli les conditions qu'elle exige: (j'ai déjà dit qu'elle n'en exige pas en Canada). Et, dans le cas, ils peuvent s'en prévaloir devant les tribunaux canadiens qui sont chargés d'administrer toutes les lois en vigueur, qu'elles soient fédérales, provinciales ou impériales.

Cette opinion s'applique aux œuvres littéraires, dramatiques et musicales.

(Signé) AIME GEOFFRION.

ATTESTATIONS DE M. J.-B. JACKSON

(Extrait d'une lettre de M. Jackson à M. Louvigny de Montigny).

Ottawa, 23 janvier 1904.

...Je vous assure derechef que le Canada est bien et dûment dans la Convention de Berne, comme vous pourrez le constater personnellement en consultant page VI Acts of 1887 — International Copyright Act — Statutes of Canada 1900, Vol. I-II, et Vol. 33, page 618, *Canada Gazette*, 1889...

(Signé) J.-B. JACKSON,

Greffier Droits d'Auteur, etc.

Département de l'Agriculture.

SECTION DES DROITS D'AUTEUR
et des
MARQUES DE COMMERCE.

Ottawa (Canada), le 14 juillet 1904.

M. Louvigny de Montigny, Montréal.

Mon cher Monsieur de Montigny,

J'ai pris connaissance avec plaisir de l'opinion de M. Aimé Geoffrion, et je ne crois pouvoir mieux faire que de vous transmettre sous ce pli copie de "la mienne," tel que vous le voyez, à 24 heures d'intervalle avant ladite opinion.

Je vous laisse complètement libre de lui communiquer cette lettre en le félicitant bien cordialement sur son appréciation du principe fondamental de cette Union assimilant les auteurs unionistes aux auteurs nationaux (sauf pour la durée de la protection), mais elle prescrit expressément que la jouissance de ces droits n'est subordonnée qu'à l'accomplissement des conditions et formalités prévues par la législation du pays d'origine de l'œuvre. (Voyez lettre ci-contre).

Bien à vous,

(Signé) J.-B. JACKSON,
Greffier Droits d'Auteur, etc.

(Copie).

Ottawa (Canada), le 8. juillet 1904.

M. F.-R. de Rudeval,
4 rue Antoine Dubois,
Paris (France).

Cher Monsieur,

J'ai instruction du ministre de l'Agriculture de vous accuser réception de votre lettre du 23 écoulé, ainsi que du dépôt que vous nous faites de l'ouvrage "*Etudes de Littérature Canadienne Française*" de M. Charles ab der Halden "pour en conserver la propriété littéraire" nous dites-vous.

Laissez-moi vous observer, toutefois, que l'article 2 de la Convention consacre, en faveur des auteurs unionistes, la suppression de toute formalité autre que celle qui peut être exigée par la loi du pays de l'œuvre.

Les choses étant ainsi, point n'était besoin du dépôt sus-mentionné, à moins que vous ne désiriez vous prévaloir de notre loi domestique dont je vous fais sous ce pli expédition à un exemplaire afin d'établir les faits réels qui ne vous peuvent donner droit à vous servir de l'avis de droit de propriété, tel que vous le constaterez en consultant les prévisions de la clause 33.

Bien à vous,

(Signé) J.-B. JACKSON,
Greffier Droits d'Auteur, etc.

ATTESTATION DU "DROIT D'AUTEUR":

(Cette revue, presque in-octavo, consacre dans son numéro du 15 juin, quatre pleines pages à l'exposé des faits et des lois relatifs à la propriété littéraire au Canada. Nous devons donc — malgré tout notre bon vouloir — nous borner à l'extrait suivant).

"LE CANADA ET LA CONVENTION DE BERNE."

Chap. 2. — "Le Régime International en vigueur au Canada" (Extrait):

"Nous avons déjà établi par des preuves irréfutables (V. *Droit d'Auteur* 1904, p. II), que l'empire britannique tout entier a fait partie de l'Union Internationale dès le commencement, l'adhésion à la Convention de Berne ayant été précédée de la promulgation d'une loi impériale spéciale, du 25 juin 1886, ainsi que d'une consultation préalable des colonies y compris le Dominion du Canada (1). Bien que le Gouvernement britannique se soit réservé, dans le procès-verbal de signature de la Convention de Berne, la faculté de la dénoncer séparément en tout temps pour une ou plusieurs de ses colonies ou possessions énumérées une à une, il n'a jamais fait usage de cette faculté, si bien que la Convention de 1886, révisée par l'Acte additionnel de 1896, déploie légalement ses effets sur tout le territoire de l'Empire britannique.

"La preuve officielle la plus positive de ce fait se trouve dans le procès-verbal de dépôt des Actes de ratification des décisions de la Conférence de Paris de 1896. Ce procès-verbal, signé à Paris le 9 septembre 1897 et portant pour la Grande-Bretagne la signature de Sir Edmund Monson, contient le passage suivant, après avoir constaté que dix pays unionistes ont ratifié les deux actes, savoir l'Acte additionnel et la Déclaration interprétative du 4 mai 1896:

"La grande-Bretagne a ratifié seulement l'Acte additionnel POUR LE
"ROYAUME UNI AINSI QUE POUR TOUTES LES COLONIES ET POS-
"SESSIONS BRITANNIQUES."

"Rien, absolument rien — aucun acte d'ordre intérieur ni aucune déclaration ou notification adressée au Conseil fédéral suisse — n'est venu modifier cette situation péremptoirement établie..."

(1) "Canada consents to enter "Copyright Convention" (dépêche du Premier Ministre du Dominion au Haut Commissaire du Canada à Londres, 12 juin 1886).

"Canada expressly assented to the passing of the Imperial Act of 1886 and to the Order in Council of 1887, adopting the Berne Convention." Rapport d'une commission spéciale chargée d'étudier le "Canadian Copyright" (*Blue Book*, P. 49).

A son assemblée spéciale du 27 juillet, l'Association des Journalistes a approuvé le rapport de sa Commission des Droits d'Auteur et a résolu d'agir en conséquence.

Entre-temps arriva à Montréal le procès-verbal de la séance du Sénat du 19 juillet, contenant une déclaration de la plus haute importance et qui fut effectivement communiquée aux intéressés avec la résolution de la Commission des Droits d'Auteur.

Donc, le 19 juillet 1904, dans la séance du Sénat canadien, M. le sénateur L.-O. David demanda au Gouvernement si le statut impérial relatif à l'application de la Convention de Berne aux colonies était encore en vigueur au Canada. Au nom du Gouvernement, l'honorable sénateur Scott, secrétaire d'Etat et représentant le Gouvernement au Sénat, répondit ce qui suit :

“ D'après les meilleures informations que je possède, nous sommes encore dans la Convention de Berne. Comme membre du dernier Gouvernement, Sir John Thompson souleva d'énergiques objections et l'avertissement d'une année (*a year's notice*: il s'agit de l'avis de la dénonciation de la Convention) fut envoyé, mais le Gouvernement impérial n'y donna jamais suite, en sorte que nous faisons encore partie de l'Union de Berne.”

C'est sur les documents plus haut relatés que s'appuyèrent les sociétés de défense littéraire françaises pour en arriver aux résolutions que nous allons ci-après rapporter.

Dans les numéros du 6 août et du 1er octobre de *La Bibliographie de la France*, Me Sauvel reproduisait le rapport de notre Commission des Droits d'Auteur avec ses pièces justificatives et faisait précéder ces documents d'une attestation (prise de son rapport annuel du 19 mai 1904) qui établit et démontre l'adhésion du Canada à l'Union de Berne et sa participation aux avantages garantis par la Convention.

Le numéro du 12 novembre de *La Bibliographie de la France* nous apporte le compte rendu analytique suivant de la séance (du 3 novembre 1904) du Syndicat des sociétés littéraires et

artistiques pour la protection de la propriété intellectuelle (1),
présidence de M. Octave Doin :

“ M. le Président présente au Syndicat M. Auguste Dorchain, membre du comité de la Société des Gens de Lettres, qui veut bien assister à la séance pour apporter au Syndicat les renseignements qu'il possède sur la question de la protection des droits des auteurs français au Canada, question à l'ordre du jour.

M. Sauvel, secrétaire général, rend compte au Syndicat des phases successives par lesquelles a passé, dans la presse, la question de savoir quels sont les droits des auteurs français au Canada.

Tout d'abord, on a soutenu, dans le Dominion, que ces droits étaient absolument nuls, le Canada n'étant pas lié par l'Union de Berne; puis, obligé de reconnaître que, tout au contraire, l'Union y était bien applicable, on a prétendu que la loi canadienne obligeait néanmoins nos auteurs à refabrication et à enregistrement.

L'examen de ces prétentions a donné lieu à plusieurs entrevues de M. Sauvel avec M. Lionnet, président de la Canadienne, et M. Ed. Montet, journaliste canadien, qui s'occupaient activement de la question, comme avec M. Robillard, avocat à New-York, membre de la Chambre de commerce américaine de Paris, qui s'y intéressait aussi.

M. le Secrétaire général a également correspondu soit avec ces messieurs, soit avec M. Louvigny de Montigny, membre de la Société des Journalistes Canadiens-français et président d'une commission spéciale chargée par cette Société de l'examen des difficultés soulevées.

Les observations ainsi échangées, soit verbalement, soit par écrit, dans un commun désir d'atteindre la vérité et avec une courtoisie parfaite, ont puissamment aidé à faire la lumière dans les esprits, ainsi qu'en témoignent les nombreux articles publiés à ce sujet dans les journaux du Canada, dans certaines feuilles françaises et dans le *Droit d'Auteur*.

D'autre part, l'Association des Journalistes Canadiens-français, par sa commission spéciale, avait demandé une consultation à M. Aimé Geoffrion,

(1) Le Syndicat, fondé en 1881, comprend les sociétés suivantes: Société des Gens de Lettres; — Société des Compositeurs de musique; — Chambre syndicale de commerce de la musique; — Association des artistes français; — Association des inventeurs et artistes industriels; — Société française de photographie; — Société centrale des architectes français; — Caisse de défense des architectes; — Cercle de la Librairie; — Syndicat de la presse périodique; — Société des auteurs et compositeurs dramatiques; — Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique; — Syndicat de la propriété artistique; — Groupe français de l'Association littéraire et artistique internationale.

avocat à Montréal; cette consultation et le rapport rédigé ensuite par la susdite commission, puis approuvé par l'Association des Journalistes Canadiens-français, ont définitivement élucidé la question et démontré que: 1° *l'Union de Berne est applicable au Canada*; 2° *les auteurs français n'y sont tenus à aucune formalité locale*.

Le concours de l'Association des Journalistes Canadiens-français est entièrement acquis à la cause des auteurs français, et il n'est pas sans intérêt de remarquer que cette Association s'inspire, en cette circonstance, non seulement d'un esprit d'équité et de justice qui lui fait reconnaître l'existence et le caractère des droits de nos auteurs, mais aussi de cette pensée que, en supprimant la contrefaçon des œuvres françaises et en reconnaissant les droits d'éditions françaises autorisées qui seront forcément moins nombreuses que les contrefaçons actuelles, ils opposeront une digue à "cette inondation qui ruine la littérature du terroir avant même qu'elle ait le temps de germer" (Louvigny de Montigny, *Le Nationaliste*, 6 mars 1904).

C'est là un souci fort légitime, et les circonstances dans lesquelles il se manifeste démontrent qu'en défendant leurs droits à l'étranger, nos auteurs préparent et facilitent le développement des littératures nationales.

Ces explications préliminaires terminées, M. Sauvel met sous les yeux du Syndicat:

1° Les diverses lettres reçues par lui au cours de la correspondance sus-rappelée, ainsi que les exemplaires des journaux visant la question;

2° La consultation de M. Aimé Geoffrion, avocat à Montréal, concluant en ces termes: "*La convention de Berne est en vigueur au Canada et les auteurs français y ont les mêmes droits et y sont soumis aux mêmes conditions qu'en Angleterre*."

"*Aucune condition spéciale n'a besoin d'être remplie au Canada*";

3° Le rapport de la commission spéciale de l'Association des Journalistes Canadiens-français, présenté à la suite de cette consultation et approuvé par cette Société, émettant le vœu que "la question des droits d'auteur soit portée devant les tribunaux canadiens pour en obtenir la reconnaissance juridique d'un principe devant, une fois pour toutes, soustraire les auteurs français à l'obligation d'accomplir au Canada les formalités prescrites par le *Copyright Act*, principe en vertu duquel les auteurs français pourront, à l'avenir, réclamer la protection de leurs œuvres reproduites au Canada."

Par le rapport ainsi approuvé, cette même Association s'engage à "appuyer de toutes ses forces la réclamation des sociétés françaises et à leur fournir toutes les indications susceptibles d'aider à la revendication des droits de leurs membres sur la propriété de leurs œuvres au Canada";

4° Deux attestations de M. J.-B. Jackson, greffier des droits d'auteur à Ottawa, desquelles il résulte que, aux yeux de l'éminent registraire, "*le Canada est bien et dûment dans l'Union de Berne, et que celle-ci prescrit expressément que la jouissance des droits des auteurs unionistes n'est subordonnée qu'à l'accomplissement des conditions et formalités prévues par la législation du pays d'origine de l'oeuvre*";

5° Le procès-verbal de la séance du Sénat canadien du 19 juillet 1904, au cours de laquelle, sur une question adressée par l'honorable M. David au gouvernement, l'honorable M. Scott a répondu :

“D'après les renseignements les plus précis que je puis obtenir, nous adhérons encore à la convention de Berne.

“Alors qu'il faisait partie du dernier gouvernement, Sir John Thomson souleva d'énergiques objections et donna même l'avis d'une année; mais le gouvernement impérial ne se rendit point à ces représentations; ce qui fait que nous adhérons encore à la convention de Berne”;

6° Un nombre très considérable d'exemplaires d'œuvres françaises éditées au Canada, soit en volumes, soit en feuilletons, que ces œuvres soient des romans, des poésies, des morceaux de musique ou des œuvres d'art;

7° Des catalogues d'œuvres ainsi reproduites, des listes et des affiches de pièces de théâtre françaises jouées au Canada;

8° Divers catalogues d'œuvres françaises éditées en grand nombre aux Etats-Unis, puis introduites et mises en vente au Canada.

M. le Secrétaire général ajoute qu'il doit la plupart de ces documents à l'obligeance de M. Louvigny de Montigny.

M. Dorchain prend alors la parole; il confirme et complète les renseignements fournis par M. le Secrétaire général et donne des indications particulièrement intéressantes sur l'attitude des éditeurs canadiens qui, pour la plupart, reconnaissent la nécessité de faire trancher par la justice la question si intéressante qui est soulevée et se déclarent prêts à s'incliner devant la décision qui interviendra.

M. le Président remercie, au nom du Syndicat, M. Dorchain de ses communications. M. Dorchain se retire.

Le Syndicat, après en avoir délibéré, prend les résolutions suivantes :

Une lettre sera adressée à M. Louvigny de Montigny pour le remercier de l'importante documentation qu'il a fournie à M. le Secrétaire général.

Un relevé de toutes les contrefaçons résultant des documents déposés sur le bureau sera dressé et tenu à la disposition des auteurs et éditeurs français intéressés.

Une commission spéciale est chargée de l'étude de la question des droits des auteurs français au Canada et de l'examen des contrefaçons signalées; elle présentera son rapport au Syndicat dans la prochaine séance.

Cette commission est composée de :

M. Jules Clere, homme de lettres;

M. Gustave Huard, avocat à la Cour d'appel de Paris;

M. Georges Maillard, avocat à la Cour d'appel de Paris;

M. Paul Robiquet, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation;

M. Edouard Sauvel, ancien avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation.

La prochaine séance est fixée au jeudi, 1er décembre 1904.

Le Secrétaire général,

ED SAUVEL.

Le numéro du 26 novembre de *La Bibliographie de la France* nous apporte ensuite le compte rendu de la séance (du 18 novembre 1904) du Conseil d'administration du Cercle de la Librairie, présidence de M. Octave Doin, duquel nous extrayons le passage suivant :

“ M. le Président informe le Conseil que le comité du Syndicat de la propriété intellectuelle s'est occupé, dans sa dernière séance, de la question du *Copyright* au Canada.

Des poursuites vont être exercées, dès maintenant, de trois manières différentes :

1° La Société des Gens de Lettres va poursuivre les journaux canadiens qui reproduisent en feuillets des œuvres littéraires françaises sans autorisation.

2° Un éditeur français poursuivra un éditeur canadien pour un livre contrefait.

3° On cherchera, pour le poursuivre, un cas de contrefaçon littéraire fabriquée aux Etats-Unis et introduite au Canada.

Depuis cette séance du Syndicat de la propriété intellectuelle, M. le Président a reçu, comme président de ce syndicat, une lettre de M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, communiquant une note du marquis de Lansdowne, secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères dans le gouvernement britannique; ces deux documents, que M. le Président communique au Conseil, établissent nettement que *le Canada*, de même que *toutes les possessions britanniques, sans exception*, est soumis au régime établi par la convention de Berne.

Le Secrétaire du Conseil,

MAX LECLERC.

Ministère des Affaires Etrangères

DIRECTION DES CONSULATS
et des
AFFAIRES COMMERCIALES

Sous-direction
DES AFFAIRES COMMERCIALES

Paris, 14 novembre 1904.

M. le Président du Syndicat des sociétés littéraires et artistiques pour la protection de la propriété intellectuelle.

Monsieur,

En me référant à ma lettre du 28 avril dernier, j'ai l'honneur de vous communiquer, ci-joint, la copie d'une note du secrétaire d'Etat pour les af-

JANVIER 1905.

fares étrangères de la Grande-Bretagne relative à la situation légale de la propriété littéraire et artistique au Canada.

Il résulte de ce document que le Dominion est lié par la convention de Berne de 1886 et par l'acte additionnel de 1896, les droits des auteurs étant déterminés par l'*International Copyright Act* de 1886 et par l'ordre en conseil de 1887. Lord Lansdowne ajoute que les œuvres littéraires ou artistiques dont le droit de propriété est reconnu par l'Union ne sont tenues au Canada ni à de nouvelles formalités ni à la fabrication.

La réponse du marquis de Lansdowne me paraît donner toute satisfaction à votre société, et je suis heureux d'avoir pu obtenir, conformément à vos désirs, cette interprétation officielle de la législation applicable aux auteurs français dans le Dominion.

Recevez, Monsieur, les assurances de ma considération très distinguée.

DELCASSÉ

Dans une lettre datée du 2 décembre, Me Sauvel informe M. de Montigny que le Syndicat, à sa séance du 1er décembre, a reçu le rapport de la commission spéciale instituée à la séance du 3 novembre, a approuvé ce rapport puis a adopté deux avis motivés sur des contrefaçons choisies par la Société des Gens de Lettres comme reproductions par voie de la presse. Et, indépendamment de ces deux instances, Me Sauvel nous promet une action pour republication non autorisée d'un roman français et une autre pour introduction au Canada d'une œuvre française contrefaite aux Etats-Unis.

Le procès-verbal de cette séance du Syndicat, du 1er décembre, nous est arrivé trop tard pour qu'il soit possible de l'insérer dans ce numéro. Au reste, nous aurons très probablement à consigner dans le prochain numéro de la REVUE CANADIENNE d'autres nouveaux documents au sujet du développement que prend dès aujourd'hui la question des droits d'auteur qui va en effet sortir du domaine de la théorie pour entrer enfin dans celui de l'application.

Louvigny de Montigny,

Membre Actif, A. J. C. F

Une Nouvelle Chaire



ARMAND LOISELLE

L'UNIVERSITE LAVAL vient d'établir à Montréal, un nouveau cours qui ne manquera pas d'intéresser notre public intellectuel.

Après avoir, il y a quelques années, fondé une chaire de littérature dont l'utilité se faisait grandement sentir en notre ville, les autorités de cet établissement d'éducation supérieure pourvoit à l'enseignement de l'esthétique ; l'importance en est grande.

Chez tout peuple jeune et qui progresse, cette science me paraît indispensable, car une nation brille d'un éclat d'autant plus vif sur le monde qu'elle est plus élevée dans les régions du beau.

L'ancienne Grèce et Rome, et de nos jours la France, en sont une preuve évidente.

D'ailleurs, s'il est vrai qu'un peuple accomplit plus sûrement sa destinée en tendant vers le bien, l'étude de l'esthétique qui, en développant le goût, "sert à former une intelligence plus exquise de la beauté", lui sera d'une incontestable utilité.

La compréhension du beau conduit inévitablement au bien.

"Le beau, c'est vers le bien un sentier radieux.
C'est le vêtement d'or qui le pare à nos yeux."

Nous ne manquons pas, au Canada, de tempéraments artistiques. Cependant, nous comptons très peu d'artistes. Quelle en est la cause? Nul ne peut nier que ce soit le manque d'étude artistique.

On est donc en droit d'espérer que ce nouveau cours contribuera puissamment à relever le niveau moral de notre société, tout en ayant le charme incomparable de jeter un peu de soleil sur notre chemin parfois assombri.

Félicitons-en l'Université Laval.

Le professeur qu'elle a choisi saura, comme par le passé, attirer à ses leçons une assistance sympathique. M. J.-B. Lagacé a la parole facile et chaleureuse, la verve entraînant. "L'ennui qui naquit un jour à l'Université", ne saura trouver place devant sa chaire.

Armand Loisel.

Membre Actif, A. J. C. F.



Nos Annales Professionnelles

Il s'appliquerait bien justement à ces modestes chroniques mensuelles des faits et gestes de notre Association des Journalistes Canadiens-Français, le vieux proverbe: "Les jours se suivent et ne se ressemblent pas".

Naguère, chacun de ces rapports semi-officiels était un bulletin de victoire, où nous avions l'orgueil légitime d'aligner de plus en plus nombreux les noms de recrues distinguées à notre syndicat professionnel.

Depuis, les heures mauvaises sont venues. Bien que nous ayons encore d'importantes conquêtes à enregistrer, par exemple, celles des confrères Labine, du *Canada*, Nigthingale, du *Prix Courant*, et quelques autres, comme membres actifs: celles de MM. Alphonse Leclair, directeur de la REVUE CANADIENNE, l'abbé Elie-J. Auclair, publiciste avantageusement connu, Charles Marcell, député fédéral, qui ont sollicité et obtiendront sûrement leur inscription; en qualité de membres adhérents, ce sont surtout des départs qu'il est de notre mauvaise fortune de signaler.

L'autre mois, nous déplorions celui de notre regretté premier directeur-délégué, le camarade Héroux, qui s'en est allé à Québec prendre la rédaction de la *Vérité* et unir sa destinée à une de nos plus charmantes Canadiennes, digne de lui, et c'est déjà faire d'elle un grand éloge. Nous signalions, sans trop oser nous en plaindre, car ce fut une grande félicité qui échut à quelqu'un qui l'avait richement méritée, l'abandon de son poste de trésorière de l'Association, par notre très estimée camarade, mademoiselle Anne-Marie Gleason, qui prenait sa retraite dans les douceurs d'un mariage parfaitement assorti. Heureusement que la vaillante Madeleine—devenue madame Huguenin—reste acquise à la cause de notre Association, et elle le prouvait généreusement par sa contribution excellente au dernier numéro de la REVUE. Nous nous en réjouissons vivement et conser-

vons l'espoir que le bon ami Héroux nous reviendra de même, avec quelqu'une des livraisons prochaines.

Aujourd'hui, nouvelles désertions à noter, mais pour les plus respectables causes. C'est le confrère Omer Chaput, qui sort momentanément du service actif, sans nous enlever, toutefois la confiance que notre section de la REVUE pourra profiter de nouveau, une fois ou l'autre, de ses excellents travaux.

C'est aussi, hélas! notre secrétaire lui-même, le sympathique camarade Ranger, qui délaisse à son tour la profession pour d'autres amours—commerciales, etc. Gardons-nous d'être indiscrets. Va sans dire qu'il lui faut aussi, pour l'instant du moins, négliger sa forte part de tâche dans le service de l'Association, et la rédaction de nos "Annales Professionnelles" à la REVUE. Voilà pourquoi, je me trouve avoir en mains, d'urgence, cette fois-ci, la plume d'annaliste par intérim.

Il arrive, par bonheur pour moi-même, mais pour mes lecteurs encore davantage, que je n'ai pas matière à leur causer bien long d'ennui, à part les incidents peu gais que je viens d'évoquer forcément.

La période électorale, qui a pris fin avec le mois dernier, avait continué d'absorber à peu près toutes les énergies du monde où nous vivons, nous du journalisme, qui mène à tout, à la condition qu'on en sorte, comme on l'a si bien dit et comme les confrères semblent, de ce temps-ci, s'ingénier à le prouver davantage.

L'assemblée générale mensuelle de novembre a réglé surtout d'importantes affaires de routine. Il y a été question d'organiser un second banquet annuel, qui ferait suite à celui qui nous a si bien réussi l'an passé. Nous avons surtout recueilli d'excellents rapports sur le progrès du mouvement lancé par notre Association en faveur de la protection des droits d'auteurs. Les intéressés de France paraissent disposés à y donner pour tout de bon. C'est d'ailleurs ce qui ressort des documents que nous consignons ci-contre, aujourd'hui.

Sympathiques Adhésions

D'une lettre de M. Maurice Hodent, publiciste à Paris et vice-président de "La Canadienne", récemment inscrit sur le rôle de nos membres adhérents, nous extrayons le passage suivant, que les camarades liront, sans doute, avec plaisir et profit.

—“... Je m'empresse de vous donner mon adhésion à votre très-intéressante Association des Journalistes Canadiens-Français. Vous avez eu là une idée excellente et qui sera, j'en suis persuadé, féconde. La presse canadienne-française avait besoin de se grouper pour être une force, non pas dans le pays même, mais par le monde. En dehors des opinions et des idées représentées par chaque journal, il y a place pour une grande voie corporative capable de s'exprimer avec ensemble, quand les grands intérêts de la patrie ou de la race sont en jeu, ou simplement quand il faut faire entendre au reste du monde, un grand sentiment ou une grande pensée commune. Vous avez bien senti cela, et c'est avec une absolue sincérité que je vous félicite...”

C'est également dans des termes tout aussi sympathiques et encourageants que notre distingué compatriote, l'abbé Elie-J. Auclair, sollicite l'honneur de faire partie de notre Association.

Ceux qui, avec plaisir, et plus directement intéressés, ne sentent pas aussi vivement l'importance et la portée de notre organisation syndicale et professionnelle, pourront, avec avantage, méditer ces opinions, si hautement éducatrices, qui nous viennent du dehors.

Amédée Denault.

Membre Actif, A. J. C. F.

15 DECEMBRE 1904.



Portrait et autographe de MADAME LA COMTESSE DE MINTO.



Portrait et autographe de MONSIEUR LE COMTE DE MINTO.



Curiosités Scientifiques et Artistiques

STATUE ANTIQUE RETROUVEE.—En faisant des excavations, au mois d'août dernier, à Suse, l'ancienne Segusio, au Nord de l'Italie, on a trouvé une colossale tête d'homme en bronze, près de l'arc d'Auguste. Elle mesure à peu près le double de la grosseur naturelle, est très artistiquement exécuté et en bonne état de conservation. On suppose que c'est la tête d'une statue du ministre d'Auguste, Marcus Vipsanius Agrippa, époux de Julia, fille d'Auguste. Il fut grand-père de Caligula et bis-aïeul de Néron. Triste progéniture! Il mourut l'an 12 avant notre ère.

Ce n'est pas la première trouvaille que l'on fait à cet endroit et l'on espère en faire d'autres.

* * *

L'ELECTRICITE.—La Société royale d'horticulture de Londres projette en ce moment l'établissement, dans les nouveaux jardins de Wisely, d'un laboratoire de botanique où l'on étudiera les moyens de substituer, dans la culture des plantes, la lumière électrique à l'action du soleil. On sait depuis longtemps que cette lumière permet de faire croître les plantes et mûrir les fruits dans les meilleures conditions. Les plantes, on l'a constaté, se tournent vers la lampe électrique comme vers le soleil et sir William Siemens a obtenu des roses en fleurs, des melons et des concombres, en suppléant à la clarté diurne du soleil la clarté artificielle de l'électricité.

Cette électricité devient chaque jour l'agent unique et multiple de toutes les fonctions de la vie, et déjà son action se fait sentir dans nos mœurs qu'elle va modifier profondément.

C'est au point de vue de la domesticité qu'elle fera le plus promptement éclater une révolution appelée à changer complètement notre existence, laquelle, hélas, repose tout entière sur ces aides indispensables et parfois fâcheux. Il est très probable qu'un jour, des postes électriques, disposés un peu partout et surtout dans nos appartements, faciliteront tellement tous les services que ceux-ci ne seront plus remplis que par les employés venant à heure fixe faire l'indispensable. Quel heureux temps!

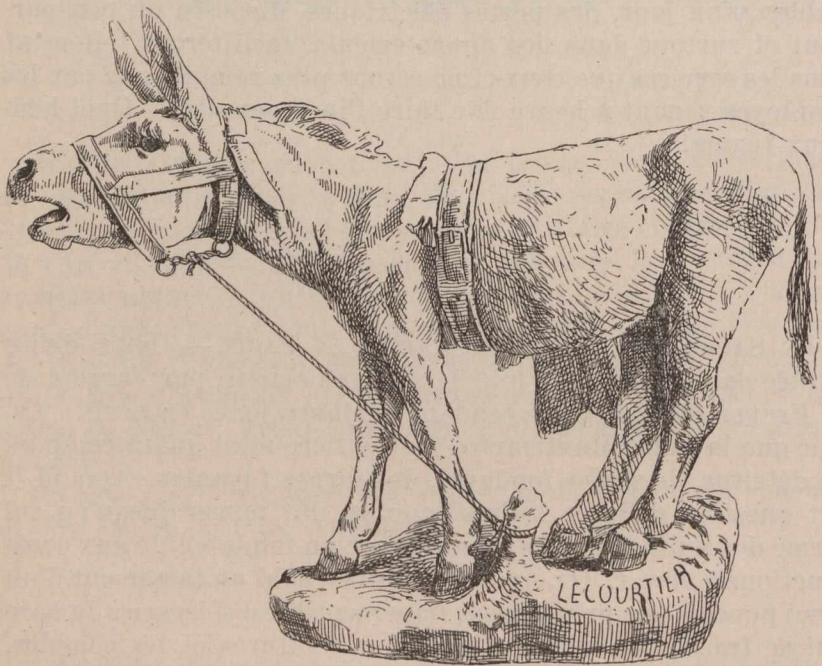
* * *

LE SACRE-COEUR DE MONTMARTRE, A PARIS. — Cette église édifiée dans un élan de foi, élevée par l'amour, par l'argent de la France entière, a été pendant quelques jours en péril. On sait que la butte Montmartre tout entière n'est qu'un composé de détritrus, de sables fondants, de marnes fuyantes. Quand il fut question d'élever la basilique on dût mener jusqu'au sol ferme des puits bétonnés pour donner un fonds solide aux constructions à élever. Or, un de ces puits a subi un tassement d'un demi pouce à peu près, légère, imperceptible différence à la base qui se traduit au sommet, dans les arcatures et les combles, par des pieds de déplacement. Il fallut aussitôt parer à ce danger et près d'un million de piastres d'échafaudages viennent d'être commandés à un entrepreneur de Neuilly.

* * *

L'OUBLIE DE M. LECOURTIER.—M. Eg. Lassaugue rendant compte dans la revue *L'Art*, (que nous recommandons chaudement à ceux de nos lecteurs qui savent goûter les choses de

l'art), écrit: J'ai grande sympathie pour le talent de M. Prosper Lecourtier, talent robuste, dru, sincère, frisant même parfois la sauvagerie, mais franc jusques en ses défauts, lorsqu'il lui arrive d'en avoir. Il avait envoyé, grandeur naturel, une étude d'âne baptisée l'Oublié.



L'oublié, par M. PROSPER LECOURTIER, (Salon de 1904) maintenant au Musée de Tourcoing.

Cet infortuné baudet, solidement attaché à un poteau, ne savait assez s'égosiller à braire pour rappeler à ses maîtres l'abandon dans lequel ils laissaient leur modeste serviteur à moitié préservé par une mauvaise couverture. Cet âne est maintenant au Musée de Tourcoing.

* * *

CES ETONNANTS JAPONAIS.—Les Japonais ont la passion de la lecture. Il n'y a pas de pays où le livre et le journal soient plus répandus. Ce mouvement n'existe, il est vrai, que depuis sept ou huit ans, tout au plus; mais il a pris une extension considérable. Les quotidiens et les périodiques se multiplient à l'envi dans toutes les grandes villes du soleil Levant. Tokio, la capitale, est tout naturellement le centre le plus favorisé sous ce rapport. Le *Taiyo*, revue mensuelle illustrée, a un tirage de plus de 100,000 exemplaires. (Hélas! comment se fait-il que la REVUE CANADIENNE, qui compte 40 ans d'existence, n'ait qu'un si petit pourcentage d'abonnés à comparer avec ceux de cette revue qui vient de naître!) avec un supplément en anglais, le *Sun-Trade-Journal*. Le *Tokyo Keizai Zasshi*, (journal économique oriental), est un hebdomadaire, le doyen d'âge des périodiques de l'empire, consacré spécialement aux questions économiques et financières; son propriétaire et rédacteur en chef, M. Yukichi Taguchi, un des membres éminents du Parlement, passe pour le meilleur économiste du Japon: il est partisan du libre échange. Son journal est hebdomadaire et rivalise avec le périodique précédent.

Il y a au Japon, 480 quotidiens, dont 11 possèdent une clientèle immense, 60 paraissent à Tokio, tous dans la matinée. 3 surtout font autorité: le *Jiji Shinipo*, (*le Temps*), est réputé pour ses services rapides et presque toujours exacts d'informations politiques et étrangères. Le *Kokumin shimbun* (National) a une grande valeur littéraire; le *Nishi Nishi* qui correspond au *Daily News* est très influent; le *Tokyo Asahi Shimbun* (Matin) est le plus populaire des journaux japonais. Les progressistes défendent leurs opinions dans le *Hochi Shimbun* (Dépêche) ou dans le *Yomikuri Shimbun* (Lecteur). Les étudiants préfèrent le *Nippon* (Japon). Citons encore, à Tokio, le *Heimin Shimbun* (Communaliste), organe du parti social, et les deux journaux anglais *Japan Mail* et *Japan Times*, qui ont des éditions hebdomadaires et quotidiennes.

Osaka n'est pas moins bien partagé. Ses deux grands quotidiens sont *Osaka Asahi* (Matin), qui est le plus grand journal du Japon, et *Osaka Nainichi* (Journal), tous deux politiques et commerciaux. Kyoto a un quotidien très répandu, le *Hinode Shimbun* (soleil levant).

La guerre a donné naissance à des éditions spéciales qui se vendent dans les rues par des crieurs lancés à la course vertigineuse. Ces crieurs seuls ou escortés d'aboyeurs sont pieds nus; ils tiennent d'une main leurs journaux et de l'autre une sonnette avec laquelle ils font un vacarme épouvantable. Le journal japonais est imprimé en colonnes, la première commençant à droite, et se lit de haut en bas. Les articles importants sont signalés par de gros points noirs qui remplacent nos italiques. En ce moment, les Japonais s'arrachent les journaux qui leur racontent les exploits de l'armée et de la flotte avec renfort de nouvelles sensationnelles vraies ou fausses et, comme chez nous, plus souvent fausses que vraies.

* * *

En visitant, en novembre dernier, à la salle Windsor, l'exposition des chrysanthèmes, je me pris à songer encore à ces Japonais qui sont aujourd'hui la curiosité et l'occupation du monde entier, et dont le goût est si spécial en matière florale.

Le Japonais en effet n'aime pas toutes les fleurs; il dédaigne la rose et le lilac charmant du printemps, qui embaume nos champs et nos villes, pour si peu de temps, hélas; sa flore de prédilection est la pivoine, le magnolia, l'azalée, les fleurs de saule, de cerisier, de pêcher ou de prunier.

Remarquez que, de ces espèces, les unes sont en chair, plus près peut-être de l'animalité que de la plante, et que les autres présagent le fruit dont elles sont le début. Il y a toute une indication de races entre cette manière matérialiste d'aimer la fleur et la nôtre qui s'adresse au parfum, à la couleur, à la forme, à toutes ses qualités supra-sensibles, — j'allais dire morales.

Le Japonais, en effet, ne l'aime pas, — cette petite étoile terrestre, — comme le font nos hosticulteurs.

Nous suivons la nature en la servant et en la favorisant; lui, la force. Il ne se contente pas de développer la plante, il s'amuse à la torturer, à la faire croître de façon anormale et bizarre.

Les jardins japonais sont remplis de plus de pierres que de fleurs; ces dernières sont l'accessoire, l'ornement des rochers factices élevés à grand frais.

La fin du fin est d'avoir un parc en miniature, planté d'arbres taillés en rond et rabougris par des procédés particuliers; on y voit, par exemple, une côte faite de mousse assemblée et de laquelle une eau tombe en cascade à travers les arbres nains et noueux qui représentent une forêt. Quelquefois le tout tient dans un vase de 6 à 8 pouces de diamètre et coûte jusqu'à 500 piastres.

* * *

ARBRE A BEURRE.—On vient de découvrir, dans les vallées du haut Niger, des bois entiers de Carités ou arbre à beurre. Ce beau végétal, qui a des ressemblances curieuses avec notre chêne, est la providence de ces contrées. Le fruit, ou pour mieux dire, le beurre du carité, rappelle l'intérieur d'un marron. La chair est blanche et compacte, d'une saveur très agréable.

Les femmes et les enfants du pays s'en vont journellement dans la forêt pour ramasser dans de grandes corbeilles les fruits savoureux que le vent a fait tomber.

Quand ces sortes de noix ont été soigneusement séchées au four, on brise les coques et l'on écrase, on pile, on pétrit la chair de manière à former une pâte homogène. Puis, on met cette pâte dans une jarre remplie d'eau froide et on bat vivement le beurre qui monte à la surface. Enfin, on retire le beurre et on le bat à nouveau pour le tasser ou le rendre compact.

Ce beurre, très dur à la fusion, précieux mérite dans ces régions torrides, sert pour la cuisine, l'alimentation des lampes, la confection des savons et la toilette des jeunes négresses, qui lustrent leur chevelure crépue de cette pâte onctueuse et brillante.

On estime que ce beurre végétal pourrait être employé sur une grande échelle dans tous les pays; il serait facile d'en fabriquer des savons et des bougies.

A. Leglauer.

A Travers les Faits et les Œuvres

La guerre russo-japonaise. — En Mandchourie. — A Port-Arthur. — Un article du colonel Marchand. — Les élections italiennes et le *Non expedit*. — En France. — Jeanne d'Arc et le professeur Thalamas. — Un insulteur. — Manifestations de la jeunesse scolaire.—Edouard Dumont. — Un article posthume de Paul de Cassagnac. — La mort de M. Syveton. — Le projet de séparation. — La prise ancienne de M. Combes. — La secte maçonnique. — Une union défensive.

En Mandchourie Kouropatkine et Oyama s'observent, se tâtent, se livrent des combats d'avant-garde, sans en venir à la grande bataille attendue depuis des semaines. Vers l'Est, les Russes ont gagné du terrain, et les Japonais ont reculé devant un mouvement de cavalerie du général Rennenkampf. Si l'on en croit les dépêches, le généralissime russe ne tentera une nouvelle offensive que lorsqu'il aura sous la main ses trois armées. La première, commandée par le général Linievich pourrait dès maintenant entrer en ligne; mais la seconde, sous le général Gripenberg, et la troisième, sous le général Kaulbars, ne seront prêtes à marcher que vers la fin de décembre. D'après d'autres informations, les grandes opérations de guerre ne seront reprises qu'en mars. Le correspondant du *Matin* à Saint-Pétersbourg rapporte la conversation suivante:

— “Un des premiers personnages de l'empire me donnait comme fait certain que, dès les premiers jours de décembre, 300,000 hommes de réserve seraient mobilisés et destinés à remplacer les troupes parties cette année. Le nombre des recrues a été augmenté, et 360,000 hommes ont été pris, au lieu de 250,000, chiffre ordinaire. De semblables dispositions donnent à penser que la Russie continuera la guerre jusqu'au bout.

“ Les opérations véritables commenceront en mars, car Kouropatkine disposera alors de forces considérables, et on prévoit la fin de la guerre pour juillet.”

“ Le prince Khilkoff, ministre des voies et communications, m’a dit aujourd’hui que le transport des troupes fonctionnait avec une étonnante rapidité. Chaque jour, douze trains militaires et autres franchissent la frontière de Mandchourie. Le lac Baikal, libre de glace jusqu’en janvier, facilite la tâche du circumbaikal. Enfin, tout est prévu pour répondre aux besoins de la nouvelle mobilisation.”

A Port-Arthur, les Japonais se sont emparés de la colline de 203 mètres après une série d’assauts sanglants, qui leur ont coûté 15,000 soldats. De cette position leurs batteries font pleuvoir les projectiles sur la forteresse qui tient toujours, et dont l’héroïque résistance fait l’admiration du monde. Ce siège mémorable a inspiré au vaillant colonel Marchand—celui qui planta un jour le drapeau français à Fachoda—les lignes suivantes, que nous transcrivons d’un article publié par lui en tête des colonnes du *Figaro* :

“ Port-Arthur !

Au sommet des collines couronnées de grands forts enveloppant la rade profonde d’une haute et large ceinture d’airain qui gronde, un par un les projecteurs s’allument. Les soldats de veille se penchent sur les parapets, interrogeant l’horizon que parcourent les fins pinceaux de lumière blanche : le pavillon de Saint-André va peut-être apparaître à la pointe des grands mâts de l’escadre de secours attendue d’Europe. Et l’angoisse monte avec la résolution virile du sacrifice accepté. La vie pour le tzar !

Ce que défendent le vaillant Stœssel et ses héroïques régiments, ce ne sont pas leurs existences, ni leurs remparts, ni la ville aux ruines fumantes, ce sont les derniers navires immobiles au fond de la rade, les cuirassés et croiseurs avec lesquels Skrydloff reprendra la mer, si ceux de la Baltique arrivent. Et ce sont ceux-là que les Japonais assiègent et canonnent jour et nuit par-dessus les ramparts croulants.

Au pied des murs de Port-Arthur, d’un côté la fortune de la Russie, de l’autre la fortune du Japon et la puissance de la mer

enchaînées par la superbe défense. Pour combien de semaines, pour combien de jours, pour combien d'heures encore?

Dieu protège la Russie!

Si les bateaux de Rodjestvensky atteignent la mer de Chine avant la mort de Stœssel, la puissance océanique revient sous le pavillon moscovite; et l'armée japonaise est prisonnière sans bataille sur le continent.

S'ils doivent arriver trop tard...

Je forme un vœu ardent pour l'alliée de la France."

Port-Arthur tiendra-t-il assez longtemps pour permettre à la flotte de la Baltique d'arriver? Et lorsqu'elle arrivera, cette flotte partie du lointain Occident pour venir se battre dans les mers de l'Extrême-Orient, infligera-t-elle à l'orgueilleux Japon une revanche des désastres subis par la Russie au début de la guerre?

* * *

Dans notre dernière chronique, parlant des élections italiennes et du *non expedit* pontifical, qui interdit aux catholiques de faire acte d'électeurs ou de candidats, nous ajoutions: "Malgré cela, cependant, deux catholiques se sont fait élire: le marquis Cornaggia à Milan, et M. Piccinelli à Bergame. Ils ont donné là un fâcheux exemple d'insoumission au Saint-Siège." Depuis lors nous avons lu un article de la *Civiltà Cattolica*, dont on connaît l'autorité, qui nous fait craindre d'avoir porté un jugement trop hâtif. Voici quelques passages de cet écrit:

"Un fait, dans les élections de dimanche, a soulevé la curiosité et des commentaires en sens divers: c'est la participation ouverte de quelques groupes d'électeurs catholiques au vote et la candidature de quelques catholiques à un siège parlementaire. La plus notoire fut celle du marquis Cornaggia dans le quatrième collège de Milan, où il fut élu avec 2,300 suffrages sur 4,583 votants. Un autre, M. Piccinelli, qui se présentait à Bergame, y est en ballottage avec M. Maironi, réformiste. A

Treviglio également, un catholique, M. Cameroni, s'est présenté avec l'appui des électeurs catholiques pour combattre la candidature de M. Engel, radical et franc-maçon, avec lequel il reste en ballottage. A Naples aussi, M. Protopisani est, dans le premier collège, le concurrent de M. Gianturco. L'avocat Meda, malgré sa déclaration formelle, publiée dans l'*Osservatore cattolico* dont il est le directeur, de ne pas accepter la candidature, obtint environ 900 voix des électeurs de Rho.... Sans vouloir entrer ici dans le vif de la question—ce n'en serait pas le lieu—nous ne pouvons nous persuader aisément que tous ces catholiques, voire ces ecclésiastiques, qui allèrent aux urnes si ouvertement (beaucoup de ces hommes étant très connus pour leur caractère et leur piété et comme tels très estimés de leurs concitoyens) se sont laissé aller à faire un accroc à la loi du *non expedit*—qui équivaut à *non licet*—et à charger ainsi leur conscience, s'ils n'en avaient pas obtenu licence convenable des autorités compétentes.

“ Qu'une telle licence se puisse donner, cela ne fait pas doute, puisqu'il s'agit d'une matière disciplinaire qui est du ressort de l'autorité. Le Saint-Siège a imposé la loi, le Saint-Siège peut la suspendre, soit par une abrogation générale, soit en accordant des dispenses particulières. Et l'on comprend que les circonstances et les difficultés pouvant être différentes dans les diverses régions, il puisse convenir au bien universel de donner des dispenses dans quelques-unes, sans que pour cela on entende abroger la loi dans toutes: il reste défendu à tous les catholiques en général de manger de la viande le vendredi, et on donne néanmoins de très nombreuses exemptions.

“ Ni par une dispense particulière du *Non expedit*, ni par son abrogation si l'autorité légitime en décide ainsi, les droits sacrés de l'Eglise ne seront en rien diminués: ils ont de trop profonds et immuables fondements. Ceci dit pour donner raison de ces faits et les mettre d'accord avec la soumission due au Saint-Siège, auquel seul il appartient de commander ce qui est profitable à la religion, soit qu'il maintienne la formule: *Ne electi, nè electori*, soit qu'il entende la changer.”

Une autre publication catholique italienne, l'*Unita Cattolica*, se déclare favorable en principe à la thèse de la *Civiltà*, mais elle ajoute ces commentaires:

“ Le mal, c'est que, dans le fait, sont allés voter des gens qui n'avaient aucune dispense, mais qui suivaient l'inspiration des journaux “ modernes ” prêchant la fin du *Non expedit*. Ne confondons pas les idées : oui, on peut manger gras le vendredi, quand on a les dispenses voulues, mais quand de plus il n'y a aucun scandale. Ainsi on peut aller voter, quand il y a l'une de ces exceptions auxquelles est sujette toute loi humaine. Mais de même qu'on ne peut manger gras dans l'intention de faire abolir la loi de l'abstinence, ainsi on ne peut aller voter dans le but de faire tomber en désuétude le *Non expedit*.”

Comme on le voit la question de principe n'est pas douteuse. Le *Non expedit* oblige les catholiques italiens sous peine de désobéissance grave. Pour pouvoir être candidats ou voter, ils doivent avoir une dispense, basée évidemment sur quelque sérieux motif. Les catholiques qui ont brigüés les suffrages populaires et qui sont allés aux urnes étaient-ils en règle ? Voilà toute la question.

* * *

Il y a un professeur parisien qui fait beaucoup parler de lui par le temps qui court. Son nom est Thalamas, et il enseignait l'histoire au lycée Condorcet. Durant une de ses leçons il demanda à l'un de ses élèves de faire un exposé de la carrière extraordinaire de Jeanne d'Arc. L'élève esquissa l'histoire de cette vierge héroïque qui, surnaturellement inspirée, prit les armes, remporta une série de victoires, fit couronner Charles VII à Reims, et chassa l'étranger du sol de sa patrie. Le professeur intervint alors pour rectifier le point de vue adoptée par l'élève. Suivant des rapports dignes de foi, il nia l'action de Jeanne d'Arc sur les troupes ; il nia qu'elle ait pris part aux victoires remportées sur les Anglais ; il la traita comme une petite sottie vaniteuse et hystérique qui était allée aux camps parmi les soldats où ce n'était pas la place d'une jeune fille de son âge. Il ne dit pas expressément que sa vertu y succomba, mais il laissa planer sur son caractère un injurieux soupçon.

Il prononça des phrases comme celle-ci : " Je ne crois pas en votre Dieu, encore moins en ses ministres."

Cette sortie odieuse révolta toute la classe; une plainte fut adressée au proviseur, et les jours suivants les élèves se livrèrent à des manifestations indignées, conspuèrent Thalamas, et allèrent porter des couronnes à la statue de la Pucelle. La presse s'empara de ces incidents et le ministre de l'instruction publique, M. Chaumié, ordonna une enquête.

Le sieur Thalamas est, paraît-il, coutumier de ces frasques. A Amiens, où il professa avant de venir à Paris, il provoqua des protestations. L'an dernier, d'après un journal, il déclarait en pleine classe : " Je suis franc-maçon, moi, et je m'en vante!" On ne voit pas très bien le rapport de cette profession de foi et de l'enseignement historique. Ayant en sa classe le petit-fils de Guizot, et le sachant, cet émule du citoyen Hervé se permit d'outrager grossièrement la mémoire du grand ministre; ce à quoi le jeune de Witt riposta par une réplique digne de son aieul : " Monsieur, vous pouvez dire ce que vous voudrez ; si " mon grand-père vivait encore, il ne vous ferait même pas " l'honneur de vous regarder."

Naturellement les journaux du Bloc ont pris fait et cause pour l'insulteur de Jeanne d'Arc. Nous en demandons bien pardon à nos lecteurs, mais il n'est pas inutile de leur montrer à quelle démente anti-patriotique ces misérables en sont rendus. Ecoutez la *Lanterne* :

" Cette vierge stérile n'aima que la religion et l'armée, l'huile sainte et l'arquebuse. Son bûcher final nous la fait plaindre, non admirer. Donc à bas le culte de Jeanne d'Arc! A bas la légende empucelée! A bas toute cette hystérie contre nature et contre raison qui paralyse l'humanité au profit d'une dynastie.

" La Pucelle militariste et bondieusarde est un fétiche dans les mains des généraux et des évêques. C'en est assez pour que tout républicain et tout libre-penseur s'emploient sans retard à jeter bas ce fétiche."

Malgré les objurgations d'une partie de la presse ministérielle, le ministre de l'instruction publique n'a pu éviter d'infliger au sieur Thalamas un blâme et un déplacement. Voici la note qu'il a fait insérer dans les journaux :

“ M. Chaumié, ministre de l'instruction publique, vient de prendre sa décision dans l'affaire Thalamas.

“ Une étude attentive, tant des témoignages recueillis que des observations présentées par M. Thalamas lui ayant permis de remettre les choses au point, il a reconnu que s'il n'était pas établi que les propos incriminés aient été exactement tenus par le maître dans la forme alléguée et avec l'intention reprochée, celui-ci n'avait pas moins manqué au tact et à la mesure qui s'imposent à un professeur. M. Thalamas est blâmé; il est nommé au lycée Charlemagne.”

M. Edouard Drumont, dans la *Libre Parole*, applaudit aux manifestations de la jeunesse scolaire en l'honneur de Jeanne d'Arc contre ses insulteurs :

“ Ces manifestations juvéniles, écrit le célèbre publiciste, n'ont pas seulement réjoui tous les cœurs en prouvant qu'il y avait encore de l'enthousiasme, du patriotisme, de l'ardeur, de la vie dans ce pays qui, à certains moments, semble, déjà, comme glacé par la mort. Elles prouvent aussi la bonne santé d'esprit de cette génération nouvelle, qui a l'air peu disposée à subir cette superstition intellectuelle à laquelle les meilleurs de ce temps n'ont pas su toujours se soustraire..... Des farceurs vous disent à propos de Thalamas: “ Il employait une nouvelle méthode historique.”

“ Quelle nouvelle méthode historique voulez-vous employer? Il n'existe d'autre méthode historique sérieuse que celle qu'employait Michelet avant de tomber dans la fantaisie, la paradoxe, l'hystérie.

“ Michelet était chef de la section historique aux Archives ; il vivait de la vie la plus laborieuse et la plus honnête au milieu des documents du passé. Ces documents, il ne les a pas inventés, mais il a su les animer, grâce à des dons d'artiste et de voyant et prouver, que selon lui “ l'Histoire était une résurrection ”. C'est d'après la seule méthode historique que les historiens pratiquent qu'il a écrit les pages les plus touchantes, les plus attendrissantes et les plus vraies que l'on ait écrites sur Jeanne d'Arc. “ Oui, a-t-il dit, selon la religion, selon la patrie, Jeanne d'Arc fut une Sainte.”

“ La vie de Jeanne d'Arc ne fut pas une légende, et Michelet

a eu raison de protester contre cette expression de légende. Ce ne fut pas une légende dans le sens mystérieux, nuageux ou vague qu'on pourrait attribuer à ce mot. Ce fut une histoire, l'histoire la plus émouvante, la plus étonnante, la plus merveilleuse, la plus sublime qu'aient jamais connue les annales d'un peuple, mais ce fut, encore une fois, une histoire, une histoire qui a été écrite par les chroniqueurs contemporains, une histoire dont toutes les pièces existent, sur laquelle tous les témoignages dignes de foi sont d'accord.....

“ Les étrangers doivent avoir des moments de véritable effarement quand ils lisent ce qui se passe chez nous.

“ En tout cas, grâce à nos braves petits Français de Condorcet, on saura, dans le monde, que tout n'est pas encore mort dans cette France que Jeanne, la bonne Lorraine, aima d'un si profond amour. Nos ennemis eux-mêmes se réjouiront, pour l'honneur de l'humanité, à la pensée qu'une nouvelle génération effacera peut-être les turpitudes, les hontes et les insanités du présent...”

* * *

L'*Autorité* a publié un article posthume de son directeur, M. Paul de Cassagnac. C'est probablement le dernier qu'ait tracé cette main vigoureuse avant d'être pour toujours immobilisée dans la mort. Le fameux polémiste y commentait la démission du général André :

“ Il faudra marquer d'un caillou blanc, s'écriait-il, cette journée heureuse, si rare en ces jours mauvais.

“ La France va respirer un peu.

“ Et il y aura comme un frémissement joyeux dans les plis du drapeau tricolore.

“ Le départ d'un tel homme vaut mieux qu'une victoire sur le champ de bataille.

“ Et elle nous aura coûté plus cher, hélas ! cette victoire, que celles que l'on achète par la mort de milliers de soldats.

“ Encore quelques mois de cet homme, de ce ministre, et la France était livrée, sans défense, à qui eût voulu la prendre.

“ Que la honte, que la malédiction, que le mépris de tous les bons Français l’accompagnent dans sa fuite et l’accrochent au gibet national !

“ Car il pourra se vanter, celui-là, d’être un de ceux—et ils sont pourtant nombreux dans son parti—qui auront fait le plus de mal à leur pays.”

Quand bien même cet article ne serait pas signé, on ne pourrait se tromper sur l’identité de son auteur. C’est bien là ce style nerveux, haché, saccadé et d’entraînante allure qui a fait de Paul de Cassagnac, l’un des journalistes les plus renommés de son temps.

M. Gabriel Syveton, le député nationaliste qui avait giffé le général André, dans une séance mémorable, est mort subitement à la veille du jour où il devait passer en cours d’assise pour ce geste énergique. On prédisait son acquittement par le jury. Cette mort soudaine a causé une grande sensation. On a parlé d’abord d’un accident—une fuite de gaz asphyxiant,— puis d’un crime, puis d’un suicide. Les dernières dépêches semblent indiquer que M. Syveton a mis fin à ses jours, parce qu’il craignait de voir éclater un scandale familial qui aurait terni sa réputation et brisé sa carrière. Mais à dire le vrai, tout cela nous semble bien mystérieux et il serait peut-être sage d’attendre plus de renseignements avant de se former une opinion.

* * *

Le projet de séparation de M. Combes ne marche pas tout seul. La commission chargée de cette question, en avait élaboré un, connu sous le nom de projet Briand. Il était très mauvais, sans doute, et avait incontestablement pour but de spolier et d’enchaîner l’Eglise. Mais celui de M. Combes est peut-être pire encore. Et il contredit celui de la commission sur plusieurs points assez importants. Cette dernière a tout d’abord manifesté son mécontentement en rejetant la mesure préparée par le premier-ministre. Cet échec a produit une vive rumeur dans les cercles parlementaires. Les meneurs du Bloc se sont émus.

et, dans une séance subséquente, la commission revenant sur sa décision, a pris en considération les articles du projet ministériel, sauf à discuter avec M. Combes les points en litige.

En attendant, les catholiques se préoccupent de la situation qui leur sera faite lorsque la loi sera adoptée. *L'Univers* posait la question suivante à ses lecteurs dans un de ses derniers numéros :

“ Que les sectaires arrivent à leur but aussitôt qu'ils le veulent et que la séparation soit demain un fait accompli, rien n'est moins prouvé. Cependant cette éventualité devient menaçante et nous devons nous tenir prêts. Or, une question se pose, qui soulève déjà, chez bien des catholiques, une vive préoccupation. La séparation effectuée, faudra-t-il louer les églises, dont le gouvernement nous aura volé la propriété et qu'il offrira de nous céder à bail? Accepter cette location, n'est-ce pas reconnaître au gouvernement spoliateur la qualité de propriétaire? La refuser, n'est-ce pas abandonner les églises à je ne sais quel usage et réduire le culte à la situation la plus pauvre? Pour aujourd'hui, nous posons simplement la question. C'est à nos lecteurs que nous demandons d'y répondre. Nos colonnes leur sont ouvertes. Bien entendu, nous reconnaissons et nous déclarons que la solution définitive de ce problème appartient à l'autorité ecclésiastique. Celle-ci jugera en dernier ressort et chacun s'inclinera devant sa décision. Mais il nous paraît intéressant, il nous paraît utile de donner à l'opinion des catholiques et du clergé le moyen de se manifester. La parole est à nos lecteurs.”

Cette simple question nous fait toucher du doigt les difficultés et les perplexités poignantes auxquelles vont être soumis les catholiques français. Que de problèmes ardues et compliqués il leur faudra résoudre! Que d'embûches à éviter, que d'obstacles à écarter, que de périls à conjurer! Et dire que c'est un ancien ecclésiastique, un ancien professeur de théologie qui déchaîne tous ces maux sur l'Eglise de France! On vient d'exhumer à ce propos un article publié en 1865 par *l'Indépendant de Saintes* et faisant l'apologie de la confession et de la liberté religieuse. En voici quelques passages :

“ Le serment du prêtre est un serment absolu, dont le Pape

lui-même ne saurait le dégager; c'est un serment prêté à Dieu. Loin de nous ingénier à chercher pour le prêtre des raisons subtiles d'y manquer, souhaitons-lui d'y rester opiniâtement fidèle, procurons-lui la liberté et la facilité de remplir ses engagements. Peu de gens auraient à s'applaudir d'avoir ouvert la conscience du prêtre aux vents de la séduction et de la faveur; les âmes honnêtes s'affligeraient de découvrir dans le monde une bassesse de plus.

“Aussi, avec cette fermeté que l'on puise dans une conviction raisonnée, nous dirons aux écrivains démocrates qui, par un farouche amour de l'égalité, s'élèvent contre la position du prêtre: *Rappelez-vous toujours qu'on s'honore plus en respectant la liberté d'autrui qu'en faisant valoir sa propre puissance.*”

Et plus loin:

“Si vous supprimez le Concordat, par exemple, si vous proclamez la séparation de l'Eglise et de l'Etat, soyez justes et logiques. Point de loi d'exception contre le prêtre, le congréganiste: liberté pour tout le monde.”

Et tout cela était signé: Emile COMBES.

On frémit d'indignation quand on songe que ce même homme, devenu par hasard premier-ministre de la France, s'acharne à une œuvre de proscription, de spoliation et de destruction anti-catholiques comme notre ancienne mère-patrie n'en a pas vue depuis les horreurs qui ont marqué la fin de l'avant-dernier siècle! Les renégats sont toujours les pires persécuteurs!

* * *

Cependant, malgré les tristesses de l'heure présente, les catholiques ont en ce moment une satisfaction. Leur grande ennemie, la secte maçonnique, semble voir se tourner contre elle l'opinion révoltée par l'odieux système d'espionnage et de délation si vaillamment démasqué par M. Guyot de Villeneuve. Les révélations faites à la tribune et dans la presse ont indigné tous ceux qui ont quelque souci de l'honneur national. La

mouchardise n'a jamais été populaire en France, et si l'on y aime les grands coups d'épée on y tient en abomination les coups de stylet donnés dans l'ombre. "El n'y a pas à dire, écrit à ce sujet un rédacteur de la *Vérité française*, M. Guyot de Villeneuve, en portant à la connaissance du pays les procédés infâmes dont se sert le gouvernement, de connivence avec la franc-maçonnerie, pour se garantir soi-disant contre la réaction, a plus fait, à lui tout seul, en un jour, pour le discrédit du régime républicain, que tous les adversaires du régime en vingt-cinq ans de luttés ou de doléances. Si bien qu'aujourd'hui la franc-maçonnerie est touchée au cœur, si tant est qu'on peut supposer un cœur à cette congrégation non autorisée de répugnants malfaiteurs.

"La France, qui a subi, avec une sorte de résignation attristée et impuissante, la persécution religieuse, a dressé l'oreille dès qu'on a parlé de "mouchardise". C'est triste à constater, mais le sentiment de l'honneur a été plus fort dans notre pays que la foi chrétienne. Les catholiques se sont bien laissé ravir tous leurs droits, toutes leurs libertés, mais les Français ne veulent pas qu'on touche à leur honneur. Ne serait-ce pas que l'honneur est comme le fruit naturel de la religion? Espérons-le pour la France. En tout cas, le fait est bien certain: le coup porté à la franc-maçonnerie est terrible: elle ne pourra plus s'en relever."

Dans un des récents débats, le chef du Grand-Orient, le député Lafferre, ayant voulu attaquer l'armée à la tribune, a été hué par la chambre, et a dû retirer séance tenante, l'insulte qu'il avait lancée. Dans son discours, ce haut maçon avait tenté d'assimiler la honteuse délation pratiquée par les Frères Trois-Points aux renseignements légitimes dont tout gouvernement a le droit de s'entourer. Il a reçu cette jolie leçon de M. Emile Faguet, l'éminent critique, qui est un collaborateur de la *Liberté*:

"M. Lafferre est l'homme des solutions élégantes et précises.

"Renseignements donc, et non délation. Renseigneurs donc, et non délateurs. La civilisation consiste à changer le nom des choses sans rien changer des choses elles-mêmes. Elle a successivement remplacé *esclave* par *domestique* et *domestique*

par officieux, apothicaire par pharmacien, charlatan par prestidigitateur, roi de France par roi des Français, et Second Empire par Troisième République. Elle remplace délation par renseignements et mouchards par renseigneurs. L'euphémisme est une chose charmante.

“ Renseigneurs donc et non délateurs ceux qui dénonceront leurs petits camarades dans le plus profond secret à une société profondément secrète; renseigneurs et non délateurs ceux que M. le préfet aura, selon l'expression officielle, “délégués aux renseignements...””

“ Et puis, après tout, M. Lafferre conviendrait lui-même que, pour peu ou pourvu que la chose subsiste, il ne tient pas au mot. Délateur ou renseigneur, cela ne fait rien à Lafferre.”

Toujours dans le même débat, le président du Grand-Orient s'est plaint amèrement des statuts de l'*Union défensive* contre la franc-maçonnerie. Le bon apôtre! Comme si les catholiques n'avaient pas le droit de rendre à la maçonnerie guerre pour guerre! Il y a bien longtemps qu'ils auraient dû commencer cette campagne. Nous croyons utile de reproduire ici ces statuts:

“ L'*Union défensive* contre la franc-maçonnerie est composée d'hommes et de femmes.

“ Les membres s'engagent formellement.

“ 1° A ne jamais faire partie des Loges ni des cercles de la Franc-maçonnerie.

“ 2° A n'acquiescer, pour eux-mêmes ou pour d'autres, à aucun mariage avec des franc-maçons.

“ 3° A ne pas leur confier, de plein gré, l'éducation des enfants.

“ 4° A ne former, avec eux, aucune association individuelle et à ne pas les recommander.

“ 5° A ne pas rechercher leur ministère dans les affaires et intérêts privés, non plus que dans la vie privée.

“ 6° A se fournir de préférence chez les marchands et négociants bien pensants, ou, au moins, indépendants.

“ 7° A ne voter pour aucun candidat franc-maçon.

“ 8° A défendre la liberté des mourants contre les sectaires de la franc-maçonnerie.”

Voilà une association dont devraient faire partie tous les catholiques de France. Et les catholiques de notre pays pourraient en étudier avec fruit les règlements. Nous ne souffrons pas encore du mal maçonnique avec la même acuité qu'en France. Mais la secte est déjà implantée parmi nous et nous ne devons pas attendre qu'il soit trop tard pour commencer notre campagne défensive.

* * *

Nos élections provinciales ont eu lieu le 25 novembre dernier. Elles se sont faites dans le plus grand calme. L'opposition s'étant abstenue comme corps, il n'y a virtuellement qu'un seul parti de représenté dans la législature. La nouvelle chambre se compose de 68 libéraux et de 6 conservateurs. Mais ces derniers ne sont pas allés devant le peuple au nom de leur parti et ils ne se constitueront pas en opposition. De sorte que le gouvernement Parent semble avoir le champ absolument libre, à moins qu'il ne surgisse une opposition dans les rangs ministériels.

Les membres les plus en vue de l'ancienne opposition conservatrice qui ont été réélus sont MM. Leblanc et Tellier. L'ex-Orateur de l'Assemblée Législative, M. Rainville, a été défait à Montréal par M. Godefroid Langlois, rédacteur en chef du *Canada*. A Québec-Est, le candidat libéral officiel, M. Darveau, a été vaincu par M. le Dr Jobin, candidat libéral tout court. Cette élection a été l'occasion d'un conflit entre M. le sénateur Choquette et M. Parent. M. le sénateur Legris a aussi porté contre celui-ci des accusations publiques. Le premier-ministre de la province a répondu par des poursuites devant les tribunaux. Maintenant M. Monet, le député de Napierville, vient de publier une lettre qui ne respire pas une ardente sympathie pour le chef du cabinet provincial.

On s'attend à ce que la prochaine session de Québec s'ouvre vers la fin de janvier. A moins de complications imprévues elle ne sera pas de longue durée.

A Ottawa, la session fédérale va s'ouvrir le 12 janvier. Sir Wilfrid Laurier commandera une majorité d'environ soixante-dix voix.

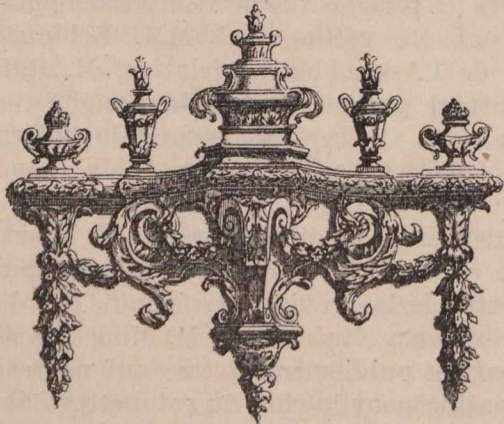
Une réunion de députés conservateurs, tenue à Montréal, a prié M. Borden de rester à la tête de l'opposition, et d'accepter l'un des sièges parlementaires dont il a reçu l'offre spontanée. M. Borden ne fera connaître sa décision qu'après le premier caucus conservateur qui aura lieu au début de la session. On croit généralement qu'il acceptera.

* * *

Il ne me reste plus qu'à offrir d'avance aux fidèles lecteurs de la REVUE CANADIENNE mes souhaits du nouvel an. Lorsqu'ils liront ces lignes, 1905 sera commencé. Puisse l'année qui s'avance être pour eux pleine de sérénité, de paix et de bonheur.

Thomas Chapais.

Québec, 20 décembre 1904.



Notes Bibliographiques

Tous les ouvrages dont il est rendu compte ici, sont en vente à la librairie CADIEUX & DÉROME, No 1666 et 1668, rue Notre-Dame, à Montréal.

Les Richesses du Canada, par Edmond J.-P. Buron, Avocat au Barreau du Manitoba, Préface de M. Gabriel Hanotaux de l'Académie française. 1 volume in-8. Prix: \$1.85. Librairie Orientale et Américaine, Paris.

Ouvrage précieux pour nous surtout Canadiens dont c'est le devoir de connaître les richesses de notre pays. M. Buron est le meilleur guide que nous connaissons pour nous en faire voir toute l'étendue.

Turcs et Grecs contre Bulgares en Macédoine, avec une préface de M. Louis Léger, de l'Institut. 1 volume in-8. Prix: 15 cents, Plon-Nourrit & Cie, Paris.

Le terrible drame qui ensanglante l'Extrême-Orient a détourné un instant l'attention de l'Europe de la triste situation dans laquelle se trouvent les populations chrétiennes de la Macédoine. Une brochure vengeresse, qui vient de paraître à la librairie Plon, met à nu, avec la précision accablante d'un acte d'accusation, le long et persistant déni de justice dont ces populations sont victimes.

Le Ministère pastoral de Jean-Jacques Olier, curé de Saint-Sulpice (1642-1652). Nouvelle édition publiée par G. Létourneau, curé de Saint-Sulpice. 1 volume in-12. Prix: 50 cents. Librairie Victor Lecoffre, Paris.

Les nombreux prêtres désireux de s'inspirer dans la direction de leurs paroisses des grands exemples laissés par M. Olier étaient obligés jusqu'à ce jour de recourir à des ouvrages très importants et d'un prix relativement élevé il manquait une étude à la fois simple et courte sur le "ministère pastoral" du fondateur du Séminaire de Saint-Sulpice. M. le Curé de Saint-Sulpice s'est chargé de l'écrire et de la présenter au public en un petit volume de VIII-223 pages, d'un prix modéré.

Docteur X***.—**Les Conflits de la Science et des Idées modernes.** — Un volume in-16. Prix: 85 cents. Perrin & Cie. Éditeurs, Paris.

L'auteur de ce livre n'est pas un de ces chrétiens qui, ayant reçu autrefois une éducation religieuse, demeurent ensuite respectueusement fidèles aux croyances de leurs jeunes années: comme nombre de ses confrères. c'est par l'expérience de la vie, c'est par la science même, qu'il s'est un jour trouvé amené à la foi: et de là vient l'intérêt tout particulier qui s'attache, pour nous, à son témoignage. Non seulement, en effet, il n'admet point que les données de la science tendent, si peu que ce soit, à révoquer en doute la vérité du dogme chrétien; mais il affirme en outre et se fait fort de nous prouver, — en s'appuyant sur les derniers travaux des savants les plus autorisés aux quatre coins de l'Europe, — que, s'il y a un dogme que la science contredise, c'est précisément celui de la soi-disant "Libre pensée," que ses apôtres nous représentent volontiers comme revêtu d'un caractère de certitude scientifique. Bien loin de s'opposer à la religion chrétienne, la science, de plus en plus, a pour résultat de la confirmer: telle est la thèse que l'on trouvera établie dans ce livre, et par un savant, et avec une clarté, une simplicité, une ardeur éloquente, dont il n'y aura personne qui ne soit touché.

Corporations et Syndicats, par M. Gustave Fagniez, Membre de l'Institut.

1 volume in-12 de IV-198 pages de la "**Bibliothèque d'Economie sociale.**"
 Prix: 50 cents. Librairie Victor Lecoffre, Paris.

M. G. Fagniez, de l'Académie des sciences morales et politiques, qui avait étudié si profondément le régime de l'industrie dans notre France des XIIIe et XIVe siècles, puis l'Economie sociale sous Henri IV, s'est chargé, dans la nouvelle bibliothèque d'Economie sociale, d'une étude originale et délicate. Il a essayé — et, ce semble avec plein succès — d'établir comment les corporations d'autrefois et les syndicats d'aujourd'hui répondaient à un même besoin et s'efforçaient de sauvegarder les mêmes intérêts.

Madame Julie Lavergne, esquisse par M. le Chanoine Lecigne, professeur à la faculté libre des lettres de Lille. Prix: 10 cents.

